

*[Faint handwritten text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*



*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

*[Faint printed text]*

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***d)* HABITATION.**46. Village.**

La population d'Uruwa n'est pas, comme on serait porté à le croire, groupée tant bien que mal, sans ordre, sans règle, sous l'autorité incontestée d'un chef autocratique. Loin que tout soit laissé au caprice de celui que la coutume a établi à la tête des habitants d'un village, tout, au contraire, y est rigoureusement déterminé. (Voir planche en annexe.)

La population d'un village de Baluba-hemba se compose : 1° du chef et de sa famille ; 2° des anciens, bakulu ; 3° des babanzi, clients des anciens, qui ont mérité sur le champ de bataille leur titre de citoyen ; 4° du menu peuple, adultes ou jeunes gens ; 5° des esclaves.

1° Le chef et sa famille sont établis au bout de la rue principale. Il y a là une série de cases disposées en carré, quelquefois en rond, les portes tournées vers le centre de cette place. C'est la cour du chef. Bien souvent cet endroit est clôturé et couvert d'un frais ombrage. Chacune des femmes du chef a sa case à elle ; le maître lui-même loge dans toutes ; il n'a, la plupart du temps, pas de case personnelle. C'est à cet endroit que sont reçus les étrangers, et c'est vers cet endroit que mène la grande rue qui traverse le village d'un bout à l'autre.

2° Les anciens ou bakulu, forment, pour ainsi dire, la caste noble. C'est parmi eux que se trouvent les

trois conseillers intimes du village : Twite lya munkunko, ce qu'on traduit : le dignitaire du coin, le défenseur des abords ; Mulunda, c'est-à-dire l'ami ; Senga, c'est-à-dire l'interprète.

Ces trois grands personnages habitent avec leur famille et leurs clients à côté de la cour du chef, du côté opposé au village. Ils forment la garde de corps de leur maître. La position même de leurs cases en est l'expression. Ils sont toujours à portée du chef pour le défendre et pour l'assister.

Outre leur fonction générale que je viens de faire connaître, ils ont quelques attributions particulières.

a) Le « twite lya munkunko » a pour office spécial de veiller avec soin à ce que tout le monde s'acquitte envers le chef des redevances indiquées par la coutume. A lui aussi de présider aux cultures que les esclaves doivent au chef.

b) Le « senga » est le conseiller secret du chef. C'est lui qui doit transmettre au chef du village les paroles de ceux qui désirent lui parler. A lui aussi la fonction de prendre la part qui revient à son maître dans le butin de guerre. Enfin il doit veiller à ce que chacun lui rende les honneurs qui lui sont dus.

c) Le « mulunda » est l'homme de paix. Il a pour mission spéciale de calmer la colère du chef à l'égard de ses épouses quand il lui arrive de leur administrer une correction trop peu affectueuse. Il a l'autorisation d'enfermer les victimes dans sa propre demeure jusqu'à ce que le maître soit un peu apaisé. Seul de tous, il a le pouvoir de regarder le chef manger.

Ces trois personnages remplacent d'office le chef absent ou empêché.

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 46** (*suite.*)

Sous ces « hauts fonctionnaires », viennent trois séries de dignitaires inférieurs, groupés deux par deux :

a) Le « twite » et le « kihanzula ». Ils ont pour mission de recevoir et d'héberger les envoyés des chefs étrangers, quand le chef du village ne leur offre pas lui-même l'hospitalité.

b) Le « kalala » et le « kimenkinda », chargés de régler les discordes, d'apaiser les disputes qui surgissent au village ou parmi les vassaux ou sous-chefs; chargés aussi de diriger les combattants à la guerre. Kalala est... le général en chef. Kimenkinda est son lieutenant, son suppléant.

c) Le « kinamasinda » mot qu'on pourrait traduire par fureteur des sentiers, et le « tompa » c'est-à-dire l'essayeur. A eux revient l'office de tenir le village à l'abri d'une surprise. C'est dans ce but qu'ils établissent leur quartier à l'extrémité des habitations, coté opposé à la cour; ils sont, par conséquent, à l'entrée du village. En temps de guerre, ils se tiennent sans cesse sur le qui-vive, comme deux vigilantes sentinelles, aux abords du village. En campagne, ils marchent en éclaireurs. En face de l'ennemi, ils s'élancent témérairement en avant, jettent la première lance et donnent ainsi le signal du combat.

3° Les trois grands dignitaires et les six officiers inférieurs forment un ensemble que les Baluba-hemba désignent sous le nom de « bamikola bakulu », les grands suivants, ou « bakulu », les grands, les anciens.

Chacun d'eux possède une clientèle, qu'il est chargé de se procurer par des cadeaux ou par son savoir-faire. S'il est habile chasseur, débrouillard, généreux, il n'aura pas de peine à remplir son cadre.

Les suivants des « bamikola bakulu » s'appellent « babanzi » (pluriel de mubanzi). Jadis, pour devenir mubanzi, il fallait avoir tué au moins un homme à la guerre.

Cet exploit donnait droit à revêtir sa chevelure d'un toupet formé de plumes de « nduba » oiseau au plumage couleur rouge-sang. Aujourd'hui, ce coup mortel n'est plus de rigueur.

Les « babanzi » construisent leur case devant celle du dignitaire (de l'ancien) qu'ils suivent. C'est le clan proprement dit. Chacun d'eux porte un titre honorifique.

Ces titres vont par deux par deux. Chaque mubanzi a un confrère en grade, qui loge vis-à-vis de sa case et a le droit de le remplacer en cas d'absence. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple : « Lwa kilai » est confrère de « mwina-mwaba ». Ces titres n'incluent pas de fonctions bien sérieuses, ce sont des titres de parade. Et cependant nos noirs y tiennent énormément. Leur ambition et leur vanité y trouvent leur compte.

Voici quelques titulaires groupés sous le nom de leur patron, de leur « mukola mukulu » :

a) Babanzi, clan du twite.

*Kihanza.* Il remplace d'office le « twite » absent ou empêché. Dans ce cas, il occupe la place où se tient ordinairement le patron.

*Mweho.* Ce titre revient de droit à un parent du chef, du côté paternel. Il partage avec le grand dignitaire Mulunda le privilège de protéger les femmes du chef,

**BALUBA**

(Congo.)

B, 46 (*suite*).

malmenées par leur maître. Il peut même, en l'absence du chef de village, trancher les procès ou palabres avec les gens de l'extérieur.

*Bilye*. Ce titulaire a le pouvoir de grouper les gens quand le chef désire leur faire une communication publique, pendant le jour. Cependant, celui-ci choisit de préférence la nuit quand il veut publier un ordre ou une défense. Vers 2 ou 3 heures du matin, il sort de sa case, monte sur un tertre ou une élévation, au centre de tous ses gens, et « lance sa voix » comme ils disent, c'est-à-dire que d'une voix aussi forte que possible, il dit ce qu'il a à communiquer.

Le « Bilye » a aussi le droit d'introduire dans la cour du chef ceux qui veulent faire trancher un différend. A lui encore la garde des cadeaux apportés par les plaideurs. Enfin, à lui d'introduire ceux qui viennent saluer le chef.

*Kyabuta*.*Kenya*, et.

b) Babanzi, clan de Kihanzula.

*Kakona*, remplace le patron empêché.*Makena*, etc.

c) Babanzi, clan de Kalala.

*Kimenkinda kinkasa*, remplace le patron absent ou empêché.*Mpuka*.

*Nganuna*, reçoit la part des cadeaux, dans les procès, destinés à acheter le pombe que le chef boira en écoutant les plaideurs.

*Kibumbu*.*Kibondo*.*Baluba*. Congo, B, d, 46.

*Mwine mwabo.*

*Kalimangunga.*

*Kenzobebe.*

*Lweba.*

*Mulivita.*

*Mfumu wa babanzi.*

*Kulimba.*

d) Babanzi, clan de Kimenkinda.

*Kalala ka nkasa* remplace le patron.

*Mpuzima*, a la même fonction.

*Ntalazya* (= celui qui fait taire) est chargé de veiller au silence pendant que les plaideurs parlent.

*Mfumu wa nkongwa.*

*Kankongwa.*

*Lwa Kilaï.*

*Kamwanya.*

*Mwanamweni.*

*Lyatôni*, a la garde des petits tisserins qui nichent au village, afin que personne ne les déniche avant que les jeunes ne soient assez gras pour être mangés.

*Kimpata.*

*Musomeke.*

*Malimbwa.*

e) Babanzi, clan de Tompa.

*Lya ntompa*, remplace le patron.

*Mfumu wa mpanda.*

*Kalala ntanda*, est chargé de chercher de la viande chez les chasseurs pour son patron. Son nom signifie : général de la brousse.

*Kimbakanyi*, sentinelle chargée d'inspecter les sentiers pendant la guerre; son nom signifie : celui qui marche courbé sur la pointe des pieds.

f) Babanzi, clan de Kinamasinda.

*Lya kina*, remplace le patron.

*Tomone.*

*Mfumu wa nzolo*, ramasse les poules pour le chef du village; son nom signifie : le chef des poules.

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 46 (suite.)***Lukunka.**Lukolomona.**Kazanza.**Ilunga lukasu.**Ilunga milumbu.**Kikomu.**Kibi.*

4° Le menu peuple est groupé dans des quartiers distincts sur les deux ailes du village. Ces quartiers portent le nom de Kisaka (pluriel bisaka).

Là demeurent les jeunes gens qui ont déjà quitté la maison paternelle; les jeunes mariés qui n'ont pas encore obtenu par une action d'éclat sur le champ de bataille le droit d'être nommé Mubanzi, c'est-à-dire tous ceux qui ne peuvent encore faire partie d'un clan de Bamikola bakulu.

Ces jeunes alignent leurs cases, le long et de chaque côté d'une rue au bout de laquelle se trouve, mise en travers, la hutte plus spacieuse de leur chef de quartier. Ce chef porte le titre de Masangune.

Ce dignitaire est choisi par les jeunes. L'élection doit être agréée par le chef du village. Souvent ce dernier choisit le Masangune sans recourir au vote préalable des jeunes. Le Masangune est, le plus souvent, un audacieux, un malin, un débrouillard, assez habile pour procurer à ses suivants de la viande et de la bière.

Les jeunes gens non mariés vivent ensemble par groupes de deux, trois et quatre.



Jadis il y avait des quartiers réservés aux jeunes filles nubiles. A leur tête se trouvait une femme qui portait, elle aussi, le titre de Masangune. Elle revêtait des habits d'homme et se promenait la lance au poing, pour en imposer à ses suivantes.

Dans les villages importants, il y a ordinairement plusieurs Masangune. Le village de Kyombo, de 500 habitants, en comptait cinq en 1903, chacun ayant ses suivants distincts.

5° Les esclaves sont établis tout autour du village. Ils vivent chacun chez soi, dans la case qu'il a bâtie et qui lui appartient. Ils y vivent bien souvent avec femmes et enfants, sous l'autorité d'un affranchi nommé par le chef. Ces petits groupes se trouvent ordinairement à 50 ou 100 mètres du village; mais bien souvent aussi à une, deux et trois heures de marche.

Je n'ai parlé que des hommes dans tout ce qui précède : ce n'est pas pour exclure les femmes et les enfants. Il va sans dire que, dans les cases des hommes, logent les épouses; là aussi habitent les enfants en bas âge. Les filles un peu grandes, pas encore mariées, logent dans une petite cabane derrière la maison maternelle.

Voilà, rapidement esquissée, la constitution d'un village important, d'un Nzya. C'est le plus souvent le village d'un chef de race, d'un mulohwe. Les sous-chefs, à la tête d'un Kibundi ou village moins important, imitent cette organisation, pour autant que le nombre d'hommes dont ils disposent le leur permet.

Nous venons de voir la constitution d'un village de Baluba-hemba. Comment s'y prennent-ils pour le créer?

Pour plus de précision, je suppose qu'un chef de race

**BALUBA**

(Congo.)

B, 46 (*suite*).

vient d'être gratifié d'un bout de territoire avec obligation d'y créer un village.

Son premier soin sera de se procurer le talisman appelé Kito. Ce remède a la vertu de lui attirer du monde. Il est inutile d'ajouter que le nouveau chef n'oubliera pas les petits cadeaux, les sourires et surtout les promesses.

Dès qu'il aura un peu de monde, il choisira ses conseillers intimes, ses bamikola bakulu et ses masangune. Ceux-ci se trouvent sans peine.

Les élus reçoivent, par le fait de leur élévation, l'obligation de former leur clan. A leur tour, ils se procurent le Kito, et se mettent aussitôt en campagne pour amener les habitants d'autres villages à venir s'installer chez eux. La clientèle ne tarde pas à venir, surtout si les nouveaux chefs de clan ont la réputation d'être généreux, bons chasseurs et bons batailleurs. Tout nouvel arrivé donne un petit cadeau, une flèche, quelques perles, etc.

Quiconque entre dans la clientèle d'un chef ou d'un ancien devient son protégé. Il aura sa part du butin de guerre ou de chasse, sa portion de bière aux souleries du soir. S'il doit s'absenter, il confie au patron ses biens et sa famille. En retour, il doit au patron sa part de bière quand il brasse et un tiers du produit de ses chasses. S'il vient à mourir de mort violente, sa famille a droit à deux esclaves, que le patron doit payer. S'il meurt de mort naturelle, la famille ira encore réclamer

les deux esclaves, mais, dans ce cas, le patron porte la demande chez le chef, qui paiera à sa place une vingtaine de colliers de perles, valeur correspondante à deux esclaves.

Il est bien à croire que les inférieurs espèrent ne pas rester à ce rang le reste de leurs jours, qu'ils aspirent eux aussi à devenir patron, chef de clan.

Quel est le mode d'avancement?

Un jeune homme, sujet d'un masangune, a mérité ses droits à entrer dans le clan des babanzi. Il aura tout d'abord à payer un dîner d'adieu à tous les compagnons de son quartier et à son masangune. Il fait alors ses adieux. Le dernier mot des compagnons est : « Nous te suivrons. » Alors il se rend chez son « ancien », où il trouve une case qu'il a préalablement construite. Il y transporte ses pénates. Dès qu'il aura tué une bête, il offrira le dîner d'entrée à son nouveau patron et à ses nouveaux compagnons de clan. Les jours suivants, il cherchera à se procurer une nouvelle bête (chèvre ou mouton), qu'il apprêtera et offrira de même. Et c'est tout. Le premier repas se dit : « Mulambu wa kuyuka nzibo », c'est-à-dire cadeau pour reconnaître la case; le deuxième : « Mulambu wa kukanda », c'est-à-dire cadeau pour être monté (au nouveau titre).

Mais notre mubanzi ne se contente pas de ce titre; il désire lui aussi devenir « mukola mukulu » (ancien suivant), peut-être sera-t-il invité à monter jusque-là. Dans ce cas, il paie trois grands colliers de perles (mitunda) et un « mulambu wa kukanda », cadeau d'élévation. Pour le reste, il fera ce qu'il a fait en quittant son masangune.

Quand un « ancien » meurt ou disparaît, son successeur légitime, s'il est en état de le remplacer, reçoit le

**BALUBA**

(Congo.)

B, 46 (*suite*).

titre et vient prendre sa place. Si, pour un motif ou l'autre, le successeur légitime ne se présente pas, le chef désigne un successeur de son choix. Le nouvel élu paiera au successeur évincé, si d'aventure il se présente, vingt grands colliers de perles (valeur de deux esclaves). Et alors le successeur évincé vient à la case du défunt avec une poule blanche; il remet la poule au chef et jette dans la case quelques grains de maïs. Par cette cérémonie, il signifie qu'il abandonne tous ses droits en faveur du nouvel élu. Le chef envoie la poule à ce dernier.

D'habitude l'élu du chef n'est autre que l'officier qui suit le défunt par rang de dignité. Le Kinamasinda succède au Kalala, comme celui-ci succède à Twite. Tompa prend la place de Kimenkinda, qui succède lui-même à Kihanzula. Si le chef ne faisait pas son choix selon l'ordre que je viens de dire, le successeur évincé se croirait méprisé et ne pardonnerait jamais l'injure.

Les maisons ne sont pas orientées d'une manière systématique; les Balumba-hemba ne s'inquiètent pas de l'orientation. Ce qui les intéresse, c'est le plan général du village et le rapport des cases avec l'ensemble.

Ils disposent leur village de manière à être, pour ainsi dire, toujours sur pied de guerre. Le Tompa et le Kinamasinda habitent avec leurs clans au bout opposé à la cour du chef. Les flancs sont gardés par les Bisaka (quartiers des jeunes, qui sont placés toujours aux avant-postes, parce qu'ils doivent encore mériter leurs titres).

Derrière, du côté opposé à l'ennemi probable, est la cour du chef et de ses conseillers.

La symétrie d'un village bien construit est remarquable.

Depuis que les chefs ne peuvent plus mener au loin leurs guerriers pour faire des razzias de femmes, d'esclaves, de bêtes et de biens, ils ont une peine infinie à payer leurs gens, surtout la rançon des morts. Aussi de nombreux titres sont-ils sans titulaires, les maisons des titulaires défunts demeurent vides, les villages prennent très souvent un aspect délabré. Voilà peut-être la vraie cause qui fait que des villages jadis si prospères, si bien entretenus, ont aujourd'hui l'aspect de villages ruinés.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***e)* MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.**47. Outils et ustensiles.**

1. *La houe* avec laquelle on creuse et on remue la terre; en fer avec manche en bois.

Le fer mesure 15 à 20 centimètres, le manche 50 à 60. Pour l'emmancher, on chauffe à rouge la pointe supérieure du fer et on l'enfonce dans le gros bout du manche.

2. *La hache*; deux espèces :

*a)* La hache de luxe, plus fine que l'autre, plus distinguée; le manche en bois, long de 25 à 30 centimètres, est souvent orné de lamelles de fer ou dessins de cuivre, et est terminée par une tête sculptée; la lame en fer est relevée de dessins gracieux et de forme assez élégante; on l'emploie pour la parade et pour la danse; elle se porte sur l'épaule.

*b)* La hache de travail, de mêmes dimensions que la précédente; deux fois plus lourde; manche en bois, rond.

Ces haches sont emmanchées comme la houe.

3. *Couteaux.*

*a)* Le coutelas de parade; se porte dans une gaine de cuir, suspendue à une espèce d'écharpe, composée d'une corde sur laquelle on a enroulé des lanières de peau de loutre garnie de poils.

Le manche en bois, est orné de lamelles et de petits

clous de cuivre. C'est un travail qui témoigne de beaucoup de goût et du sens des proportions.

Il se porte en bandouillère dans les cérémonies. C'est peut-être le coutelas employé jadis dans les sacrifices rituels.

b) Le couteau ordinaire, de dimensions diverses, mais de type unique; manche en bois.

4. Puis il y a les armes : lance, arc, flèches, que le Muluba ne quitte guère.

5. Les outils des métiers spéciaux.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.**

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

**48. Cueillette.**

Il y a un certain nombre de fruits dans la forêt qui sont recherchés.

Parmi ceux-ci on peut signaler les suivants :

a) Le *likoke* (pl. makoke) espèce d'orange jaune, à la peau si dure que l'indigène, pour la crever, la frappe avec force contre un arbre. La pelure fendue, il absorbe la pulpe aigre-douce, visqueuse, d'un gris-jaunâtre, délicieuse pour étancher la soif de l'homme de caravane, qui est altéré et qui guette ce fruit désiré. La pulpe entoure des graines semblables à celles du melon, mais plus grosses.

b) Un fruit qui ressemble à notre nèfle d'ici tant par le goût que par l'odeur et la forme.

c) Une sorte de petite prune ou cerise allongée; sous sa pellicule rouge elle cache un gros noyau au goût d'amende amère, autour duquel s'offre une pulpe rafraîchissante mais astringente et aigre.

d) Une espèce de pomme de terre allongée, de petite taille, 4 centimètres de long sur 3 de large, et qui contient une pulpe farineuse fort goûtée. L'arbre qui la porte est assez répandu.

e) Un fruit à gros noyau très dur, qu'on casse au caillou et dont le contenu rappelle le goût de nos amendes.



f) Un fruit huileux semblable à nos olives, tant pour la forme que pour le goût. Il se prépare de même. C'est le « mpafu », fruit du « muhafu », que j'ai décrit plus haut,

Si les premiers de ces fruits se cueillent par occasion, surtout dans la brousse écartée, le long du sentier de la caravane, les deux derniers font l'objet d'une cueillette régulière. Les femmes et leurs filles surtout les recherchent systématiquement; mais tous ceux qui les trouvent, hommes, femmes et enfants, les prennent et les mangent. Ces arbres poussent spontanément, ils n'ont donc d'autre propriétaire que la communauté.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.**

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

**49. Chasse.**

Les femmes chassent et les hommes, mais chacun des sexes a ses spécialités.

Aux femmes, les chasses aux rats, aux chenilles, aux fourmis, aux sauterelles.

Aux hommes, les chasses au gros gibier.

1° Les chasses des femmes.

a) La chasse aux rats. Le rat des champs est un mets très recherché des Baluba. Aussi avec quelle ardeur les ménagères ne vont-elles pas à sa recherche, le lendemain d'un incendie d'herbes, et ce pendant deux et trois jours de suite. Pour fuir les flammes, le rat affolé s'est réfugié dans son trou, que le fléau a mis à découvert. Avec sa houe la femme creuse ce trou jusqu'au nid et assomme le rat en son logis. La nichée est écrasée entre le pouce et l'index.

b) La chasse aux chenilles. Il s'agit des chenilles vertes qui ressemblent à nos processionnaires par leurs habitudes. D'immenses bandes se trouvent à un moment donné sur une espèce d'arbre, toujours la même; elles lui mangent le feuillage avec une voracité extraordinaire. C'est le moment que choisissent les femmes pour récolter les chenilles bien grasses. On les ramasse avec la main, une par une; on monte aux branches si c'est nécessaire.

Il existe d'autres espèces de chenilles fort recherchées; nos négresses les recueillent par occasion.

c) La chasse aux termites. Quelle friandise qu'une bonne grillade de termites! Aussi comme les ménagères guettent les moments propices pour s'en procurer. Lorsqu'il a plu, par exemple, les termites — on le sait — sont tentées de sortir et de s'envoler; la mère et ses filles, peut-être avec l'une ou l'autre compagne, vont sur la termitière, y pratiquent un ou plusieurs trous dans lesquels elles plongent une espèce de petit balai ou de goupillon qu'elles agitent : question d'agacer les fourmis et de les irriter. Les fourmis guerrières ne tardent pas à s'accrocher au grossier appât. Les chasseresses retirent le balai, et secouent les fourmis « pêchées » dans leur pot de cuisine. Elles recommencent cette opération tant qu'elles peuvent : la famille applaudira le soir à leurs prouesses.

d) La chasse aux sauterelles. Les sauterelles du Congo ressemblent aux criquets voyageurs du nord de l'Afrique. Leurs habitudes sont les mêmes. Seule la couleur varie. Les sauterelles du nord sont jaune-citron, celles du Congo sont rouge-brique. Elles s'amènent en bandes immenses, de plusieurs lieues de long; volent à quelques centaines de mètres de hauteur, quelquefois en rangs tellement serrés que le soleil en est presque obscurci.

Dès que quelqu'un du village a vu un nuage de sauterelles s'abattre aux environs, il avertit la parenté et les amis; c'est une traînée de poudre dans le village. Le lendemain matin de très bonne heure, toutes les femmes, grandes et petites, se mettent en chasse; elles ramassent les bêtes engourdies encore par le froid et la rosée,

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 49 (suite).**

leur enlèvent les pattes et les ailes, si elles en ont le temps, et les mettent dans des pots qui sont leurs gibecières. La chasse se termine vers 8 1/2 h. du matin; les sauterelles qui ne sont pas prises s'élèvent alors à nouveau et disparaissent.

Ce gibier est étalé au soleil qui le sèche. Et c'est encore une de ces friandises dont raffolent nos Baluba.

Les criquets ne sont pas seuls à rehausser le menu des Baluba. Diverses variétés de sauterelles partagent cet honneur.

Les hommes chassent du gibier plus important : l'antilope, le cochon sauvage, la pintade, etc.

L'éléphant, le Baluba le chasse peu; il ne se sent pas armé pour s'attaquer à une aussi énorme bête. Il en est de même du buffle et de l'hippopotame.

Les animaux sont poursuivis par des chasseurs spécialistes armés de fusils; la plupart sont arabisés; et par les Batembo, ou chasseurs Batwa dispersés de ci de là dans nos forêts. Souvent ces chasseurs Batembo s'engagent à rester à côté d'un chef pour fournir, en échange de farine, la viande dont il a besoin.

Ce qui ne veut pas dire que jamais nos Baluba n'abattent un éléphant. Lorsqu'un de ces animaux, par exemple, a été surpris dans un incendie d'herbes, et qu'il est plus ou moins atteint, nos hommes le traqueront et le tueront.

Quant au léopard, nos gaillards ne craignent pas de l'attaquer de front. Dans ce pays, le monstre ne s'attaque guère à l'homme, mais il ravage les bergeries.

Le Muluba n'a pas peur non plus d'attaquer de front les sangliers, quoique le *ngiri*, par exemple, charge toujours l'assaillant et est souvent dangereux. Le cochon à verrue lui, ne charge que lorsqu'il est blessé et le cochon des bois ne charge pas.

Il n'y a pas beaucoup de singes; on le chasse rarement.

Je n'ai vu que deux fois un lièvre dans la contrée.

Il y a sept manières principales de chasser :

- a) La chasse au filet;
- b) » » à courre;
- c) » » au feu;
- d) » » par surprise;
- e) » » par enclos;
- f) » » à la trappe;
- g) Autres procédés.

a) *La chasse au filet* n'est pas comme on serait tenté de le croire une chasse collective, à laquelle participerait une partie du village. Non. Un individu, passant dans le bois, a entendu une bête à proximité ou il a relevé ses traces récentes; vite il court chez lui et prend son filet, large de 0.80, long de 100 à 200 mètres. Il amènera deux ou trois hommes de sa parenté. Dans le plus grand silence — car il s'agit de ne pas se laisser deviner — il dispose généralement en demi-cercle son filet, qu'il attache à des piquets en bois ou à des arbustes, de manière à créer une espèce d'enclos mobile. Puis il fait un détour, contourne la position présumée de la bête, s'avance résolument dans le fourré, en jetant de temps à autre un cri; ce cri chasse et affole la bête, tout en indiquant aux compagnons ce qu'ils ont à faire pour la guider vers le filet où elle vient buter du nez et se prendre dans les mailles grosses d'une main. La rejoindre et l'abattre est l'affaire d'un instant.

**BALUBA**

(Congo.)

B, 49 (*suite*).

b) *La chasse à courre* est intéressante. C'est le *nzenzi* qu'on poursuit ainsi. Cet espèce de rat des roseaux, tête de cochon et courtes pattes, a la taille d'un petit chat. Il vit dans les marais, près des rivières. Les deux ou trois chasseurs entrent en campagne, l'un d'eux tenant en laisse un chien qu'il excite; celui-ci renifle la bête et la suit, guidé par l'odeur. Dès qu'elle est découverte, c'est une course folle, hommes et chien courent à travers les roseaux jusqu'à ce que le malheureux *nzenzi* rende l'âme. D'autre fois, le chien est lâché en liberté, mais alors le grelot qu'il agite au cou indique la piste à ses maîtres.

Savez-vous comment on dresse le chien à cette chasse? En lui faisant sentir le crottin du *nzenzi*!

c) *La chasse au feu* est la plus passionnante, je crois; je l'ai pratiquée une fois, elle est vraiment excitante.

Cette chasse se fait en collectivité.

Tantôt c'est le clan (le notable et ses clients) qui la fait sur le terrain à lui réservé.

Tantôt c'est le village entier.

Dans l'un comme dans l'autre cas, voici comment on procède : Au jour désigné, les hommes se rassemblent armés d'arcs et de flèches et d'une petite botte d'herbes ou de feuilles vertes. Plusieurs sont munis de torches de paille sèche, qu'on prépare sur place. Ils les allument en les approchant de braises brûlantes, qu'ils ont apportées à cet effet.

Les uns se placent en ligne à un des côtés de la brousse qu'il s'agit d'incendier; c'est vers eux que le feu se dirigera des trois autres côtés; il y a donc là une position à fixer avec soin, relativement au vent.

Au fur et à mesure que les torches flambent, les allumeurs s'en vont mettre le feu à chaque deux ou trois mètres, le long des limites convenues d'avance. Cela se fait quasi en courant. Les autres chasseurs attendent la marche du feu, éloignés les uns des autres, et suivent les flammes. Il n'y a pas de signal proprement dit, rien que l'accord unanime des groupes, à mesure qu'ils se sentent prêts pour la chasse.

Dès que la masse des herbes a pris feu, les portetorches rentrent dans la bande.

La flamme crépite et court avec rapidité : le gibier affolé s'élançe vers la ligne des chasseurs, où il trouve la mort. Cependant que les chasseurs, sauf ceux qui attendent à l'endroit non allumé, courent derrière les flammes avec leur botte d'herbes vertes.

De temps en temps, quand les pieds nus sont trop échauffés par les cendres rouges encore, ils jettent leur botte d'herbes vertes, se posent dessus et regardent s'il n'y a pas à leur portée l'un ou l'autre animal à moitié grillé ou tué par la fumée ou le feu. Une bête réussit-elle à franchir la ligne de feu, c'est une course folle. Femmes et enfants participent à cette course, mais loin en arrière, pour ramasser le menu fretin : oiseaux, rats, etc. L'atmosphère est d'une chaleur d'enfer.

Cette chasse provoque une vraie griserie. Est-ce que l'odeur d'herbes brûlées produirait le même effet que la poudre ? Je pense que cette griserie vient plutôt de la proximité du gibier; c'est la griserie du chasseur sur la piste d'une belle pièce, qu'il espère abattre bientôt.

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 49 (suite.)**

d) *La chasse par surprise.* — C'est la chasse plus ou moins individuelle avec l'arc et la flèche, comme on la pratique habituellement chez nous, en Europe.

Les flèches sont souvent empoisonnées. L'effet poursuivi et obtenu est de tuer la bête dès qu'elle est touchée. Elle tombe presque foudroyée. On empoisonne d'habitude le bout des flèches au moyen d'une mixture faite avec la graine d'une sorte de petit cornichon indigène et la sève résineuse du muhafu. Le muhafu est le seul arbre à résine que j'ai vu dans la contrée.

Cette résine a le parfum de l'encens.

L'encens frais sert donc à donner du corps aux divers poisons; le jus empoisonné est versé sur cet encens, malaxé dans une petite auge avec un bout de fer ou de bois, puis adapté sur la flèche.

Je n'ai pas vu de lance empoisonnée.

Frais, le poison est d'un effet instantané et foudroyant. La bête atteinte tombe presque aussitôt. On coupe la partie touchée et le reste peut être mangé sans danger.

e) *Chasse par enclos mobile.* — On construit une longue palissade, j'en ai vu qui avaient plus d'un kilomètre, en branches fixées en terre. Par endroits, on laisse un intervalle où l'on creuse une fosse cylindrique, profonde de deux mètres; on la recouvre d'herbes sur l'orifice. Les bêtes pourchassées vers l'enclos veulent passer par les endroits libres et tombent dans les trous.

Quelquefois, le fond des trous est garni de pieux pointus, mais c'est l'exception.



f) *Chasse à la trappe*. — Deux rangées de bois fixés en terre, formant couloir de 25 à 50 centimètres. Au-dessus, trois bois ajustés soutiennent une charge de pierres et sont soulevés par une bascule pouvant déclancher. Au bout intérieur, une bête est mise ou bien les côtés sont barricadés pour forcer le gibier à passer dans le couloir. Au passage, déclanchement et chute des pierres. Cette trappe est faite selon sa taille, depuis le chat sauvage jusqu'au léopard.

g) *Autres chasses* : 1° D'après ce qu'on m'a dit, en 1899, un peu avant notre arrivée, le lion rôdait dans le pays. On convint de le cerner. Tout le monde est convoqué; on entoure l'endroit où il se tient. Petit à petit, le cercle se resserre. Le lion surpris succombe après avoir blessé plusieurs personnes et en avoir tué une.

2° En 1905, près de la mission, apparaissent deux gorilles, de la taille d'un homme. Le chef averti accourt. On cerne et on tue le mâle. Un homme avait le bras perforé par un coup de dents. Nous donnâmes l'animal abattu à nos gens, qui le mangèrent.

3° *Chasse à la glu*. — Tiges badigeonnées de glu, fixées dans un arbre.

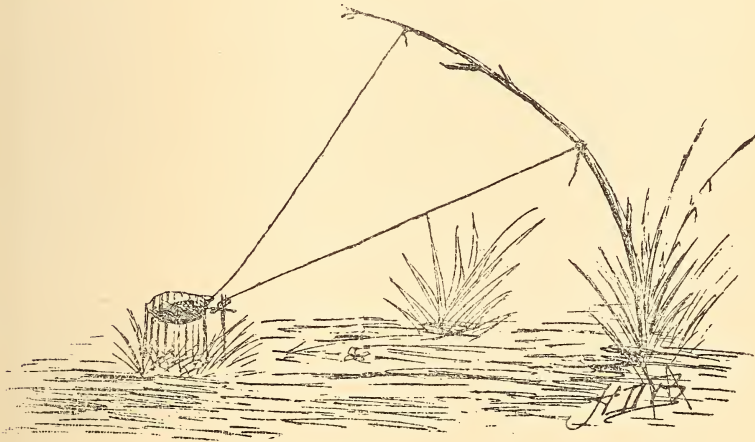
La glu est faite avec le suc d'un arbre spécial ou avec de l'huile évaporée au feu. Le Muluba s'en sert pour prendre les petits oiseaux. Il pose dans les branches d'arbustes, autour d'un champ de graminées, une série de tiges frottées de glu. Les passereaux et autres petits oiseaux qui vivent là en bandes nombreuses, se font prendre. Le chasseur enlève les petites victimes, leur brise pattes et ailes, et les pose dans son récipient, en attendant de les apprêter pour le repas.

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 49 (suite.)**

4<sup>o</sup> *Chasse à la taupe et au rat.* — Le nœud coulant est fixé adroitement d'un côté à une tige flexible, de l'autre dans la galerie souterraine d'une taupe. L'animal, en passant, se fait prendre par le milieu du corps. Les Muluba le chasse même à la flèche. Le chasseur à genoux devant le trou attend, l'arc tendu, l'œil fixe... Il a beaucoup de patience ! Quand la terre meuble remue, il lance sa flèche sur la bête de passage dans la galerie. J'en ai vu qui restaient en cette position pendant 4 et 5 heures.



PIÈGE A PINTADES.

Amorce : un morceau d'épis de maïs.

5<sup>o</sup> *Chasse au nœud coulant.*

On fixe sur un sentier un nœud coulant entre deux petites palissades. La bête s'y engage par la patte ou la

*Baluba.* Congo, B, e, 49.

tête et fait déclancher une perche flexible tirée vers le sol; la perche se redresse soulevant la bête.

Reste la série des nœuds coulants pour les petites bêtes et les oiseaux. Le nœud est fait à l'aide d'une lanière végétale raide et incassable (écorce de rotang ou autre) mis par terre ou dans les arbres.

Comment se partage-t-on le produit de la chasse?

En principe (si j'ai bon souvenir) quiconque abat une bête, en est possesseur; si plusieurs l'ont atteinte, on doit partager. (Il va sans dire que les gros bonnets ont souvent la part du lion.) Après cela, restent les impositions prévues par la coutume ou les convenances, tant envers les supérieurs, qu'envers les clients, parents et amis de clan. Tout décompté, un noir n'a que la minime partie à manger en famille. J'ai connu un chef abandonné de tout son monde pour s'être arrogé une trop grosse part sur les 3 ou 4 bêtes qu'il avait lui-même abattues.

Les soirs de grande chasse, lorsque les chasseurs campent en dehors du village, ils fument la viande obtenue, en la plaçant sur des échelas sur les feux allumés pour la nuit. Tout le temps quelqu'un veille pour surveiller l'opération.

Les intestins, les parties internes, le sang, sont consommés sur place ou du moins le jour même.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***e)* MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.**50. — Pêche.**

Le poisson est le mets de choix par excellence de nos Baluba. Ils le préfèrent au gibier.

Hommes, femmes et enfants, tous se livrent à la pêche; mais ils n'usent pas tous des mêmes instruments.

*a)* *Les femmes* ont plusieurs procédés à elles :

A deux ou à trois, elles se rendent à la partie de la rivière qui est réservée à leur clan ou au village, suivant le cas. Elles portent un panier allongé, sorte de natte de roseaux coupés en lanières et tressés, en forme de barque, longue de 1 à 2 mètres et large de 50 à 70 centimètres. Elles entrent dans l'eau, peu profonde, et entre elles et le bord de la rivière elles disposent leur panier, puis provoquent de l'agitation dans l'eau, tout en poussant leur panier vers le bord; les petits poissons qu'il s'agit de prendre s'affolent et reviennent se faire enlever par le creux du panier.

D'autres fois, les femmes vont dans la réserve de leur clan; et dans un de ces marais elles circonscrivent une partie particulièrement poissonneuse, en élevant tout autour une digue de mottes de plantes boueuses; puis elles procèdent à l'assèchement de cette mare artificielle, en la vidant avec des paniers et des pots. Sur le fond

asséché se déposent les silures, les autres poissons et même les escargots qu'il s'agissait de capturer.

b) *Les hommes* pêchent surtout les gros poissons.

Un des procédés est la *pêche à la ligne*. Une perche, une ficelle plus ou moins épaisse, pas de flotteur, un hameçon qui a la forme d'une espèce d'épingle retournée. Pour la grosse silure de 80 centimètres à 1 mètre de long, il est clair que les engins doivent être forts et résistants. L'appât est fréquemment le simple ver de terre. La ligne ne descend guère à plus de 1 m. 50 ou 2 mètres sous la surface de l'eau. Afin d'attirer le poisson, le pêcheur jette de temps à autre la pâtée; et si le poisson tarde trop à mordre, il enfonce sous l'eau le bout de sa perche, qu'il agite avec frénésie. Dès que le poisson mord, il est tiré hors de l'eau, par un coup sec. Tous les jours, on voit pêcher à la ligne; ce n'est pas un sport; les Baluba ne travaillent que pour avoir à manger. Ils n'ont aucune idée de sport, concours, etc. Quand je dis que la pêche à la ligne est une occupation des hommes, il faut s'entendre, car les enfants imitent leurs pères dès l'âge le plus tendre : ce qui n'est pas toujours sans danger. Ainsi je me souviens qu'un enfant pêchant avec une corde, dont l'extrémité était attachée à son poignet, s'est vu tout à coup entraîné hors de la pirogue où il se cramponnait : une grande silure avait mordu à l'appât et entraînait ligne et pêcheur. Heureusement qu'un adulte était à proximité, qu'il vit l'accident et qu'il eût le temps de plonger après..... l'heureux petit pêcheur !

Après la ligne, il y a la *pêche à la nasse*, qui se pratique là-bas au moins de deux ou trois façons différentes.

Ou bien on accroche les nasses à des barrages en bois qui traversent la rivière. Le Lukulu a plus de

**BALUBA**

(Congo.)

B, 50 (*suite*).

80 mètres de largeur à l'endroit où il est coupé par des barrages. Une partie des nasses est mise à contre courant, préférablement celles du milieu. Une partie est placée dans le sens du courant, sur les côtés : celles-ci sont réservées au poisson qui remonte le long des berges.

Ou bien, surtout dans les endroits où il y a parallèlement au fleuve un ancien lit dans lequel se déversent les eaux gonflées de l'arrière saison des pluies, on creuse dans la butte qui sépare les eaux, de petits canaux disposés de façon telle que le poisson puisse aller de l'un à l'autre.

Dans ces canaux on aménage des nasses sur le soir. Le matin, de bonne heure, on va les lever. (Ceci est la règle générale; on lève les nasses avant le lever du soleil.)

Ou bien on place une claie le long du bord de la rivière ou parmi les roseaux ou les ambachs (1) qui la bordent, à une distance variable, disons deux mètres; l'eau est barrée par la claie du côté parallèle à la rive et du côté du courant; l'ouverture est donc du côté opposé au courant. La combinaison est basée sur les mœurs du poisson qui, à certaines heures, remonte la rivière le long des berges. Le poisson qui entre dans le couloir se butte contre les murs des claies : or, dans ces murs, à une certaine distance sous la surface de l'eau, sont ména-

---

(1) L'ambach est un arbre plus léger que le sureau, très commun dans les rivières du Haut-Congo.

gées les ouvertures des nasses : le poisson y pénètre et s'y emprisonne. Généralement l'endroit choisi pour l'opération n'est pas profond, parfois un banc de sable.

A côté de la pêche à la nasse, il y a la *pêche au filet*. Celle-ci se pratique des deux manières suivantes :

Ou bien il s'agit d'un grand filet d'une quinzaine de mètres de long et d'un mètre de large; un homme le soutient dans l'eau à chaque bout; le dessus du filet flotte au moyen de baguettes d'ambach, entaillées de manière à les distinguer aisément, blanc et gris; le dessous plonge à l'aide de cailloux. Il arrive que ces hommes opèrent dans deux pirogues, alors les filets peuvent être plus larges, avoir 1 mètre 50.

Le premier moyen est pratiqué lorsque l'eau est basse ou peu profonde, comme dans le Lukulu. Le second, quand l'eau est profonde, comme dans le Luabala. Dans les deux cas, le procédé est identique; on remonte le courant tout en se dirigeant vers la berge, le filet tendu : le poisson vient se prendre dans les mailles comme l'antilope dans le filet tendu du chasseur. C'est une besogne d'hommes.

Ou bien c'est du petit filet qu'on use. Il est suspendu entre deux tiges de bois léger. Il sert aux femmes et aux enfants surtout pour ramasser du fretin au bord de la rivière ou dans des marais peu profonds.

Femmes et enfants se servent encore d'un petit panier à jour qu'ils enfoncent dans les herbes de la berge.

Certains jours, cependant, tout le village s'ébranle, hommes, femmes et enfants. On va *empoisonner la rivière* et recueillir le poisson en masse. Un ou deux jours à l'avance, on cueille de grandes quantités de feuilles d'un arbre de 2 mètres à 2 m. 50 de haut, appelées *Mba*,

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 50** (*suite.*)

aux fleurs blanches, genre haricots, une labiée sans doute. Ces feuilles sont accumulées en tas au bord de la rivière. On les pile dans des mortiers en bois. Puis, on les jette dans la rivière, en amont de l'endroit où l'on veut pêcher. Ces feuilles enivrent le poisson, l'étourdissent plutôt. Le poisson ne tarde pas à flotter à la surface. C'est le moment où les pêcheurs le cueillent et l'enlèvent. Souvent ils les arrêtent par des barrages volants disposés de distances en distances.

Une autre manière intéressante de pêcher, c'est l'*attaque directe* du poisson.

Parfois, au bord de l'eau, on voit un groupe d'enfants tirant des flèches sur le poisson qui se montre.

De temps à autre, à l'époque des eaux basses, des hommes explorent la rivière; quand ils remarquent une espèce d'entonnoir profond ou une cuvette avoisinant la rive, ils s'y jettent, armés de sortes de lances courtes. Ils plongent, replongent et poursuivent les grosses silures qu'ils aperçoivent et finissent par les percer et les amener à la rive. C'est une partie très appréciée, très fatigante, mais fructueuse. C'est généralement le clan qui opère ainsi dans ses réserves avec ses nageurs de choix. Il y a des plongeurs émérites qui restent fort longtemps sous l'eau avant de remonter à la surface pour respirer.

On prend encore la silure à peu près comme les anguilles chez nous. La silure aime la vase. On va dans



les parties marécageuses soulever des mottes de boue et d'herbes. La silure y reste accrochée.

Au moment où les œufs des poissons sont éclos, les eaux sont pleines de petits poissons. Alors, on voit tous nos noirs chercher un filet d'eau où mettre dans une claie faite de roseaux, d'herbes et de boue, une ou plusieurs nasses, quelquefois minuscules, en nervures d'élaïs. La levée se fait de bon matin. C'est vers les mois de juin et juillet, au moment où les eaux commencent à baisser.

Les moules et les huîtres sont très abondantes, elles ne sont pas recherchées par nos noirs; d'ailleurs, les premières, cuites à l'eau, sont dures comme le cuir; les deuxièmes ont un goût de vase très prononcé.

La plupart des huîtres ont les écailles garnies de piquants.

Lorsque la pêche est abondante et dépasse les besoins de la consommation, le poisson est fumé, soit sur des grils spécialement édifiés hors du village, soit dans la hutte. Le menu fretin est simplement exposé au grand soleil.

L'odeur qui s'en suit, surtout dans la hutte, n'est pas agréable, vous pouvez m'en croire. Mais l'organe olfactif de nos Baluba n'est pas difficile.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.***51. — Agriculture.**

Comment les premiers hommes ont-ils songé à semer des graines? Le premier homme, Kyomba, l'ancêtre commun, disent les noirs, avait appris du grand Esprit le nom et l'usage de certaines plantes comestibles. Sa chevelure était longue; le grand Esprit y mit des semences. Un jour que Kyomba se promenait avec ses fils, il secoua fortement la tête; les graines tombèrent sur le sol. Kyomba n'y prit point garde. Mais voilà que quelque temps après, il repassa au même endroit et, surpris, il vit là des tiges couvertes de ces mêmes fruits dont il faisait jusqu'alors sa nourriture. Il connut ainsi que les fruits ont la faculté de se reproduire dans la terre et il se mit à cultiver.

A proprement parler, tout le monde s'occupe d'agriculture, hommes, femmes et enfants de toutes les classes sociales.

A l'homme appartient en propre le gros œuvre de défrichage et autres grands travaux préparatoires, comme déraciner le chiendent et la moto-moto ou nsoni.

Aux femmes, la culture proprement dite.

Les enfants prêtent leur aide aux uns et aux autres, suivant les circonstances.

Le défrichage se pratique de la manière suivante : Généralement, le paterfamilias choisit dans la forêt la

place où il cultivera l'année suivante. Il procède à l'enlèvement d'une bande d'écorce au pied des grands arbres ; ces arbres ainsi blessés se dessèchent ; si on veut les abattre, on entretient un feu contre les troncs, qui sont ainsi rongés par la flamme jusqu'à la chûte. On a recours à ce procédé lorsqu'on a besoin des branches, par exemple, pour la culture de l'éleusine. Mais habituellement on laisse ces grands arbres debout ; lorsqu'ils ne portent plus de feuilles, ils gênent si peu la culture. Et c'est du travail en moins, considération à laquelle nos nègres sont extrêmement sensibles.

L'année de la culture, peu de temps avant les plantations ou les semailles, les hommes achèvent le défrichage. Les herbes sont arrachées, les arbustes sont coupés à ras de terre.

Le terrain étant ainsi plus ou moins débarrassé de sa végétation, les femmes arrivent. Avec leurs houes, elles creusent parallèlement des rigoles profondes, dont le produit sert à faire des petites buttes. Ces buttes, dans lesquelles se trouvent sous la terre, des petites branches et des herbes, forment le terreau dans lequel vont se faire les plantations les plus importantes.

1. *Le manioc* forme la base de la nourriture végétale de nos nègres. Ils n'en cultivent pas moins de cinq espèces. La meilleure est le manioc blanc, à la tige grisâtre, moins foncée que ses congénères : cette espèce peut être mangée crue sans être trempée ou plutôt sans être fermentée au préalable. C'est le manioc doux (les autres ont un goût amer assez prononcé, dû à la présence de l'acide prussique, m'a-t-on dit).

Voici comment se plante le manioc :

On coupe des tiges de 20 à 30 centimètres aux plantes de la récolte précédente ; on les pique en terre

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 51** (*suite.*)

dans les buttes dont j'ai parlé plus haut et de biais, si je puis dire; ces plants ne sont jamais piqués droits, sinon ils pourraient. On procède à cette opération au commencement de la saison des pluies, en octobre, en novembre et même parfois en décembre; je me souviens même d'avoir planté une fois en février et ce sans inconvénient. L'essentiel à considérer, c'est que la plante soit suffisamment formée pour supporter la saison sèche qui suivra.

Ces tiges de manioc sont piquées en terre sans le moindre souci d'ordre ni de régularité; entre les plantes on observe une distance d'environ 80 centimètres, dans toutes les directions.

Entre ces tiges de manioc, on met encore du maïs, de l'éleusine et des arachides, mais pas de bananiers.

Au bout de six mois, on commence à cueillir les feuilles de manioc, pour les préparer en épinards.

Il faut un an et demi avant que le tubercule soit développé.

Après une culture de manioc, le sol est abandonné pour un temps.

Bien qu'il y ait relativement de vastes cultures de manioc, on ne peut pas dire que l'abondance des récoltes débordent leurs besoins, au contraire.

2. Il y a deux semailles et deux récoltes de maïs; dès les premières ondées, on sème les primeurs, qu'on mange frais; on le cueille en janvier.

Nota. — Les pluies commencent en novembre et finissent vers mi-mai ou juin.

En janvier ou février, il y a un arrêt de pluies pendant quinze à vingt jours (je l'ai constaté six fois sur sept).

A la deuxième saison des pluies, janvier ou février, on sème le maïs, qu'on laissera sécher sur pied. Il lui faut quatre mois pour mûrir. Il se recueille en mai-juin.

Comment sème-t-on? C'est simple. La femme fait un trou en terre avec son gros orteil; de ses doigts, elle laisse tomber deux ou trois graines dans le trou; aussitôt elle emplit celui-ci de terre avec le pied et presse dessus.

On ne trouve pas de grandes plantations; le maïs ne sert pas, à proprement parler, à la nourriture de nos Baluba; il est surtout utilisé dans la fabrication du *pombe*, bière indigène.

3. L'arachide se sème en février et se récolte en juin-juillet. Elle rend assez bien dans une terre légère et chaude et si on lui donne l'espace voulu pour déployer ses branches, soit 60 centimètres carrés. L'indigène la grignote volontiers.

4. La canne à sucre n'est cultivée que par quelques spécialistes qui ont été, généralement, au service des blancs ou des arabisés.

5. Nos Baluba ignorent le riz; ils n'ont même pas de mot dans leur langue pour le désigner.

6. L'éleusine se sème de février à fin mars. Elle ne peut mûrir qu'avec le commencement du temps sec. « Elle se nourrit de rosée », dit l'indigène. Elle se récolte en juin, quelquefois en juillet.

Elle sert pour la fabrication de la bière de première qualité : elle renforce et épure le goût du maïs.

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 51** (*suite.*)

7. La patate douce se cultive assez fréquemment. On la plante dans des bas-fonds marécageux et humides et ce pendant toute la saison des pluies.

L'arachide comme la patate douce n'entre dans l'alimentation que comme friandise, qu'on grignote entre les repas.

8. Il y a des palmiers-élaïs dans la contrée, mais on les garde soigneusement pour les noix de palme. On n'en recueille pas le vin ou guère. Le vin de palme s'achète éventuellement aux gens du Sud, possesseurs des belles îles à palmiers du Lualaba. Ce n'est que dans les îles de Mwika, en amont de Kiambi, en somme, que j'ai vu consommer du vin de palme; partout ailleurs, en Uruwa, on semble ignorer la manière de l'extraire.

9. Le sésame est cultivé pour l'huile qu'on en tire; cette huile sert à préparer le manger et à s'oindre les membres. C'est l'huile de *bulongo*, l'huile des Baluba. Cette culture ne se fait pas sur buttes. Elle occupe d'habitude un carré ou un rectangle de terrain plat, au milieu du champ de manioc nouvellement planté. Sur le terrain fraîchement défriché à la houe, la femme sème à la volée, non pas comme chez nous avec le geste large de notre semeur de lin, mais comme par pincées, devant elle. Les semailles se font après les premières pluies en octobre ou novembre et la récolte en janvier ou février.

Pas d'engrais. A ce propos, je ferai remarquer que les Baluba ignorent la valeur de l'engrais des bestiaux. Ils n'emploient que les cendres et les feuilles ou immondices de nature végétale.

10. Le millet était rare dans ma région; mais au Nord, à deux heures de marche, on le cultivait davantage.

Le tabac, qui se consomme beaucoup (voir n° 26), se cultive à proximité des villages, sur des terres spéciaux.

Au moment des grandes pluies, les saletés éparses autour des huttes familiales sont accumulées pêle-mêle avec les mauvaises herbes arrachées; on en fait des terres sur lesquels se cultive le tabac.

Les semis se font tout autour de la cabane, de deux ou trois côtés; ce sont de petites plates-bandes qu'on recouvre d'épines afin d'éloigner les chèvres et les poules.

Dès que ces semis ont atteint la taille requise, on les plante dans les terres. Puis, plus de soins spéciaux. Ni pincée, ni cultivaige de fleurs.

D'habitude cette plantation se fait en février et la récolte s'opère en mai-juin.

Quand les feuilles sont grandes, on les enlève et on les met faner au soleil; après quoi on les tresse par trois; ces tresses sont roulées et c'est ainsi que le tabac se conserve dans la cabane, à moins qu'on ne l'échange contre d'autres produits, soit dans, soit hors du village.

#### *Ignames.*

Il y en a trois espèces. Une espèce atteint un mètre de long, on l'appelle l'oreille d'éléphant. Cuite, elle est farineuse et blanche comme de belles pommes de terre, elle en rappelle le goût.

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 51** (*suite.*)

Une espèce est plutôt ronde, diamètre 30 centimètres; à chair rougeâtre. Encore bonne à manger.

Une autre rappelle par sa forme les patates douces; elle a la pelure noire, chair blanche.

Toutes sont plantes grimpantes, elles donnent un fruit appelé « litu, plur. matu », à chair noire. Ce fruit est comestible; beaucoup de blancs croient erronément que c'est là l'igname; c'en est pourtant la partie la moins bonne. L'igname veut un terrain profond et léger.

*Patates douces.*

On choisit un terrain humide. On y fait des lits de jardin ou tertres allongés où l'on pique des boutures, plusieurs ensemble : six mois après on a des tubercules. Il y a trois espèces de patates douces :

- 1<sup>re</sup> Patates blanches, chair blanche, pelure blanche;
- 2<sup>e</sup> Patates rougeâtres, chair rougeâtre, peau blanche;
- 3<sup>e</sup> Chair blanche, peau rouge. Ce sont les meilleures.

Séchées, on peut les conserver fort longtemps. Pour cela on les coupe en fines lanières que l'on expose au soleil jusqu'à dessiccation complète. Les boutures se conservent par ci par là dans un petit coin humide et serviront pour la prochaine saison.

Une patate peut atteindre trois et quatre kilogs, dans une terre légère et riche.

Il convient de planter les boutures de novembre à décembre; alors on récolte en mai-juin.



*Haricots.*

a) *Nkunde*. Dans une longue gousse se trouvent 20 à 30 petits haricots, semblables à de petits pois aplatis, de couleurs diverses, tout comme les haricots ordinaires. Le *nkunde* peut remplacer les lentilles. On les sème avant les premières pluies, soit sur des tertres, soit entre le manioc, les patates etc. Ils poussent leurs branches par terre, comme les patates douces. Récolte se fait trois mois plus tard. Le *nkunde* se contente d'une terre maigre.

Il se conserve difficilement. La semence est conservée dans la gousse, au-dessus du feu, dans la fumée.

b) *Petits pois* (*tuzila*). Ils ne réussissent pas ou fort peu en Uruwa, bien que fort cultivés près du Tanganika.

c) *Petits haricots verts* (*chooko*), gros comme des grains de millet. On les sème aux premières pluies. La récolte se fait trois à quatre mois après. Ils sont excellents à manger; une fois secs, se conservent bien.

Cette plante se contente d'une terre maigre.

*Le verger.*

La fraise pousse bien, elle donne de bons fruits; un peu moins de feuilles et plus de fruits serait désirable.

La canne à sucre pousse sans soins dans les endroits marécageux. Il suffit de piquer dans le sol une bouture.

Arbres fruitiers : papayers, bananiers (10 espèces), manguiers, corossoliers, nèfliers du Japon, pêchers du midi, avocatiers, jacquiers, cerisiers de Madère, oranges, oliviers, goyaviers, mandariniers, figuiers, palmiers dattiers (elaïs), cocotiers etc. Le théier, le cacaoier caféier (*moka de Zanzibar*) sont représentés et poussent dans la mission.

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 51** (*suite.*)

La vigne se montre revêche. Il en est de même des fruits d'Europe. Ils n'ont pas encore réussi jusqu'à présent.

On ne cultive pas à la nouvelle lune, non plus après un jour de grêle.

Pour cultiver un champ d'arachides, on se peint le front de nkula, on porte une peau de simba (genette) devant, un arc à la main ainsi qu'une flèche empoisonnée, sans cela les arachides ne pousseraient pas.

Après avoir planté les arachides, un enfant en prend quelques-unes, court de côté et d'autre pour les jeter en disant : « toi, perdrix, ne viens pas, toi, chacal, ne viens pas, ou je te tue ».

A la mission les gens travaillent tous les jours de l'année, 8 heures par jour... chez les Pères, sauf le samedi après-midi et le dimanche, sauf encore deux mois pendant l'année, au début de la période des pluies. Vient qui veut, les travailleurs ne nous manquent pas.

Outre ces 8 heures par jour, ils travaillent encore un peu sur leur champ.

Quand un noir a ses trois mois pour travailler à son champ, il a de quoi vivre toute l'année.

Ces gens vivent dans l'abondance. Assurément l'homme et la femme travaillent. Du reste ils ne peuvent travailler qu'en novembre, décembre, janvier, février (pour préparer leur champ et ensemercer).

Chaque famille de cinq à sept personnes a besoin de

— 214 —

trois hectares de culture; avec cela ils ont l'abondance. Donc avec peu de peine ils ont la vie douce et agréable.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***e)* MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.**52. Elève de bestiaux.**

1. Pas de bêtes à cornes, dans l'Uruwa, si l'on excepte celles que les blancs ont introduites dans quelques stations.

2. Les animaux domestiques principaux qu'on élève sont les chèvres, les moutons et les porcs. Ils étaient très abondants dans la région avant l'arrivée des blancs. Aujourd'hui ils se font rares par la raison qu'à cause de la construction des chemins de fer on est venu faire une raffle générale. L'indigène a tout vendu ou à peu près.

Mais l'élevage continue, et au bout d'un temps normal on peut espérer que les pertes actuelles seront réparées.

L'indigène ne connaît pas l'usage du lait de chèvres.

Pour loger les chèvres et les moutons la nuit, il y a des bergeries : ce sont de grossières cabanes de tailles diverses suivant les besoins : des toits posés sur des sticks; la porte est formée de gros bâtons placés en travers, derrière des vantaux primitifs, deux morceaux de bois dont les pointes sont fichées en terre.

Le jour, chèvres et moutons errent dans le village et dans les alentours, sauf à l'époque de la maturité du maïs; on les retient alors pendant un mois environ.

3. Les cochons domestiques sont nombreux en Uruwa. Ils errent en liberté. Ils se tiennent volontiers, jour et nuit, dans les marais avoisinant le village.

Chaque propriétaire reconnaît toujours les siens. Lorsqu'on en désire pour la consommation, on les chasse à la lance. La saignée est inconnue.

4. Le petit chien roux, le kelb des Arabes pullule ; on l'élève partout. Il reçoit sa nourriture de ses maîtres : du manioc et de temps en temps un os.

On le mange parfois ; il y a la secte des mangeurs de chiens : les ba-kabwala.

Mais il sert surtout pour la chasse.

C'est un mauvais gardien ; il aboie fort peu.

5. Les poules sont fort nombreuses et s'élèvent avec facilité. Elles sont plus petites que nos poules belges.

Les Baluba ne mangent généralement pas les œufs de poule. Ils les tiennent pour la couvée. Mais si les œufs ne sont pas fécondés, et qu'il y a déjà eu plus de jours qu'il ne faut pour l'éclosion, ils les cuisent et les mangent. Ils les cuisent en les mettant tout entiers dans le feu de braise.

6. Il y a des pigeons.

Et les pigeonniers sont parfois jolis. Sur des perches fourchues fixées en terre, on place horizontalement des sticks qu'on recouvre de boue ; c'est un plancher de pisé. De place en place, dans ce pisé, sont évidés des nids ; on dirait des fonds d'assiettes. Par endroits on remarque une ouverture dans le plancher de pisé : c'est pour laisser tomber la saleté. Sur ce plancher s'élève une cabane basse à toit conique ; c'est une cahute en pisé et en chaume.

La façade se présente comme nos pigeonniers d'ici, avec des ouvertures dans le pisé. Au-dessous de chacune d'elles on pend une ou plusieurs perles. Ces gens sont convaincus que s'il n'y avait pas là des perles, les pigeons ne se reproduiraient pas.

**BALUBA**

(Congo.)

B, 52 (*suite*).

Au-devant de l'aérienne construction sur pilotis, se trouve, au haut d'une perche, une auge pour l'eau.

Et autour des piliers s'enroule souvent une plante grimpante de l'effet le plus pittoresque.

Les piquets sont garnis d'épines pour arrêter les rats les chats sauvages et les serpents.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.**

## MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

**54. Vannerie.**

1° Objets en écorce de roseaux (Matete).

On enlève le partie extérieure du roseau, l'écorce brillante, qu'on débarrasse de tout ce qui ressemble à l'aubier. On en tresse des paniers, des nasses, des nattes. C'est un travail réservé à l'homme.

Accroupi par terre, l'ouvrier dispose parallèlement ses baguettes d'écorce sur le sol, puis passe les autres verticalement comme la trame du tissu. Tantôt la « trame » passe alternativement dessous et dessus une des baguettes parallèles; c'est le modèle simple. Tantôt elle couvre deux baguettes pour passer ensuite sur les deux suivantes, ou bien encore forme avec celles-ci des rapports variables, ce qui donne des dessins du plus gracieux effet, surtout si l'ouvrier emploie des baguettes de couleurs variées. Les rebords de la natte sont tordus ou noués; afin de tordre ces baguettes, le noir les humecte d'eau.

De cette matière sont les paniers qui servent à transporter les choses lourdes, paniers de 0.60 à 1 m. 20 de longueur et quelquefois la natte lit aux dimensions de 1 m. 20 × 0.80 environ. Elle sert aussi à tresser un tamis (lunyungo) un van (lubenzé) et quelquefois divers paniers, tel que le panier de voyage et le panier de réserve. De cette même matière, le noir fait les nattes



à claire voie pour barrages et portes, mais alors il tisse les « baguettes » avec des cordes en écorces.

2° Objets en feuilles de palmier-nain et de borassus.

La feuille du palmier-nain et du borassus est partagée en bandelettes de 1 centimètre de largeur ; celles-ci sont la matière ordinaire qui sert à tresser les paniers à farine, d'un diamètre allant de 0.20 à 0.50 ; les paniers à couvercles, servant de coffres pour remiser la petite fortune ; les passoires à bière ; les balais. A part les passoires à bière et quelquefois les balais, ces divers travaux sont réservés aux femmes.

Rarement les hommes tressent des paniers. Ce sont les ustensiles ordinaires des femmes, à elles donc de se les procurer.

3° Objets en écorce de papyrus.

Les nattes-lits sont habituellement en papyrus et travaillées par les hommes seuls.

4° Objets en nervures de feuilles d'élaïs.

Petites nasses à poissons. C'est un travail d'hommes.

Somme toute, la femme fabrique ou se procure ce qui est à son usage quasi exclusif, l'homme au contraire confectionne ou achète ce qui sert à lui seul, et aussi ce qui est commun aux deux époux.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.**

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

**55. Poterie.**

Voir au n° 23, Cuisine, la poterie a été en même temps décrite.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.**

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

**56. La Métallurgie dans l'Uruwa.**

Une des rares industries que l'on rencontre dans l'Uruwa est celle de la métallurgie.

Malgré la pénurie de minerai, chaque village possède un ou plusieurs forgerons. La plupart extraient le fer de la limonite, roche brune qui borde la rivière Lukulu et qui émerge un peu partout sur les collines, mais le rendement en est très faible; d'autres préfèrent aller à deux ou trois journées de là et recueillir dans le lit rocailleux d'un affluent de gauche de la (Luvwa) Lualaba de petits rognons ferrugineux d'un rendement plus riche.

Bien simple est la méthode employée pour extraire le métal. Figurez-vous un bloc d'argile, mesurant un mètre d'élévation sur 80 centimètres environ de largeur. Au centre se trouve creusé un tuyau de 30 centimètres de diamètre, terminé au bas par une large ouverture servant à la fois de foyer et de réceptacle pour les scories. A la partie opposée et au-dessus du foyer on a pratiqué un conduit dans lequel se place un tube d'argile en forme d'entonnoir; c'est là que vient aboutir le soufflet. Oh! bien primitifs sont encore ces soufflets de forge, un vulgaire morceau de bois où se trouvent creusées deux cuvettes, recouvertes d'une peau de chèvre et terminées par deux tubes. La peau, alternativement soulevée et

abaissée au moyen d'un roseau produit un continuel courant d'air.

Le minerai préalablement concassé en menus fragments, est précipité dans l'ouverture centrale. Pendant qu'un noir alimente le foyer avec du charbon de bois, un autre à l'arrière manœuvre le soufflet.

Le minerai, ainsi traité, contient encore bien des scories et ne peut être que d'une qualité inférieure; mais il suffit à nos Noirs pour façonner les objets à leur usage.

Pour travailler le fer, les forgerons se servent d'une pierre très dure en guise d'enclume et d'une autre plus petite en guise de marteau. Ces pierres n'éclatent pas sous l'action du feu. Néanmoins pour façonner les objets de petite dimension, tels que couteaux, flèches, épingles à cheveux, etc., ils emploient une petite enclume de fer et un marteau primitif. Les pinces et tenailles sont de vulgaires morceaux de bois.

Pour souder deux bouts de fer, nos forgerons les fixent avec une corde, autour de cela, ils mettent un bourrelet d'argile, et mettent au feu de forge; au sortir, cela adhère un peu, puis achèvent l'adhérence avec le marteau.

Malgré des moyens si précaires le Noir se fabrique quantité d'objets qui ne sont pas toujours dénués de goût : haches, houes, fers de lances et de flèches, anneaux de bras et de jambes, perles pour colliers, épingles à cheveux, voire même des porte-flèches et des clochettes; tout se façonne de la même manière simple et primitive. Bien souvent, il orne son travail d'incrustations plus ou moins artistiques ou le recouvre de minces lamelles de cuivre.

Les Baluba travaillent donc aussi le cuivre. Des croisettes amenées en Uruwa y servirent jadis à nombre

**BALUBA**

(Congo.)

B, 56 (*suite*).

de transactions commerciales. Les forgerons réduisent ces croisettes en barres qu'ils allongent par « martellements » jusqu'à en faire un fil de 0,002 de diamètre. Ils l'enroulent pour en faire des bracelets de 1 jusqu'à 20 et 30 tours. Ils en font encore de gros anneaux pour les chevilles.

P. COLLE.

---

Pour les objets décrits, voir planche en annexe.

*Baluba*. Congo, B, e, 56.



**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***e)* MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.**57. Meunerie.**

La préparation du manioc se fait ainsi :

Après neuf à douze mois, quand la racine a l'épaisseur d'un bon bras, on l'arrache. Le manioc est un tubercule et il a quatre ou cinq grosses racines, à l'époque de la maturité; ces racines sont enlevées successivement à mesure qu'elles atteignent l'épaisseur voulue.

La racine de manioc est bonne à manger à tout âge, y compris l'état de son plein développement. On la cueille le moins possible de mars à juin. Gonflée d'eau à cette époque, elle ne donne presque pas de farine. Les indigènes s'aperçoivent de la maturité de la racine à la circonstance qu'à ce moment la terre du dessus se fend.

Cette grosse racine donc est pelée; l'écorce supérieure est enlevée; la partie restante est enfouie dans la vase de l'eau; c'est là que le manioc fermente, pourrit si vous voulez. Il faut quatre, cinq ou six jours de trempage : la durée dépend de la température; par un un temps très chaud, trois jours peuvent suffire.

Après le trempage dans la vase le manioc est tendre et casse au moindre effort : un liquide visqueux de couleur blanche comme du lait en sort, qui a l'odeur



désagréable. On enlève à ce moment la nervure centrale du tubercule.

On le laisse égoûter quelques instants, puis on l'expose au soleil, mais coupé en quatre ou cinq morceaux longs, afin que le séchage s'opère vivement.

Sous l'action du soleil, le manioc se modifie : il est alors porté sur la claie intérieure qui, dans la case, est placée au dessus du foyer.

L'opération de séchage complètement terminée, le tubercule se présente couvert d'un noir de fumée; cette partie externe noircie est grattée par le nègre avec son couteau et sert à deux usages intéressants : ou bien il est réservé pour la première préparation de la bière, du « pombe »; ou bien il sert de régal aux chèvres, aux moutons, etc. En cas de disette, les noirs n'hésiteront pas à le préparer en brouet pour leur propre alimentation.

Le tubercule ainsi gratté est coupé en petits morceaux de la grosseur d'une noix ou d'un pouce. Ce sont ces morceaux qu'on met dans le mortier pour être pilés. Et ainsi s'obtient la farine. Puis on passe au tamis.

Toutes ces opérations sont faites par les femmes.

Le mortier est un tronc d'arbre creusé dans le sens de la longueur, en forme de « calice ». Le pilon, un simple rondin, épais de 5 à 8 centimètres, long de 1 mètre à 1 m. 50.

Pour préparer deux kilogrammes de farine avec du manioc séché, non gratté, il faut environ une bonne heure. On procède à mesure des besoins. La négresse ne songe pas à préparer une quantité à l'avance; parfois elle chante pendant le travail, parfois elle ne chante pas : rien de rituel.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.***58. — Travail du bois.**

Nos Baluba-hemba sont des sculpteurs de bois réputés. Avec les instruments des plus primitifs, ils parviennent à le tailler, je dirais presque avec art.

Une petite herminette plate, une herminette en bec-de-corbin, un couteau et une hache, voilà pour entailler. Des feuilles sèches à duvet rude, voilà de quoi polir : c'est leur papier à l'émeri.

Le sculpteur fait des assiettes, des tabourets, des oreillers, des cuillers, des linteaux, des manches de hache, des lances, des vases à boire, des porte-flèches, des bois de lits, des canots et des pirogues, etc. Les fétiches et les bâtons de chefs sont réservés en général à un sculpteur spécial le « Bwana mutumbo ».

Ces ouvrages prennent sous l'herminette des sculpteurs Baluba un cachet artistique, dénotant le sens des proportions, je dirais presque le goût du beau. Les parties accessoires sont bien souvent sacrifiées à la partie principale. Le Maluba semble ne comprendre que cette partie. C'est ainsi qu'il mettra une tête démesurée (et cependant bien proportionnée en elle-même) sur un corps trop court, à peine ébauché.

Le bois employé le plus couramment est le « lisala » blanc et léger. Ils le travaillent fraîchement abattu. Voici d'ailleurs une série de bois qui peuvent servir à nos menuisiers :

Le *kibarebare*, bois rouge et dur qui n'est pas attaqué par les insectes, tels que « tarauds », etc. Sec, il se laisse bien travailler.

Le *mutondo* secrète un jus couleur de sang, moins dur que le précédent. Il y a le blanc, le brun et le rouge. Le second, appelé « Mutondo mukazi », c'est-à-dire mutondo femelle est le meilleur; puis vient le blanc. Il rappelle un peu le noyer, par sa couleur. Son fruit ressemble à une châtaigne entourée d'un disque plat.

Le *kizolo* ou arbre à fusil, comme disent les noirs; bois pâle couleur de hêtre, avec des nodosités noires comme du charbon. Une variété appelée « Nfinzi », qui pousse sur les termitières est moins bon.

Le *lungwa luholo* est un peu attaqué par les insectes; il convient mieux pour les poutrelles que pour planches.

Le *kabamba* rouge à petites feuilles, par opposition au pâle, à larges feuilles, secrète un jus couleur de sang. Exposé à l'air, il devient écarlate; quand il pleut, la pluie qui en découle est toute rouge. On dirait du bois de campêche. Il est extrêmement dur; ce qui empêche de le raboter. Il fait d'excellentes poutres à charpente.

Le *mufutu*, de couleur blanche, est excellent. Léger, se laissant bien travailler, il n'est pas attaqué par les insectes.

Le *paramusi* ou *mwabi*; mêmes propriétés que le précédent. Il est très reconnaissable à son écorce toute blanche.

Le *tuntunrulu* ou *kabangabanga* ressemble au buis.

Le *luhe* est doux et onctueux, comme le buis dont il a la couleur et les qualités. Réduit en poudre, il sert à sécher les plaies.

Le *mubangabanga* est bon, mais il faut le travailler vert. C'est une sorte de teck.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.***59. — Corderie.**

Les Baluba font des cordes à la minute. Tout le monde masculin est cordier. Une fibre est placée en travers de la cuisse à côté d'une autre. De la main gauche on les tient par un bout, de la main droite on les fait rouler sur la cuisse; par le fait, elles se trouvent unies. On tord l'une fibre à l'autre à mesure qu'on avance, et de la sorte on obtient une ficelle aussi longue qu'on la désire, sans nœuds.

La matière employée est de toutes espèces de fibres et même de vulgaires écorces d'arbres trempées.

Ils font encore des cordes non tressées avec des écorces. Celles-ci sont mises à tremper, puis coupées en fines lanières et employées de suite.

**P. COLLE.**



**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.***e)* MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.**60. — Tannerie.**

La préparation des peaux est des plus rudimentaires. On étend la peau fraîchement dépouillée sur le sol, poil en dessous. On la fixe en terre par les bords, en l'étendant au moyen de chevilles de bois. Après deux ou trois jours, on l'enlève et on se met à la froter avec un caillou rugueux pour enlever toute trace de chair et pour l'assouplir le plus possible. Sans autres ingrédients, la peau est si bien préparée, que le poil ne tombe plus.

Quand la peau est épaisse, le préparateur y fait des scarifications nombreuses avant de la froter avec le caillou, afin que la partie charnue s'en aille mieux.

**P. COLLE.**



**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.**

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

**61. — Teinturerie.**

Les Baluba connaissent l'art de teindre les fibres végétales, mais cet art est bien rudimentaire.

Ils trempent dans de l'eau marécageuse ces fibres liées en faisceau ; les y laissent séjourner plus ou moins longtemps ; au contact de l'eau et de la boue, ces fibres prennent couleur brune, rouge brique ou noire, selon la durée du séjour.

Ils ont plusieurs racines dont le jus donne une belle teinte jaune « gomme gutte », d'autres dont l'écorce procure une teinte rouge.

Il existe aussi une plante grasse, dont le fruit assez semblable à la myrtille, est employé pour faire des dessins rouges ; on dirait une encre rouge mêlée d'encre violette. L'une de ces plantes est une espèce de « baselle » sauvage.

P. COLLE.

**62. — Minerais.**

Le minerai de fer abonde en Uruwa, il est malheureusement de fort mauvaise qualité. Tel quel, il est employé par les indigènes.

Je n'ai pas connaissance d'autres minerais ; cependant je ne doute pas que les montagnes situées à l'Est ne recèlent encore bien des surprises à ce sujet. (Voir n° 56.)

P. COLLE.





**BALUBA**

(Congo.)

**B. — Vie Matérielle.**

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

**63. — Autres occupations.**

Préparation de l'huile.

Ce sont les femmes qui y procèdent.

a) Fabrication de l'huile des Baluba, c'est-à-dire de l'huile de sésame ou bulongo.

On sait que le sésame développé comporte des tiges élevées de 1 mètre à 1 m. 20, au bout desquelles se dressent des gousses ressemblant à celles des petits pois, mais moins aplaties. Dans ces gousses se cachent les graines, qui ressemblent à celles des graines de lin, dont elles ont la couleur.

La plante sèche sur pied.

Lorsqu'elle est à peu près sèche, la femme l'arrache prudemment du sol et la porte à la partie du champ préparé à cet effet, c'est-à-dire à un endroit déblayé d'herbes et de broussailles et soigneusement balayé. On l'étend sur le sol ou on la met debout contre une corde tendue entre deux piquets.

Ainsi, la plante achève de sécher.

Ceci accompli, la femme étend les tiges par terre, les unes à côté des autres, en ligne, pour être battues. On procède à ce battage avec un morceau de bois. La graine tombe de la gousse.

Ces graines sont recueillies avec soin et vannées, purifiées de toutes impuretés.

La récolte ainsi préparée est portée au village en paniers.

Là, on fait griller ces graines, comme le café chez nous. Cela se fait dans un pot ou dans des tessons de pots, placés sur le feu du foyer; on remue constamment les graines avec un bâtonnet.

A ce moment, on met les graines sur une pierre plate de quartz très dur; c'est la meule ordinaire. On pile au moyen d'une autre pierre plus petite, manœuvrée par l'opérateur.

Ainsi s'obtient la farine.

Cette farine est exposée au soleil sur une natte, afin qu'elle soit séchée à fond, dans ses moindres parties.

Après, la ménagère prend son grand pot qu'elle emplit d'eau et le pose sur le feu, allumé exprès en dehors de la case; à l'intérieur, ce serait trop dangereux pour l'incendie. Quand l'eau bout, elle y jette quelques poignées de farine. Bientôt, par l'effet de l'ébullition, l'huile surnage sur l'eau. C'est l'instant de l'enlever avec une cuiller en bois et de la verser dans le pot d'huile.

L'opération recommence autant de fois qu'il le faut pour épuiser la provision de farine.

b) L'huile de ricin s'obtient d'après la même méthode.

c) Quant à l'huile d'arachide, deux procédés sont maintenant en usage: l'ébullition, qui donne plus d'huile, mais de moins bonne qualité; la méthode dite de compression, qui a été introduite.

Voici en quoi elle consiste :

Quand l'arachide a été bien séchée — au soleil en plein champ si le temps n'est pas trop pluvieux, — on décortique la graine avec soin; puis on la pile grossiè-

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 63 (suite.)**

rement dans le mortier ordinaire; on obtient ainsi une farine plutôt grossière.

Cette farine est étendue sur des nattes au soleil et cela par un jour de grande chaleur, de la plus grande chaleur possible; plus il fait chaud, plus l'huile sera abondante. C'est ainsi que six kilos d'arachide donnent un litre d'huile quand l'opération dont je parle s'est poursuivie dans une température très élevée et que par une température plus basse, on n'obtiendra la même quantité qu'avec dix kilos.

La farine bien sèche est alors saupoudrée d'un peu de sel. Après environ deux heures d'exposition au soleil, on se met à comprimer l'huile.

Cela se fait prestement et à grands renforts de bras.

On jette une certaine quantité de farine dans le mortier de bois, puis cinq ou six femmes, avec autant de gros bâtons, travaillent à la fois, pressant vers le bas, tournant et retournant la pâte, frottant le bas des bâtons les uns contre les autres, par des mouvements appropriés au but à atteindre : extraire le maximum d'huile.

Cela dure une demi-heure, la pulpe et l'huile se séparent, on verse l'huile dans le pot; puis on recommence avec une nouvelle quantité de farine et ainsi de suite.

Le reste de la pulpe est d'abord enlevé du mortier, comprimé avec les doigts de manière à ce que, pressée

comme une éponge, la matière dégage sa dernière goutte d'huile.

Puis cette pâte se mange gloutonnement, en friandise. Les indigènes en raffolent.

Voici une autre recette : C'est la méthode de compression des arachides chauffées à la vapeur d'eau : 4 kilogrammes de graines donnent 1 litre d'huile.

On met les arachides concassées dans un sac que l'on pose au dessous d'un pot où l'eau est tenue en ébullition. Après quelque temps, on le comprime sous une presse à main.

Cette méthode vient d'être introduite par les missionnaires.

#### d) Huile de palme.

Lorsque les dessous des régimes du palmier élaïs prennent une couleur jaunâtre et qu'en haut les graines s'en vont, l'indigène procède à la coupe des régimes.

On enlève les nervures du milieu et on fait bouillir les graines dans de l'eau bouillante sous un couvercle de pression (voir n° 22).

Ceci a pour but de les ramollir.

Ramollies, on les retire du pot et on les jette dans le mortier; là, on les pile : on force la pulpe à se détacher du noyau.

La pulpe ainsi recueillie est jetée dans une grande quantité d'eau bouillante.

Sous l'ébullition, les fibres se détachent de cette matière jaunâtre qui contient l'huile.

A ce moment, la femme enlève l'eau du feu, pour manipuler la matière; elle enlève les fibres avec la main, puis elle verse l'eau jaunâtre qui reste à travers ce qu'on appelle le tamis des Baluba et qui est un

**BALUBA**

(Congo.)

**B, 63** (*suite*).

panier dont le fond est formé de fibres de palmes dures croisées, à claire voie, mais à toute petite clarté.

Ce panier est rond au bord en haut et carré dans le fond (voir n° 54, Vannerie).

Toute impureté, fibres et autres, restent dans le tamis.

L'eau visqueuse purifiée obtenue est remise dans le pot sur le feu.

Sous l'action de l'ébullition, l'huile surnage et on n'a plus qu'à l'enlever à la cuiller et la mettre dans le pot à ce destiné.

**P. COLLE.**



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***a) NAISSANCE.***65. — Avant la naissance.**

Dès que la femme se sent enceinte, elle se met une amulette spéciale sur les reins : celle de la génération. Cette amulette est attachée à la ceinture que porte toute femme.

La femme enceinte continue à vaquer à ses occupations comme d'habitude. Remarquons qu'en somme la femme libre ne travaille qu'autant qu'il lui plaît. Elle se ménage et se repose donc quand elle veut. Il va sans dire que pendant les derniers temps qui précèdent son accouchement, elle s'éreinte moins que d'habitude encore ; elle ne fait que ce qu'elle veut.

Les relations de la femme enceinte et de son mari ne sont pas interrompues ; elles continuent jusqu'aux derniers temps.

L'arrivée prochaine d'un enfant est, en somme, regardée comme un heureux événement dans la famille. Chacun s'en réjouit. Sauf pour les jumeaux, la joie ne déborde pas en réjouissances familiales.

**P. COLLE.**





**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.****a) NAISSANCE.****66. — L'accouchement.**

L'accouchement se fait d'habitude dans la case de la femme. Parfois, cependant, il se fait dans la maison de la mère de la femme. Dans tous les cas, la mère est presque toujours présente et aide sa fille; elle est assistée de plusieurs parentes et aussi fréquemment d'une espèce d'accoucheuse, qu'on appelle *kimbutuzi* (littéralement : culle qui aide à accoucher).

Pendant ce temps, le mari se tient à la disposition des accoucheuses pour les commissions, s'il y a lieu, car nul homme n'est admis dans la case.

Souvent le sorcier se tient à proximité. Il ne peut cependant entrer dans la case. C'est à travers la paille du toit qu'il passe le remède destiné à faciliter la délivrance. La femme en travail boit la potion, elle promène sur le milieu du corps, de haut en bas, le récipient qui a contenu le breuvage et le dépose à ses côtés.

La femme pour s'accoucher se pose à genoux, à moitié assise sur un tabouret. Elle est soutenue par les personnes présentes.

Une température élevée est entretenue dans la case, à ce moment.

L'avortement volontaire n'est pas rare.

On emploie dans ce but (sinon chez les Baluba, au moins ailleurs), entre autres moyens, une décoction de

racines d'aloès. Cette plante pousse presque partout au Congo à l'état sauvage.

A l'aide de ce remède, la femme obtient l'effet désiré. Cette décoction doit être administrée avec prudence, car si la dose était trop forte, les entrailles mêmes pourraient s'échapper.

L'enfant est né. La femme qui l'a reçu le lavè à l'eau tiède. Elle lui enduit la tête d'un mélange d'huile et de poudre de bois rouge ou noir, vrai mastic qui adhère aux cheveux : bien vite ça devient une calotte protectrice solidifiée, qui a l'aspect d'une croûte de lait.

Cette pratique a pour but de protéger la tête à l'endroit où le crâne n'est pas encore soudé. Les noirs prétendent que sans ce casque les enfants ne font que dormir.

La toilette du bébé s'achève : au bras, on lui met un bracelet, de perles habituellement. Grâce à ce bracelet, l'enfant, pensent les noirs, tètera convenablement. La couleur de ces perles importe peu; elle est tantôt rouge, tantôt bleue, tantôt blanche, tantôt l'un et l'autre, suivant la fantaisie. Aux deux jambes, un ornement semblable; et puis, et surtout, une ficelle, plus ou moins enjolivée, autour des reins. Ce qui est essentiel, c'est un bout de ceinture; tout Muluba doit en être ceint du berceau à la tombe. Pourquoi? Malgré toutes mes interrogations à ce sujet, je n'ai pu recueillir que cette seule explication : c'est la coutume. Et cependant, je reste persuadé qu'il y a une autre explication. Chez les chefs, la ceinture peut être considérée comme une sorte de sceptre. Cette ceinture, lanière en peau d'hippopotame, enroulée autour d'une ficelle, passe au successeur comme gage de son autorité.

**BALUBA**

(Congo.)

C, 66 (*suite*).

Une fois pomponné, le bébé passe de mains en mains, à la mère d'abord. Le père n'est admis à contempler son nouveau-né qu'après lui avoir offert un cadeau. Dès qu'il s'approche dans ce but, on crie à l'intérieur : « *fya mwana, siandi baiya, asokolwe ne luheto* », c'est-à-dire : « cache l'enfant, son père arrive; qu'il trouve l'enfant par ses biens ». Puis il offre un cadeau et regarde le poupon.

On se réjouit.

Quand on est fatigué de considérer le bébé, on le dépose à terre sur un bout d'étoffe ou sur une simple peau ou feuille de bananier, car il n'y a pas de berceau d'aucune espèce.

La femme stérile ne va-t-elle pas invoquer le sorcier pour obtenir un enfant? N'a-t-elle pas de remède par lequel elle espère devenir mère!

Il y a des plantes qui ont la réputation de produire la fécondité; il y a également des amulettes qui servent au même but. Les sorciers les connaissent les unes et les autres. La femme les consulte. Bien souvent le sorcier consulté lui ordonnera d'invoquer un génie ancestral de la famille ou même un esprit proprement dit, pour que celui-ci donne un remède ou à l'amulette sa force et qu'ainsi il manifeste son désir de se faire consacrer l'enfant qui naîtra.

Les femmes stériles prétendent quelquefois que leur stérilité est due uniquement à leur mari. Elles ne se gênent pas d'aller demander à des amants Batembo

(hommes des bois) de leur donner des enfants afin de prouver qu'elles peuvent, elles aussi, engendrer.

On m'a assuré qu'il existe des sorciers qui ont la prétention de connaître avant sa naissance le sexe de l'enfant.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***a) NAISSANCE.***67. — Soins donnés à la mère.**

C'est la mère de la femme ou à son défaut l'une ou l'autre parente qui continue ses soins à la mère. Elle lui fera à l'intérieur du corps d'abondantes lotions d'eau tiède.

Bien des mères vaquent à leurs occupations dès le lendemain de leur délivrance.

Le mari ne doit pas d'attentions spéciales après l'accouchement à sa femme : nourritures particulières, etc. Il ne s'occupe plus de sa femme si tout va normalement.

Fait-il au moins des cadeaux aux parents qui ont aidé à l'accouchement ?

Ce genre de services est de ceux qu'on paie plus tard, en invitant à prendre un repas ou à boire de la bière indigène.

**P. COLLE.**



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***a) NAISSANCE.***68. — Soins donnés à l'enfant.**

Sitôt que l'enfant est né, on lui frotte le nombril avec de la cendre d'un foyer où un jeune homme s'est chauffé ou a préparé sa nourriture. C'est, disent les Baluba, pour que l'enfant reste bien portant.

La cendre de notre orphelinat de garçons a servi à maint bébé. On lui met aussi sur la tête une sorte d'emplâtre (voir n° 66).

L'enfant n'a pas plutôt vu le jour, peut-on dire, que la mère lui donne le sein.

L'allaitement dure fort longtemps, trois ans, parfois plus. Il arrive qu'on voit des enfants jouer et courir avec leurs pareils, puis, brusquement, se détacher du groupe et venir auprès de leur mère pour têter. Ils ont depuis longtemps des dents et des paroles qu'ils s'allaitent encore.

La mère, assise par terre ou sur un tabouret, continue d'éplucher son manioc ou de fumer la pipe, pendant que son nourrisson, debout devant elle, attire des deux mains vers ses lèvres le sein maternel.

La Muluba, qui ne connaît pas l'usage du lait de bête pour les hommes (cela lui répugne trop), n'a pas de lait de vache ou de chien pour son bébé; mais, de bonne heure, dès la première quinzaine, elle lui préparera, en marge du repas des grands, une « pap » de bouillie



claire de manioc, on dirait une soupe d'orge perlée. Elle se sert d'un bout de feuille comme d'une cuiller et en gave son nourrisson. Ceci se fait d'habitude deux fois le jour.

Pour la lui donner, cette soupe, la maman couche le bébé le dos, lui met la nourriture en bouche et puis frotte sur sur le ventre : cela le force à avaler.

La maman est persuadée que si le bébé ne mangeait pas de nourriture solide et devait se contenter du « liquide maternel », il mourrait de faim. Elle ignore la vertu nutritive du lait.

La nourriture de l'enfant est donc mixte. Quand aux têtées proprement dites, le gourmand en a quand il le désire, jour et nuit; il n'y a pas de règle.

L'enfant est comblé de caresses par la mère, moins par le père. Rarement on voit un papa dorloter son bébé; cela pourtant arrive. Ces caresses sont les mêmes sous toutes les latitudes.

Le petit ne quitte guère sa mère; la nuit, il couche à côté d'elle; le jour, elle l'amène aux plantations ou ailleurs, partout où ses occupations l'appellent. Elle le porte si elle peut. Sinon, elle le dépose à terre, sur une feuille à côté d'elle, à l'abri d'un arbuste, si le soleil est trop ardent. Il arrivera que par un brûlant soleil, elle lui fabriquera un petit éventail en feuilles de palmier tressées. Mais ceci c'est déjà du raffinement, qui ne se rencontre pas toujours.

J'ai souvent été ému des imprudences graves qu'inconsciemment sans doute, par pure ignorance, ces mères noires commettent à l'égard de leurs petits. C'est ainsi que sans la moindre précaution, la nuit, elles sortent dans le froid avec leur progéniture nue et cela

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 68** (*suite.*)

quand la hutte qu'elles abandonnent est une vraie fournaise. Aussi la maladie de poitrine guette-t-elle les nouveaux-nés à chaque instant.

Il n'y a aucune différence appréciable dans la manière d'agir des parents à l'égard d'une fille ou d'un garçon.

L'infanticide doit être rare. Je n'en ai jamais entendu parler du côté oriental du fleuve (Luvwa) Lualaba. Il n'en est malheureusement pas de même chez les Baluba de l'autre rive où, m'a-t-on assuré, certaines tribus des bords du Kamelondo jettent les enfants nés perclus ou dont les dents du dessus paraissent les premières, dans un gouffre d'eau bouillante appelé Kulu (nom de l'esprit qui l'habite), près du lac Kisale.

Nos Baluba-hemba ne paraissent pas prendre de mesures spéciales à l'égard des malheureux déformés : j'ai connu des petits paralysés, des bossus et des sourds-muets, âgés de trois et quatre ans ; on semble les traiter comme les enfants ordinaires. Je n'ai jamais entendu qu'on les tuait. On m'a soutenu, au contraire, qu'on n'en faisait rien.

Lorsque deux jumeaux naissent, c'est une joie extraordinaire et des cérémonies spéciales :

Le premier soin du père est de se rendre à l'endroit du village où l'on jette les cendres, au *Kyala*. Il s'y frotte le haut du corps avec de la poussière de cendres et y exécute une danse en l'honneur des esprits Kyungu et Kahya.

Lorsque les deux petits sont lavés et pomponnés, l'accoucheuse les met sur un van, côte à côte; les femmes de la famille se forment en cortège avec le père et processionnent dans le village.

Le cortège s'avance en exécutant des chants et des danses de circonstance, précédé de l'heureux père. Il se rend au Kyala. Arrivé là, tous se frottent de cendres et exécutent en commun une nouvelle danse. Après quoi, ils vont, toujours conduits par le père des jumeaux, devant la case des principaux personnages. Le père se met à danser pendant que le groupe bat la cadence avec les mains. Partout où le cortège s'arrête, l'habitant doit venir voir et admirer les nouveaux-nés, complimenter celui qui les a engendrés et, surtout s'il se respecte un tant soit peu, déposer sur le van des poupons un léger cadeau de perles, d'étoffe, etc.

Dès que la mère le pourra, elle ira aussi danser sur le Kyala et, désormais, elle renouvellera sa danse à chaque nouvelle lune. Les jumeaux feront de même aussitôt qu'ils en seront capables.

Donner le jour à des jumeaux, c'est un honneur pour les parents, qui en sont fiers. On parle partout de l'événement. C'est une célébrité locale fort appréciée.

Quand l'un des jumeaux meurt, l'autre portera durant toute sa vie, au moins aux jours de cérémonies, une poupée de bois, emblème du petit disparu. Cette poupée se portera en bandouillère. A lui aussi reviendra le soin, dès qu'il le pourra, de la cabane mortuaire. La mère le remplacera en attendant.

Les jumeaux ne sont pas fort rares : j'ai connu dix cas au moins, en six ans, au village de Kyombo.

Pour le nom à donner à l'enfant, l'usage est fixé et on ne s'en écarte guère. L'honneur en revient au père,

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 68** (*suite.*)

si l'enfant doit porter le nom d'un parent défunt de la branche paternelle; à la mère, si ce nom doit être choisi dans sa famille à elle.

La croyance veut que le fétiche, patron des grands parents, soit aussi celui des petits enfants. Voilà pourquoi ceux-ci doivent en porter le nom. Sinon, les mânes du grand-père et de la grand'mère en seraient irritées.

Quant aux autres enfants, ils reçoivent le nom d'un fétiche quelconque ou, plus souvent, celui d'un ancêtre ou d'un parent décédé.

Les jumeaux reçoivent invariablement les noms de *Kyungu* et de *Kahya*. *Kyungu* est attribué à celui qui a vu le premier le jour. Ces noms sont ceux de deux anciens rois devenus fous, peut-être étaient-ils jumeaux. Tous les jumeaux leur sont consacrés. Les voisins complimentent le père, en lui donnant l'épithète de fou; et celui-ci s'en montre heureux et fier.

On sait donc d'avance les noms que porteront les enfants; s'ils sont jumeaux, il n'y a pas de doute; pour les autres, si la mère n'éprouve rien d'anormal pendant sa grossesse, le nom sera celui d'un grand parent ou d'un autre membre de la famille décédé. Mais bien souvent elle éprouve quelque chose d'anormal. Elle voit dans des rêves l'image d'un défunt de la famille ou même d'une connaissance, ou bien elle voit son feu s'éteindre plusieurs fois sans cause, son pot à eau se renverser de lui-même, ses légumes rester durs malgré

une cuisson en règle ou encore elle éprouve des douleurs inattendues, des cauchemars pénibles, que sais-je ? Evidemment, les génies ou les morts la sollicitent. Vite elle va consulter le sorcier, petit ou grand. Celui-ci interroge ses augures et répond : « Tes douleurs proviennent de l'enfant que tu portes dans ton sein et qui est tourmenté par l'esprit qui veut être honoré dans et par l'enfant. Cet esprit est un tel ». Aussitôt la mère rentre chez elle, élève un petit mausolée à proximité de sa case à l'esprit indiqué et l'entretient avec soin. A la naissance, le nom de cet esprit est donné à l'enfant. La mère entretiendra le mausolée jusqu'à ce que l'enfant, ayant grandi, pourra l'entretenir lui-même. Et pendant toute sa vie, l'enfant honorera l'esprit dont il porte le nom.

J'ai dit que les génies ou les morts sollicitent la mère, afin qu'elle donne leur nom à son enfant. Qu'est-ce à dire ?

Les génies cherchent à être honorés par les hommes. Le meilleur moyen pour eux est d'en faire des clients, des protégés. Ils obtiennent ce résultat en imposant leur nom. Des fois, ils agissent directement ; d'autres fois, c'est par l'intermédiaire des morts connus des parents du nouveau-né. Quand ils se servent des morts, ceux-ci reçoivent les honneurs en même temps que le génie. C'est ainsi que, en honorant les défunts qui ont porté le nom de Nkulu, qui sont par conséquent les protégés du génie Nkulu, on honore ce génie lui-même.

De plus, il y a dans les protégés quelque chose du génie ou du défunt protecteur. Est-ce un être spirituel ou une simple relation morale ? Je crois qu'il y a plus qu'une relation morale, on dirait plutôt une émanation vaporeuse, une sorte de présence éthérée. Et, en effet,

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 68 (suite.)**

très souvent l'on entend un père, une mère, saluer leur enfant du mot de « tata », mon père, « lolo », ma mère. C'est qu'à leurs yeux, il y a évidemment dans leur enfant quelque chose d'un des grands-parents. Et ce quelque chose n'est pas l'âme, puisque celle-ci est près du cadavre non encore réduit en poussière, ou au royaume des morts, ou même dans la cabane mortuaire. De plus, l'on n'invoque pas le mort dans la personne du protégé. Ce quelque chose n'est pas non plus une simple relation morale, comme celle du portrait de la personne représentée; ni même le lien de parenté, puisque ce mot « tata » s'adresse à tel enfant à l'exclusion des autres. C'est donc bien une sorte de présence spirituelle indéfinie (je dirais presque une présence vaporeuse, puisque nos noirs n'ont pas l'idée d'un pur esprit), une émanation du défunt.

Il n'y a pas de noms féminins et masculins, tout nom se donne indifféremment aux garçons et filles. Tout au plus trois ou quatre noms se donnent plus souvent à ces dernières, sans pourtant exclure les hommes. Tels sont Kabila, Masangu et Mande.

Les noms à donner par nos Baluba à la naissance de leurs enfants ne sont pas plus nombreux que les fétiches. Voici une série fort incomplète :

*Nkulu, Mwilambwe, Ngoy, Kahya et Kyungu (jumeaux), Mwamba ou bien Kongolo, Kibwe, Kibawa, Mumba, Munfungwa, Mbuyumanga, Kibwelelwe, Kamona, Lubwiji, Mumba, Mizibu, Kahole, Yumba, Banza, Kakuli, Mande,*

*Baluba. Congo, C, a, 68.*

*Kabila*, Kisimba, Seya, Nsimba, *Kasongo*, Kabwangozi, Kahatwa, Kazali, *Ilunga*, Kaliba, Kikungwe, Tatansi, Kahanda, Mande, Masangu, Kabezya.

Le nombre restreint de noms de génies attribués aux humains fait que beaucoup d'indigènes portent le même nom.

Quelques-uns prédominent, de même qu'en nos pays les noms : Pierre, Paul, François, Marie, etc. Ainsi en est-il de : Ngoy, Mwamba, Nkulu, Kabila, c'est-à-dire, en somme, des principaux et plus puissants génies.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.****a) NAISSANCE.****69. — Causes qui limitent la population.**

Une femme a rarement plus de trois enfants; habituellement elle n'en a que deux. Les mères de quatre ou de cinq enfants sont à peu près introuvables.

Les causes de cet état de choses sont multiples :

D'abord, il y a une véritable hécatombe de premiers-nés; ces enfants ne viennent pas à terme; la femme se marie trop jeune ou se fait avorter.

Puis, la vieillesse précoce de la mère; à 35 ans, une femme a dépassé l'âge d'avoir des enfants.

Ensuite les jeunes femmes sont pour ainsi dire accaparées par les polygames riches; les jeunes gens trouvent difficilement à se marier. Chose frappante : les polygames n'ont guère plus d'enfants que les monogames. Kyombo, avec ses vingt-huit femmes, n'a eu que trois filles et quatre garçons, morts compris, à ma connaissance.

Une autre cause, c'est l'avortement. Il est assez souvent pratiqué. On ne m'a jamais signalé « d'avorteuses » en titre; mais les ingrédients pour se faire avorter sont connus et employés (voir n° 66).

La facilité du divorce est encore une cause qui limite la population.

La stérilité volontaire des femmes est pratiquée en Uruwa. Les sorciers connaissent diverses plantes qui,



prétendent-ils, produisent la stérilité. On en donne des décoctions en breuvage; d'autres servent à faire des injections intravaginales. La stérilité produite ainsi n'est, dit-on, que temporaire. Elle dure deux ou trois mois. On peut renouveler le remède et procurer ainsi une stérilité constante.

On sait que les arabes enseignent les mêmes procédés. Heureusement, ni les arabes, ni les arabisés n'ont étendu jusqu'ici leur domination.

L'infanticide est presque inconnu.

Enfin, les principales maladies qui limitent la population infantine sont la scarlatine, la méningite, l'éclampsie, le carreau, la diphtérie, l'entérite, etc.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***a) NAISSANCE.***70. — *Mouvement de la population.***

Les filles sont plus nombreuses que les garçons. C'est un fait qui m'a frappé dans les villages de nos alentours.

Ce fait est-il dû à la natalité ou simplement à la survivance? Je n'ai jamais remarqué que les mères négligent les filles plus que les garçons; elles traitent tous leurs enfants de la même manière. C'est donc que les naissances de filles sont plus abondantes.

Il y a, d'autre part, plus de femmes adultes que d'hommes. Dans le village proche de la mission, je comptais 163 hommes et 223 femmes.

Les statistiques comparatives me manquent pour dire que la population augmente ou non. Mais on pourrait appliquer aux Baluba-hemba la constatation qui a été faite près du Tanganika. La population indigène n'augmente pas, abstraction faite des épidémies, à cause du petit nombre d'enfants et de la grande mortalité infantine. Les familles chrétiennes feront augmenter rapidement la population. Il y a chez elles, jusqu'à ce jour, une moyenne de quatre enfants.

Pendant mes sept ans de séjour à Lukulu, j'ai vu la variole en 1900 et 1901 et la maladie du sommeil depuis 1904 faire des ravages effrayants parmi la population.

Le va et vient constant des habitants de village à

— 262 —

village, depuis que la paix a été apportée au pays, depuis donc que l'on peut déménager et voyager en toute sécurité, rend une statistique même approximative très difficile.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***b)* EDUCATION, INITIATION.**71. — *Education physique.***

Un nègre devant, en somme, savoir un peu de tout et assez jeune, il est clair qu'il doit apprendre rapidement, dès son jeune âge, de ses parents, de ses amis, de tous ceux qu'il rencontre.

Le noir ne donne à ses enfants aucune éducation spéciale proprement dite. L'enfant s'éduque lui-même, en somme, par imitation de ce qu'il voit.

Les mères, toutefois, forment leurs filles aux travaux du ménage et aux cultures en se faisant aider par elles.

Les garçons courent les réunions des grands, écoutent et observent, Ayant l'esprit naturellement très éveillé dans leur âge tendre et étant très observateurs, ils s'instruisent par ce qu'ils entendent et voient faire. Leur esprit d'imitation les initie aux travaux qu'ils voient exécuter.

C'est ainsi qu'ayant vu manier l'arc et la flèche, l'enfant s'exercera, dès son enfance, avec un petit arc. Il accompagnera ses parents à la chasse, à la pêche, aux cultures. Il apprendra la construction d'une cabane, le séchage du poisson, le boucanage de la viande, la cuisine même, les divers métiers, etc.

Pour la danse, on voit les soirs de lune, les gosses s'exercer gauchement à imiter leurs aînés. Ils terminent

— 264 —

d'habitude la longue théorie des danseurs, qui finit ainsi en ordre de taille décroissante, jusqu'aux plus petits.

Peu à peu, les filles se spécialiseront dans les travaux des femmes et les garçons dans les fonctions des hommes.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***b) EDUCATION, INITIATION.***72. — Education intellectuelle.**

Il n'y a pas d'école indigène.

Il n'y a pas d'instituteur.

On remarque seulement dans les villages un vieux, qui a pour fonction de trancher les palabres des enfants.

Les métiers qualifiés, comme celui de forgeron, sont enseignés empiriquement par le père au fils ou à un élève payant.

De même les professions intellectuelles, comme celle de médecin.

Pour le surplus, la plupart des connaissances intellectuelles leur viennent par les longues conversations de veillées, autour du feu, du coucher du soleil jusque vers onze heures, tous les jours, sauf les soirs de danse.

Les longues conversations, celles qui ont souvent pour sujet « les histoires », se tiennent aussi le soir. — Pourquoi, demandais-je à un vieillard? — « Parce que si nous tenions les veillées le jour, les guêpes nous piqueraient! »

Au cours de ces veillées, les enfants écoutent et regardent.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***b) EDUCATION, INITIATION.***73. — *Education morale.***

Les règles de la conduite leur sont imprégnées dans la mémoire par les récits des veillées. Toute la tradition, peut-on dire, entre par cette voie. On apprend peu à peu tout ce qui est ordonné et tout ce qui est défendu.

Un Muluba de 15 ans connaît les sanctions innombrables des manquements à la coutume, sanctions d'ordre surtout religieux et magique.

Les parents Baluba punissent fort rarement leurs enfants. Jamais je ne les ai vu donner une raclée à leurs gamins, même quand ceux-ci l'avaient amplement méritée. « Laisser ainsi votre fils vous insulter, observais-je un jour à un père, c'est fort mal; vous nuisez à votre enfant; son caractère va se déformer et il vous méprisera plus tard. Frappez-le donc. » « Non, nous ne frappons pas nos enfants, répondit-il. » « Et pourquoi, quand c'est juste et bon pour lui? » « Si nous les frappons, nous les tuons. »

**P. COLLE.**





**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***b*) EDUCATION, INITIATION.**74. — Education spéciale des sorciers, médecins, etc.**

Pour obtenir le diplôme de docteur en médecine, il n'y a pas grande difficulté. Pas n'est besoin pour cela de suivre pendant cinq ou six ans les cours savants d'une Université; non, quelques jours passés chez le *mganga* suffisent, et le candidat passe docteur.

La plupart des médecins sont fils de médecins. Vivant auprès de leur père, ils l'ont vu travailler en toute circonstance, facile ou difficile; ils ont compté le nombre des gestes et des mouvements; ils savent comment il faut placer, composer chaque remède, quelle dose il faut prendre de telle et telle médecine, comment il faut varier d'après les cas et les personnes. Ils acquièrent ainsi l'habileté nécessaire, et parfois réussissent assez bien. Ils savent d'ailleurs toujours se tirer d'affaire et mettre leur échec sur le dos de quelque esprit malfaisant.

Beaucoup de nos médecins indigènes sont « spécialistes » dans ce sens que pour la même maladie ils connaissent deux, trois remèdes contre le même mal, alors que leurs confrères doivent se contenter de la connaissance d'un seul. Cette connaissance plus grande dépend du maître qui instruit ou plutôt du prix payé au professeur. Mieux ils paient, plus étendues aussi seront leurs connaissances en médecine.

Voici d'ailleurs comment les choses se passent entre le maître et l'élève :

Le candidat en médecine, portant sous le bras un panier allongé, se rend à la demeure du Mganga. Il entre, salue révérencieusement et dit : « Maître, voici deux flèches...; veuillez me communiquer les secrets de votre art ».

Le maître jette un regard dédaigneux sur ces deux misérables flèches et, secouant la tête : « Non, dit-il..., deux flèches seulement pour apprendre une science si élevée, à laquelle j'ai consacré toute ma vie, dans laquelle... » et regardant le jeune homme bien en face, il décrit avec feu les merveilles de son art; il le dépeint sous des couleurs si séduisantes, que le jeune homme en est ému. Aussi le *mganga* obtient ce qu'il désire. Le candidat ouvre son panier et, sortant une étoffe indigène, la remet à son maître, disant : « Prenez et instruisez-moi, je veux être initié à vos secrets ».

L'autre accepte et continue à discourir, employant toutes les ressources de son éloquence, si bien que le jeune homme ne se possède plus. Coûte que coûte, il sera médecin. Toutes les richesses contenues dans son panier passent entre les mains du professeur; tout ce que celui-ci demandera encore lui sera donné. Enfin l'élève est agréé et les leçons commencent.

Une à une toutes les maladies sont nommées, leurs symptômes décrits, leur gravité déterminée. Suit la nomenclature des plantes médicinales et l'explication de la manière de s'en servir : telles herbes doivent être trempées, telles autres seront cuites; telle infusion est servie comme boisson, telle autre est employée seulement pour l'usage externe, pour faire mûrir les abcès, les tumeurs, etc..... Ainsi en causant on passe

**BALUBA**

(Congo.)

C, 74 (*suite*).

en revue toute la science. Il faut avouer que le jeune Maluba doit posséder une excellente mémoire pour retenir tous les noms et toutes les particularités que lui débite son maître. Ne sachant pas écrire, il ne peut prendre des notes. Mais son professeur l'a tranquilisé. Sans avoir à payer de nouveaux honoraires, le candidat pourra à chaque heure du jour venir prendre des leçons et rafraîchir ainsi sa mémoire. Toutefois, il est obligé de s'appliquer au soin des malades; si le succès couronne ses efforts, il n'a plus qu'à exécuter la promesse qu'il fait à son maître : lui apporter deux *mitumba* ou colliers de perles d'une valeur de 3 francs pour terminer son initiation.

C'est ainsi que le candidat passe son doctorat. Il n'a plus qu'à se faire connaître au public, puis à se faire une clientèle.

Il saura d'ailleurs très bien faire la réclame. Il recherchera les malades, les assistera et se fera petit à petit un nom de guérisseur habile et expérimenté.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***b)* EDUCATION, INITIATION.**75. — Circoncision.**

Voici ce que rapporte le P. Vandermeiren :

La circoncision comme elle se pratique ici ne paraît pas être un rite religieux. C'est plutôt une coutume, mais tellement ancrée qu'un non circoncis ou *Musula* trouverait difficilement à se marier. Ce nom de *Musula* l'accompagnera partout comme un titre de mépris. Les filles et même les garçons l'insulteront de ce sobriquet.

Pour trouver femme et être respecté, il faut être « kilombwé » ou circoncis.

Les mois de mars et d'avril sont les mois de l'année auxquels se fait ordinairement la circoncision. A un jour convenu, les pères des jeunes gens à circoncire, se réunissent. Ils vont près de la rivière débrousser un endroit, y dressent une longue maison en paille, dans laquelle ils disposent des *mitanda* (*kutiba mutanda*), petits espaces séparés par un foyer. C'est là que les nouveaux « bakilombwé » séjourneront et prendront leur sommeil. Leur couchette est composée d'herbe. Les nattes leur sont interdites.

En face de cette hutte allongée, un peu à l'écart, se trouve l'habitation du « *ntambo* » (le lion), surnom donné à l'opérateur.

Immédiatement devant la longue cabane, se trouvent deux bâtons ou grosses perches appelées, pour la

circonstance, l'une « mujindi wa makata » et l'autre « mulolwa wa ntumba ». Le premier pourrait s'appeler « porte-couronnes ou porte-bourrinets ». En effet, quand les mères viennent apporter les vivres à leurs enfants, elles déposeront sur cette perche les bourrinets qui leur servaient à porter plus commodément les pots. La seconde perche, plus grosse que la première, pourrait être appelée « porte-bouillie », puisque c'est sur ce poteau que les jeunes gens iront attacher les restes de la bouillie qu'ils n'auraient pu manger.

Dès que les préparatifs sont terminés, les pères de famille vont inviter le « ntambo » à faire l'opération. Chacun donne une flèche comme paiement et l'accord est conclu.

Au temps convenu, un rugissement semblable au rugissement du lion se fait entendre au loin : « rumm » « rumm ». C'est le maître « circonsciseur » qui appelle sa proie. A ce cri fait écho celui du « kimungu », hyène, « uuw uuw », tel est le surnom du « kambwi », aide du ntambo. Il accourt au village où se tiennent les enfants, âgés de 7 à 12 ans, qui ont été désignés pour subir l'opération. Et rugissant toujours, il les prend l'un après l'autre, les amène près de la rivière, les jette par terre et les traîne près du « ntambo ». L'homme-lion se met alors à manger sa proie, comme ils disent : Armé de sa lancette, l'opérateur procède à la circoncision proprement dite. Le sang coule en abondance. Le nouveau circoncis reste assis, les jambes écartées et les talons sur le sol. Afin d'arrêter l'hémorragie, on prend un bout de kisiyo (1) que l'on brûle sur la plaie. La fumée arrête

---

(1) Le Kisiyo est le sac en écorce de ficus (genre ficus elastica). Cette écorce, ramollie au maillet, sert à emballer le sel, les grains, etc. Les noirs s'en servent aussi comme amadou.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 75 (suite).**

le sang. Vers le soir, pour hâter la cicatrisation, on met sur la plaie du « ndoba ». C'est une poudre composée de terre façonnée par les insectes Babwihumbu et Balinsi mumbu (guêpes maçonnes).

L'opéré est alors porté ou amené dans la maison. Le matin, dès le réveil, la ficelle qui restait liée au-dessus de la partie endolorie est coupée et le nouveau circoncis va s'asseoir dans la rivière, afin que toutes les impuretés de la plaie puissent s'en détacher et aussi pour calmer un peu la douleur. Une lanière coupée dans la feuille du mukukuta ou bien du mwalya toka est liée alors sur l'endroit endolori. Trois fois par jour le malade va se baigner à la rivière, sans doute pour calmer la souffrance mais aussi et surtout pour tenir la plaie propre. Quelques-uns trouvent le besoin d'y aller plus souvent, mais leurs compagnons les tournent en dérision et les appellent « lusulu ». Comme dernier remède, on applique sur la plaie le suc rouge de l'arbre « mutondo ». Ce liquide s'appelle en ce cas « mutumba ».

Aussi longtemps que la plaie n'est pas guérie, les nouveaux circoncis ne portent point d'habits. Cependant comme ils ne peuvent se laisser voir à d'autres personnes qu'à leurs compagnons, ils sont armés d'un bouclier ou « ngabo » qui les protège contre les regards indiscrets.

Dès que la grande douleur a cessé, le circoncis, qui pourra désormais se dire « kilombwé », reçoit de son parrain un nyamba ou pagne confectionné avec des feuilles de dattier sauvage (kasue).



Le parrain est un vieux circoncis, qui prend soin de l'enfant et quand ce dernier sera entièrement guéri, le père lui paiera les « musingo », c'est-à-dire une dizaine de perles ou une flèche pour avoir nourri son fils et lui avoir servi sa nourriture sur un plat de bois ou d'écorce appelé « kyula », puis une nouvelle flèche pour le « mubia » ou ceinture dont il a couvert l'enfant ; enfin, une autre flèche pour le bouclier qu'il lui a donné et souvent même un pot de bière pour tous les soins en général.

Les circoncis ne peuvent quitter la rivière qu'après la guérison de tous leurs compagnons. Quand donc quelqu'un tarde à guérir, ses camarades lui fatiguent les oreilles avec ce petit refrain : « Makanga batoya, basye nkuti » (les pintades sont écloses, que les pigeons sauvages restent).

Quand tous sont bien guéris, vers le soir, les nouveaux circoncis courent de toute la vitesse de leurs jambes vers le village (kututuka) en chantant à tue-tête : « Kabeya ye, kabeya ye » (voici le buffle).

Les parents répondent aux cris de leurs enfants : Eyo, kabeya ye (oui, voici le buffle), mais ils ne peuvent les recevoir chez eux. Les bakilombwe (circoncis) restent à une certaine distance du village et le matin, dès la première heure, ils retournent à la rivière pour y brûler la maison, le bouclier et l'étoffe nyamba. Bientôt ils reviennent au village en criant et en chantant : « Butanda bwa lwani kwasala nfuke » (le lit de feuilles est jeté pêle-mêle par le *nfuke*) (halbe-haffe, sorte de singe écureuil).

Arrivé au village, chaque circoncis se fait raser la tête et ainsi il devient « kilombwe kya bine », véritable circoncis (*basubuka* : il est initié).

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 75** (*suite.*)

Voici quelques phrases qui sont employées pour tourner en dérision quiconque n'est pas circoncis :

*a)* Basyala musula basyelelwa (il reste non circoncis, il a été laissé de côté par les femmes) et l'on répond : Musula eyo (oui, c'est un incirconcis).

*b)* Kuyanga musula uikalile ka? (Tu ne viens pas, incirconcis, pourquoi restes-tu?) et l'on répond : Musula eyo kuyanga lolo le (incirconcis, oui tu ne viens pas); lolo le est une exclamation.

*c)* Sya mukazi uiyeko kuno (laisse-là (ta) femme, viens ici).

*d)* Obe wa mwando obe wa kufwa nyoka (toi, esclave, que tu meures tué par un serpent).

Quand un des nouveaux circoncis meurt par suite de l'opération, on ne peut rien dire à la mère aussi longtemps que les enfants demeurent à la rivière, mais quand on revient au village on brise tout ce qui a appartenu au mort et puis, en allant au village, on crie : « katuwene », c'est-à-dire : nous ne sommes pas au complet. C'est ce qu'on appelle : « kulalila minwa » (pleurer sur celui qui a été avalé).

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.****c) MARIAGE.****76. — *Rapports sexuels avant ou en dehors du mariage.***

Les parents ne surveillent guère leurs enfants, au point de vue de leur conduite sexuelle intime, tant garçons que filles; la jeunesse se livre, hélas! à ses instincts débridés. Même avant la puberté, garçons et filles se fixent des rendez-vous secrets, dans les herbes ou sur le bord de la rivière.

Entre frère et sœur cependant, il n'y a pas de promiscuité.

Le garçon en âge de se rendre compte de ce que font ses parents — au point de vue sexuel — vers l'âge de 7 à 8 ans donc, est écarté. Avec deux, trois ou plus d'enfants de son âge, enfants de voisins, par exemple, il vit dorénavant dans une cabane à part, que ces gamins élèvent généralement eux-mêmes, à proximité de leurs familles. Ce sont parfois de véritables dortoirs communs. La mère de l'un des enfants apportera la nourriture et leur vie collective se poursuivra ainsi jusqu'à ce que, devenus adolescents, ils entrent dans le quartier d'un masangune, comme on l'a vu au n° 46).

Il existe aussi, dans certains gros villages, des maisons pour les petites filles : on en voit ainsi cinq à six réunies.

Il y avait jadis, et il y a encore en Uruwa de l'Ouest, des dortoirs de filles plus étendus, mais je n'en ai plus vu dans notre région.

Une fois nubile, la jeune fille est installée dans une case, à proximité de celle de ses parents; elle y vit seule, quelquefois avec une sœur ou une amie.

Assurément le sentiment de l'amour existe.

Le baiser est donné volontiers par la maman à son enfantelet, encore à la mamelle; mais c'est un baiser spécial que son nom définit : *kufifya* (sucer). C'est, en effet, un baiser par succion; il se donne sur le bras, sur le corps, sur la figure surtout.

On m'a soutenu que dans l'intimité, le baiser sur la bouche se pratiquait.

N'oublions pas que dans l'Uruwa règne une certaine pudeur publique. Les actes affectifs de diverses natures ne se font que dans la stricte intimité.

Le célibat volontaire n'existe pas. Il est parfois obligatoire, lorsque, par exemple, un grand sorcier, parlant au nom de son fétiche, défend à un jeune homme de se marier, sa vie durant; cette défense, rare d'ailleurs, est portée à la suite de pratiques magiques accomplies à l'occasion d'une maladie qui accablait le jeune homme. Le résultat d'une défense de cette nature ne sera pas la continence. Ah non, par exemple.

La continence volontaire est inconnue.

Par suite des causes que nous expliquons plus loin, il y a beaucoup de gens de 25 à 30 ans qui ne sont pas mariés; mais ils ne restent guère continents.

La masturbation se pratique.

Les jeunes filles se livrent, dès leur plus tendre enfance à des pratiques contraires à la pudeur. Ces pratiques, enseignées par la mère ou une vieille, ne sont pas, je pense, chez ces Baluba comme ailleurs, des pratiques ayant directement pour but d'exciter ou de satisfaire le plaisir charnel. Elles ont pour fin de

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 76 (suite.)**

préparer le corps de la fille au mariage. Dans ce but, on cherche à élargir les parties intimes. Divers moyens sont en usage. Certaines plantes, tel que la feuille du « mbuji » par exemple ont, prétend-on, la vertu de détendre les muqueuses intérieures et le tissu extérieur; on emploie aussi des racines de manioc ou patates douces taillées à cet effet. Quand elles approchent de la puberté, les filles cherchent à briser l'hymen et les premières règles sont fêtées comme un événement heureux. Dans certains villages voisins des Baluba, on promène une loque souillée du sang de cet accident et toute la jeunesse fait une ovation à l'heureuse fille qui est entrée en puissance de mariage. Mais je n'ai pas vu pratiquer ceci chez nos Baluba.

Les crimes contre nature sont pratiqués plus ou moins. Ils ne sont pas très fréquents, à cause de la facilité de satisfaire les instincts suivant la nature.

Il n'y a pas de prostituées en titre. On trouve seulement les *bihelo* : ce sont des jeunes femmes qui ne veulent pas se marier, soit pour ne pas être « esclaves » d'un mari, soit pour toute autre raison; elles se donnent à qui se présente, moyennant cadeaux évidemment. Elles vivent de ce commerce.

Parmi les *bihelo* on trouve des filles et des femmes divorcées. Elles ne sont pas nombreuses, du reste. On m'en signala une à huit heures de chez nous et deux au gros village voisin.

Elles sont déconsidérées et méprisées par la masse de la population.

Comme exemple de prostitution à caractère plus ou moins religieux, on peut signaler en Uruwa :

a) La secte *Bugabo*, dans laquelle les femmes sont communes pour tous les membres de la secte; biens et corps tout est commun; c'est le communisme.

b) Dans la secte *Burungu*, le grand maître *Ntambo Murungu* (le lion civilisé) a sa prostituée « religieuse ». C'est une jeune esclave, de laquelle il use d'abord pour lui-même, puis pour faire séjourner, d'après un rite déterminé, sur et dans les parties délicates, des remèdes qui sont ensuite distribués aux membres. C'est le fils même du grand maître, et dignitaire lui-même de la suite, qui m'a dit et confirmé ces mœurs infâmes.

On peut voir d'autres détails de ce genre dans la description des rites usités dans les sociétés secrètes.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***c)* MARIAGE.**77. — Fiançailles.**

Les fiançailles se font ordinairement, pour les filles, dès qu'elles sont nubiles; pour les garçons, c'est bien plus variable. Ils peuvent s'engager dès qu'ils sont pubères, mais on trouve en réalité des fiancés de tout âge. Ainsi au village proche de la mission, il y avait deux fillettes de 10 ans fiancées à des gaillards de 45 ans et plus.

Parfois, le jeune homme, après s'être mis d'accord avec sa future, va trouver le père d'icelle ou à défaut de celui-ci, l'oncle.

Il lui offre un cadeau pour obtenir sa fille « que j'aime, dit-il, et que je voudrais épouser ». A proprement parler, le « j'aime » de sa déclaration a à peu près la signification intégrale du nôtre. Aimer se dit *Kusanswa*. *Kusanswa* est la forme passive de « *Kusansa* », faire mal, faire éprouver de la douleur (physique ou morale). *Kusanswa* signifie donc : éprouver un mal; il indique que le cœur est affecté, souffre à cause de.... une telle. Au fond, cette idée contient bien la notion d'amour.

Le cadeau du jeune homme consiste à offrir au père quelques perles, une poule, un peu de poisson, etc.

Dès que la jeune fille a donné son consentement, elle se cache derrière le premier obstacle venu, non sans



regarder du coin de l'œil et faire en sorte que le chéri de son cœur la remarque. Les rendez-vous douteux se font généralement par l'entremise d'une mégère quelconque.

Pour se fiancer, le garçon n'a pas besoin du consentement de son père, ni à fortiori de sa mère.

Le fiancé se laisse guider dans son choix, pour un premier mariage au moins, par son cœur. Je demandais fréquemment à des jeunes gens qui allaient s'engager : « Mais votre amour n'est pas sérieux ; vous n'aimerez pas longtemps ; réfléchissez d'abord un peu ». L'un répondait : « Non, père, j'aime et j'aimerai toujours cette femme ». L'autre ajoutait : « Si elle devient malade, je ne l'abandonnerai pas, je l'aime ». Un troisième : « Je l'aime, elle seule, et toute ma vie je n'aimerai que celle-là ».

La première femme est habituellement du rang du mari : noble ou paria.

Assurément, le profit des belles alliances n'est pas dédaigné dans ces choix.

Si le père de la jeune fille agrée la démarche, celle-ci est invitée à venir considérer le jeune homme et à donner son consentement. Bien souvent elle le connaît depuis longtemps déjà. Cela n'empêche pas que son premier mouvement en venant près de lui est... de lui tourner le dos (ainsi le veut la coutume). Un petit sourire subreptice et un hochement de tête à la dérobée, disent l'attrait de son cœur.

Mais il arrive que la fille refuse. Les parents obstinés ne manquent ni de motifs, ni de moyens coercitifs pour soutirer son consentement. Quelquefois cependant l'entêtement de la fille triomphe.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 77 (suite.)**

Celle-ci, en général, agrée le prétendant. Ils s'en donneront une preuve palpable la nuit suivante. En effet, ils iront dans la case de la jeune fille faire l'essai de leurs relations intimes.

Je dis, la case de la jeune fille; celle-ci a reçu sa demeure spéciale dès qu'elle s'est révélée nubile.

Le lendemain, le jeune homme offre à sa future le « lisao » ou cadeau de fiançailles, qui constitue à peu près la moitié du prix à fournir. Ce « lisao » est immédiatement transmis au père. Le reste sera fourni peu à peu. L'ensemble du lisao consiste en vingt colliers de perles, une chèvre, (ce qui est l'ancien prix d'une jeune esclave), une étoffe et quelques instruments de travail : houe, hache, puis une lance pour le père, deux colliers pour la mère. Tout à la fin, le jeune homme offre un grand panier de poissons fumés. Entre temps, la fille a reçu de son futur les « masambalala », c'est-à-dire quelques grands colliers, qu'elle portera le jour des noces, croisés sur sa poitrine comme les bretelles du sac des anciens grenadiers. Le fiancé est allé préparer ou achever de construire sa case, les parents ont brassé de la bière. Le nid est prêt, les préparatifs sont terminés, on peut procéder au mariage.

Ces fiançailles sont évidemment révocables, même sans motifs, par pur caprice de l'un des deux fiancés. Si, par exemple, le jeune homme s'est révélé impuisant au cours de cette première nuit, la jeune fille a le droit de rompre. Il en est de même de la part du

jeune homme, s'il constate que sa future est hystérique, le cas est très fréquent et semble être le résultat des excitations précoces et répétées du sens générateur.

Après cette cérémonie des fiançailles, le jeune homme rentre habituellement chez lui. La période qui s'écoule alors entre ces fiançailles et le mariage peut être plus ou moins longue. Le retard provient souvent de ce que le fiancé n'ayant pas encore pu constituer la totalité du cadeau qu'il a convenu de fournir au père de sa future, doit travailler encore pour parachever ses ressources, et surtout parce que le fiancé n'a pas fini de bâtir sa cabane.

N'oublions pas, en effet, que le jeune homme doit, en principe, ramasser lui-même ce cadeau par son travail. Mais il va de soi qu'ordinairement son père l'aide et aussi un peu sa mère.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.****c) MARIAGE.****78. — *Mariage.***

La virginité de la femme n'est pas exigée pour le mariage. Elle n'est même pas appréciée. Le mot n'existe d'ailleurs pas dans la langue; les Baluba n'en ont donc même pas l'idée. Je ne sais même s'ils ont la notion de la défloraison proprement dite.

Que les parents de la jeune fille recourent souvent à des moyens douteux pour attirer sur leur fille le cœur d'un prétendant de choix, personne ne le niera. La mère surtout l'attirera jusque dans sa case. Et elle ne se montrera pas trop délicate sur les rapports plus ou moins compromettants qui s'en suivront.

Seulement, si la jeune fille, même non fiancée, devient enceinte des œuvres d'un jeune homme, la coutume est impérative : le séducteur doit le mariage à sa victime.

Voici comment habituellement la scène se passe : Le père de la fille invite le jeune homme à dîner dans sa case avec la future mère; ce dîner est considéré comme le contrat de mariage; le jeune homme est dorénavant l'époux de la jeune fille. On dirait la légalisation d'une faute. J'ai cependant connu un jeune homme au père inconnu (qui n'a pas de père, disent les Baluba). Ce qui indique que la règle ci-dessus énoncée n'est pas absolue.

Les jeunes filles se marient ordinairement dès qu'elles

sont nubiles. Mais parfois elles sont mariées plus jeunes encore ; j'en ai connu de 8 ou 9 ans qui étaient mariées à des polygames de 50 ans. Il est vrai qu'on dit qu'à cet âge elles font partie de la réserve du sérail et qu'on n'en use comme femmes qu'à l'âge nubile.

J'ai connu une enfant de 12 ans qui était divorcée pour la deuxième fois !

La durée du mariage est très variable. Je connais des vieilles femmes qui en sont encore à leur premier et unique mari. Cependant les femmes qui n'ont pas eu au moins deux maris sont rares.

En règle générale, la première union dure plus longtemps que les suivantes.

C'est le régime de la polyandrie successive pour les femmes. Pour les hommes, c'est la polygamie successive et simultanée.

Quand un chef va en visite chez un chef voisin, les femmes de ce dernier sont à la disposition du visiteur tant que durera son séjour.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***c) MARIAGE.***79. — Nature du mariage.**

La question de savoir si le mariage de nos Baluba est un mariage par achat ou non est assez difficile à trancher avec certitude.

L'homme, nous l'avons vu au n<sup>o</sup> 77, offre un cadeau (lisao) à son futur beau-père. Celui-ci le soupèse, le discute, le rejette ou l'agrée. Souvent il se contente de la promesse du reste, pourvu qu'il en possède une grande partie : comme ici, en plus, le jeune homme est excité par la passion de sa future, il n'y a aucun risque à le voir manquer à sa parole. D'ailleurs, le cadeau devra être parfait avant les noces. Contre ce cadeau, le père donnera sa fille.

Ce cadeau est-il prix d'achat? Je ne le crois pas, puisque l'homme ne peut disposer de sa femme comme il l'entend; il ne pourrait ni la vendre, ni la tuer, ni l'échanger, comme il ferait d'une esclave ou d'un objet acheté. Assurément nous nous plaçons dans l'hypothèse d'une femme libre.

Comme d'autre part, en cas de divorce, pour une cause légitime, le père doit rendre le cadeau intégralement, je pense qu'il est juste de dire que ce contrat juridique doit plutôt être qualifié de gage d'un prêt; le cadeau étant le gage et la femme constituant le prêt.

De plus, on a vu plus haut que les parents consultent

généralement leur fille et que, malgré les moyens dont ils disposent pour lui arracher un consentement, qu'elle donnera peut-être à contre-cœur, on ne la marie pas malgré elle; quelquefois elle a le dernier mot. Le prix est sans doute une condition *sine qua non* de la part des parents, puisque le consentement de la fille est demandé et qu'on ne la marie pas malgré elle. J'opine donc que la fille n'est pas vendue, qu'elle se marie librement.

L'homme, en demandant une femme en mariage, fait un contrat avec la famille de la femme, par lequel, en retour d'une certaine somme ci-dessus désignée, la famille lui cède pour un temps le droit d'user de la femme. En d'autres termes, *il acquiert le droit à l'usufruit, mais non la propriété*. En mourant, il lègue ce droit à son héritier (c'est-à-dire à son oncle maternel ou à son frère aîné ou même à son neveu du côté de sa mère). Ce contrat est révocable.

Ainsi, si la femme ne veut plus de son mari ou si celui-ci ne veut plus de sa femme, celle-ci retourne chez ses parents et le gage est rendu au mari, après que celui-ci, en ramenant sa femme chez ses parents, aura planté devant la porte de leur cabane une flèche, comme marque extérieure du divorce. De là, la loi du levirat, en vertu duquel la femme passe au successeur du mari, mais avec faculté de refuser et de retourner dans sa famille et obligation pour ses parents de restituer le gage aux successeurs du mari défunt. Les enfants suivent leur mère. De là, l'obligation pour le mari de payer à la famille de la femme si celle-ci vient à mourir sans enfant; c'est en général la valeur de deux esclaves : s'il y a des enfants, ce n'est que la moitié de la somme. De là encore, le devoir pour la famille

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 79** (*suite*).

de la femme décédée, de fournir de quoi alimenter le droit du mari, c'est-à-dire une parente qui prendra la place de la défunte. En général, cette parente est une sœur. Faute de quoi, on restitue le gage. On verra plus loin que la parente ainsi « héritée » n'est la femme obligée de l'héritier que pendant une nuit; après quoi, elle se retrouve libre.

Comme la prescription n'existe pas, quelque soit la durée du mariage, l'héritier du défunt ne manquera pas de réclamer soit ce droit d'usufruit ou le gage, soit le prix de la « propriété » défunte.

P. COLLE.





**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***c) MARIAGE.***80. — Formes du mariage.**

Les Baluba ne prennent jamais pour femme des personnes qui leur sont tant soit peu apparentées du côté de la mère : par consanguinité (voir n° 82).

Ils cherchent femme soit dans, soit hors de leur village. Nombreuses sont les femmes étrangères esclaves épousées par des gens de la contrée où je résidais. Nombreux aussi les anciens esclaves qui se sont libérés, mariés aux femmes Baluba libres.

Les hommes libres peuvent épouser des femmes d'autres peuplades.

Le régime matrimonial des Baluba, c'est la polygamie. Les hommes ont autant de femmes qu'ils peuvent s'en procurer et entretenir. La femme est la source et le signe de la richesse des hommes et c'est un capital placé.

Kyombo, le chef de notre résidence, comptait, en 1900, 21 femmes; un an plus tard, il en avait 28; depuis, la mort fit son œuvre et aussi la fuite; à mon départ, il lui en restait 8.

Les nobles du même village comptent de deux à cinq femmes.

Les gens du commun en possèdent une. Beaucoup n'en ont pas; les esclaves surtout.

Souvent ceux-ci doivent attendre longtemps avant

*Baluba. Congo, C, c, 80.*

d'en avoir une. Je ne connais pourtant pas d'homme âgé qui n'ait été marié.

Dans une famille polygame, il y a toujours une différence entre la première femme et les autres. Elle s'appelle *muntwa bene* (personne libre), tandis que les autres se nomment *bena buluo* (les cadettes du mariage).

Mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'en fait il y ait des différences bien marquées quant aux occupations et à la vie de ces deux catégories d'épouses.

Ce n'est que dans les maisons bien ordonnées, que la première jouit de plus de considération, qu'elle commande aux autres, qui sont ainsi plutôt ses servantes pour le ménage et les divers travaux de la famille.

On peut rapporter ici le cas d'un jeune homme qui achète une esclave qui lui plaît, et qu'il veut s'unir en mariage. Il lui demande son consentement. Si elle agrée, elle devient « *muntwa bene* »; si plus tard, il s'unit à une femme libre, une « *mukazi wa buko* », c'est-à-dire à une femme de beaux parents, elle devient par le fait « *mwina buluo* », parce que une esclave ne peut avoir sous elle une femme libre.

J'ai constaté que bien souvent les premières épouses, parvenues à un certain âge, donnent, en général, l'exemple du travail, de la propreté, du soin du ménage, qu'elles sont aussi plus réservées; en un mot, qu'elles se montrent plus épouses. Elles sont aussi plus considérées et leur conseil a plus de poids que celui des concubines.

Toutes les épouses paraissent avoir un droit personnel semblable aux faveurs du mari, qui les visite ordinairement à tour de rôle.

Une cheffesse ne possède jamais qu'un mari. Pas de polyandrie simultanée. Mais elle prendra des servantes qui seront les épouses de son mari, comme dans tout autre ménage polygame.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***c) MARIAGE.***81. — Cérémonies du mariage.**

Cependant le jour des noces est fixé. La fiancée s'y est préparée. La veille elle a revêtu ses « bivwalanwa », bracelets de perles bleues spéciales, qu'elle met aux bras et aux jambes, afin de se promener une dernière fois comme jeune fille avant de passer sous l'autorité de son mari. Le jour des noces, la mère a paré sa fille; deux petites tresses pendent de chaque côté de la tête, une ligne de tresses minuscules va du front à l'arrière de l'occiput. Le reste de la chevelure est couvert d'une sorte d'empois, appelé « nkanda ». (Ce nkanda est fait avec de l'écorce fraîche de l'arbuste « musye » ; en séjournant dans l'eau, l'écorce laisse dégager une matière gluante, visqueuse, qui se précipite. On décante l'eau et au résidu l'on mêle de la poudre de bois calciné et des feuilles de l'arbre « mukumbe », pour en former une pâte; c'est le nkanda). Par intervalles, sur cette pâte noire, on saupoudre du « luloba », sorte de vermillon fait avec la graine de roucou, réduite en poudre. Voilà la parure de la tête. Il n'y a donc ni pendants d'oreilles, ni pendants de nez.

Le corps est couvert d'une bonne frottée d'huile. Autour des reins, la maman lui passe une étoffe à franges. Cette étoffe appelée « katandabulwa », consiste en trois bandes de 1 mètre sur 15 centimètres environ

et cousues ensemble. La bande du milieu est couverte de « luloba » rouge, tandis que les deux autres sont couleur marron.

Dès que la fille est parée, les connaissances arrivent. Le fiancé lui-même ne tarde pas.

Revêtu de ses plus beaux atours, pagne neuf, le corps bien frotté d'huile, comme aux grandes fêtes, les cheveux tressés à neuf et largement badigeonnés d'ocre rouge, notre jeune homme s'en va, en compagnie de plusieurs parents et amis « saisir sa femme », comme l'on dit ici. Il n'a pas été plutôt aperçu que la fiancée pousse de hauts cris, pleure, se lamente et témoigne de son immense douleur. Elle se cache dans le coin le plus obscur de la hutte, pour ne pas voir son futur, ni en être vue. Le jeune homme, lui, pénètre crânement dans la demeure, où se sont déjà réunis le père, la mère, les tantes et cousines et annonce qu'il vient prendre sa femme.

Aussitôt le silence se fait, la fiancée essuie ses larmes factices et se résigne à entendre les conseils de ses parents.

« Ma fille, lui dit le père, voici ton futur mari, il vient te chercher et t'emmenner; vis toujours en paix avec lui, ne lui dis pas trop d'injures, ne te bats pas avec lui; quand il ira en voyage, n'oublie pas sa pipe et son tabac, ni les deux baguettes à feu. Quand au retour de la chasse, il aura déposé son gibier, prépare-le d'une manière succulente et surtout garde-toi de le manger en cachette. »

— Oui, oui, fais cela, dit à son tour la maman. Avant tout, prépare bien sa bouillie, veille à ce que la farine ne soit pas moisie et à ce qu'il y ait toujours de l'eau quand il voudra boire; que ton mari n'entende jamais

**BALUBA**

(Congo.)

C, 81 (*suite*).

sortir de la bouche de ses invités des reproches touchant la nourriture. Qu'il y ait toujours un peu de mwita (viande ou poisson) dans la sauce. Cultive ses champs avec soin; que tu mérites en toutes choses les louanges de ton mari. »

Et les conseils de la mère se précisent, s'accroissent. Dès qu'elle a cessé de parler, sa fille se livre de nouveau à sa douleur. Alors, tout le monde se lève et la fiancée sort de sa demeure, poussée par ses parents; elle s'appuie encore une fois à sa chaumière, pousse des soupirs lamentables. A ce moment, la mère la prend sur ses épaules et crie : « Que celui qui désire ma fille vienne la prendre sur mes épaules ». Vaine bravade, qui cède devant quelques perles du fiancé. Celui-ci s'approche, empoigne par les épaules sa fiancée et la pousse dans la direction de son village, pendant que tout à l'entour la foule pousse des « youyou » joyeux.

La caravane se met en marche. En tête, le fiancé précédé de ses parents et amis. Derrière lui, les jeunes gens chargés de poules et si possible de chèvres; les premiers sont appelés : « bakikokambuzi » (traîneurs de chèvres), les seconds « bakibabanzolo » (les gardiens de poules).

Viennent ensuite deux parentes de la mariée, chargées l'une du panier où est le trésor de la nouvelle mariée, je veux dire ses perles, bracelets et menus bibelots; l'autre, d'un panier contenant le premier repas des époux, repas que la maman y a déposé et

qu'elle continuera d'ailleurs à préparer, si possible, aussi longtemps que sa fille ne sera pas devenue mère. Enfin, viennent la fiancée, assise à califourchon sur les épaules d'une femme, et puis toute sa famille.

Cependant, la foule des curieux a obstrué le sentier. Le fiancé leur crie de lui livrer passage. Inutile, il doit, au préalable, leur jeter quelques perles, à peu près comme chez nous, en certaines églises, on jette des dragées aux enfants au retour d'un baptême. Plus loin, c'est un arbre qui barre le chemin, c'est un fossé à franchir, c'est un obstacle quelconque à vaincre : chaque fois, les parents de la fiancée réclament une poignée de perles sous menace de ramener leur fardeau chez eux. Bref, l'époux doit payer un peu partout sur son parcours.

Celui-ci, en approchant de son village, s'est esquivé dans la brousse et par un détour est arrivé à sa case, dans laquelle il est allé se cacher.

La fiancée arrive au seuil de la demeure nuptiale. Là, elle se trouve en face de sa belle-mère, qui lui barre, couchée sur le ventre, l'entrée de la maison. A l'entendre, elle est furieuse. La jeune épouse lui fait cadeau de vingt perles et la belle-mère apaisée se retire sur le côté. A ce moment, elle lui dit tous ses noms et ses titres et nomme les fétiches protecteurs de la demeure et du village. (Si l'époux avait déjà une femme avant de marier celle-ci, c'est sa première femme qui remplacerait la belle-mère.)

Mais il s'agit pour la fiancée de retrouver son fiancé. Les amis de celui-ci viennent au secours de la pauvrete. qui doit ignorer le lieu de sa retraite. Les amis frappent de leur canne ou de leur lance les parois de la cabane, en criant à tue-tête : « Sors, sors, ta femme est là ». Il fait entendre sa voix. Aussitôt la jeune fille l'appelle et

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 81** (*suite*).

l'invite à venir recevoir un cadeau. Elle lui donne une vingtaine de perles. A ce moment, parents et amis viennent le féliciter sur l'heureux choix qu'il a fait et sur les qualités de son épouse.

La belle-mère de la fille entre à ce moment dans la case et se met à cuire un brouet pour sa bru toute seule. Quand celle-ci en a goûté, elle est condamnée à entendre encore tout un sermon de sa belle-mère. « Si tu cuis pour des hommes, tu n'emploieras jamais que les pots destinés à la nourriture des hommes et de même si tu cuis pour les femmes. » Puis elle lui spécifie l'usage de chacun des pots et des autres ustensiles de ménage. Bref, elle la met au courant. La cérémonie du mariage est finie.

Suit un repas et, si moyen, une beuverie en règle, où tous les invités viennent prendre une part aussi large que possible. La journée et la nuit se passent à chanter et à danser. Le lendemain, chacun s'en retourne chez soi, emportant un repas préparé.

Nous avons vu ci-dessus que les hommes libres peuvent épouser des esclaves.

Le R. P. Vandermeiren veut bien me faire part de ses connaissances sur ce chapitre spécial.

Un homme, dit-il, qui a marié une esclave peut l'avoir acquise de trois manières : soit avec de l'argent, soit par héritage, soit comme paiement à la suite d'une palabre.

Quiconque achète une esclave comme bien propre



peut la vendre ou la garder. La plupart du temps, cependant, il l'achète dans le but d'en faire sa femme, une femme esclave lui étant plus sûre compagne que celle venant du « buko » (on appelle buko le groupe des beaux-parents), cette dernière pouvant se séparer de lui et retourner chez ses parents.

Voici comment se fait le mariage d'un homme libre avec une esclave acquise par achat : L'homme désireux d'avoir une femme esclave, fait accord avec le propriétaire de cette esclave et l'acquiert sur le champ. Il l'emmène à son logis. Le seul fait de l'acheter ne constitue pas, aux yeux du public, un lien matrimonial. Il faut le consentement mutuel. Chemin faisant, quelquefois après l'avoir employée comme « res sua », il lui dit : « Kokivuluka ui muhika, nswa nkutwelele ». (Ne songe plus que tu es esclave, je te marierai.)

D'ordinaire, elle consent à la proposition. Cependant elle peut refuser ; dans ce cas, elle est gardée comme pur bien, comme une chose.

Si elle a consenti à la proposition, au jour où il veut la marier il l'introduit chez sa mère à lui (ou sa sœur à défaut de mère). Celle-ci prépare à sa belle-fille une bouillie et une poule. Puis, le repas fini, elle l'introduit dans la maison du mari.

Aux yeux des gens, elle continue cependant à passer pour esclave. Mais personne n'oserait lui donner ce qualificatif devant le mari ; celui-ci le prendrait pour un affront personnel. Les enfants issus de ce mariage sont libres. Et même chez les Baluba de l'ouest, où la succession des chefs se fait de père en fils, ces enfants peuvent briguer la chefferie. Ici, où la coutume donne le droit de succession aux enfants de la sœur du roi, les enfants issus du vrai mariage d'un père libre et d'une

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 81** (*suite.*)

mère esclave ne peuvent pas succéder. Ils sont cependant libres aux yeux de tous.

Le jour où son mari aura acquis une femme de « buko », cette femme esclave passera la seconde, deviendra « mwina buluo » (sœur plus jeune dans le mariage). Ce n'est pas que la dernière venue soit regardée comme plus proprement sa femme, c'est plutôt une simple règle de préséance.

Cette femme reste non seulement sa femme, mais sa vraie première femme. Il ne la quittera plus, sauf pour incompatibilité d'humeur. Il peut alors user de son droit de propriété, la vendre ou la remettre à ses premiers maîtres.

Ainsi, me direz-vous, quoi qu'on fasse, cette femme reste et restera toujours esclave.

Ecoutez plutôt.

Le fait de devenir femme d'un homme libre ne rend pas l'esclave libre. Non. Elle est toujours esclave. Elle ne peut se libérer elle-même que par la fuite chez ses propres parents. Voici comment :

Nkulu, garçon libre, a dans le temps jadis perdu sa sœur, qui est tombée dans l'esclavage. Après des années, il apprend que sa sœur, qu'il croyait perdue à tout jamais, est mariée à un homme du village de Kyombo. Il va de suite chez le mari et maître de sa sœur et lui dit : « J'avais perdu ma sœur, je la retrouve aujourd'hui », ce qui se traduit par le seul mot « Nakikila » ; il lui donne soit une flèche, soit quelque autre petit objet.

Par le fait même, le mari et maître n'a plus le droit de vendre ou de marier celle-ci à un autre. Le frère seul a le droit de la reprendre dès qu'il aura la somme requise.

Si cette femme esclave vient à savoir où demeure son frère non esclave et parvient à s'échapper et à se réfugier chez lui, elle devient libre par le fait même. Le frère n'aura pas à payer pour sa sœur, parce qu'il n'a pas « kukikila ». Le maître ou le mari aura le droit de redemander au premier propriétaire la somme qu'il a donnée pour cette esclave, pourvu qu'il la demande dans les deux mois. S'il l'a demande après les deux mois, il n'a plus le droit. Si la sœur s'enfuyait après que son frère serait venu la voir au village de sa captivité, il est supposé l'avoir poussée à la fuite et doit payer.

Arrive-t-il qu'une femme libre s'unisse à un esclave ?

Je n'ai pas rencontré de cas, mais je ne vois pas que les coutumes s'y opposent.

Cas de mariage de deux esclaves. Ce mariage est-il libre et, par conséquent, véritable ? Voici :

D'après le jugement des nègres, il paraît y avoir mariage entre deux esclaves d'un maître, quoiqu'il puisse y avoir des circonstances qui rendent le mariage nul.

Un maître a plusieurs esclaves de l'un et de l'autre sexe. Il peut donc toujours craindre, s'il ne les unit entre eux, qu'un jour ou l'autre l'esclave du sexe masculin ne lui amène des difficultés. En effet, si l'esclave a commis l'adultère avec une autre femme, tous les ennuis qui en viennent retombent sur le maître. Voilà pourquoi il tâchera de procurer à cet esclave une de ses femmes-esclaves et au besoin il lui en achètera

**BALUBA**

(Congo.)

C, 81 (*suite.*)

une ou même il s'accordera avec un parent, possesseur d'une femme esclave, afin que ces deux esclaves puissent se marier.

En donnant cette femme, il dit à l'homme esclave : « Demande si elle te veut pour époux ». D'ordinaire, les deux consentent. Cependant, dans ce cas, il faut bien observer les circonstances pour savoir si le consentement est réel; la crainte peut tirer un consentement apparent. A partir de ce jour, ces deux esclaves sont considérés comme mariés aux yeux de tous.

Ils tâcheront d'avoir des enfants. Ces enfants, aux yeux des gens, restent les enfants des parents, mais esclaves du propriétaire. Si parmi ces enfants il y a une fille, il est plus que probable que le propriétaire la prendra dans son harem, dans le but de la marier quand elle aura l'âge de puberté.

Près de la mission il y avait un village formé de descendants d'esclaves du chef Kyombo. Or chaque première fille issue de ces mariages revenait de droit au chef.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.**

## c) MARIAGE.

**82. — Empêchement au mariage.**

Le mariage ne crée pas, pour la femme, d'affinité avec les frères et les parents de son mari.

Le mariage est absolument prohibé entre parents dans la ligne droite et collatérale à *tous les degrés* du côté où se fait l'héritage, c'est-à-dire du côté maternel. Ainsi entre cousin et cousine du côté maternel, défense absolue; mais entre cousin et cousine du côté paternel, la prohibition n'existe pas, même au deuxième degré. Une fille ne peut marier son père, mais un fils peut marier les femmes de son père, qui ne sont pas sa propre mère. Actuellement, un des fils du chef Kyombo vit avec une femme divorcée de son père et cela dans le même village. La fille peut se marier aussi à son oncle paternel, mais le cas est fort rare.

Je n'ai jamais entendu parler de mariage incestueux, au sens que les noirs attachent à ce mot.

Un jour, on me narra l'épilogue d'une union incestueuse involontaire. Deux esclaves, frère et sœur, s'étaient épousés sans connaître le moins du monde leur consanguinité : excellent mariage, du reste. Lorsque la chose se découvrit, le mari s'enfuit et on ne le revit plus. La honte profonde écrasait ces pauvres victimes de la fatalité des circonstances.

Nos noirs, comme on le voit, sont fort sévères sur

l'union de parents vrais, consanguins pour les distinguer des parents par alliance. A aucun degré ils ne peuvent se marier. Et cependant ils ne se font pas scrupule de commettre l'adultère entre cousins sous-germains, etc.

D'où provient cette honte qui jaillit du mépris de la peuplade? Est-ce de la transmission du fétiche protecteur de la descendance? Est-ce d'une crainte superstitieuse? Je ne sais. Les noirs disent que cette honte provient du « bumvu », honte résultant du respect de soi; ils disent encore que de tels mariages gâtent le sang : « i hantu masi mabi », à cause du sang corrompu.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.**

## c) MARIAGE.

83. — *Le mari.*

Si le mari est le chef de la famille, il ne faudrait cependant pas s'imaginer qu'il peut tout se permettre à l'égard de sa ou de ses femmes et de ses enfants.

Ici, comme partout, il y a le droit et la pratique; beaucoup dépend de l'individu et des circonstances.

Le mari possède assurément le droit de battre sa femme et il n'est pas rare de voir administrer quelques raclées; c'est dans les mœurs.

Il a cependant intérêt à ne pas dépasser la mesure raisonnable, surtout à l'égard de ses femmes « libres », car celles-ci ne tarderaient pas à l'abandonner et à s'en retourner chez elles. Cette épée de Damoclès de l'abandon toujours possible marque une limite assez précise à l'abus du pouvoir marital.

Il n'est pas question, en Uruwa, d'un droit de vie ou de mort, que posséderait le mari sur sa femme, si celle-ci est de condition libre.

Autrement en était-il pour les femmes esclaves, avant le règne de la loi des blancs. Ces sortes d'épouses pouvaient être échangées, vendues et même tuées.

Je ne me suis jamais aperçu que l'adultère du mari ait été, du côté de l'épouse, l'objet de poursuites ou de punition. La coutume est large pour le mari. Toutefois, le mari de son « amie » a droit de recourir contre lui, comme je l'ai dit ailleurs.



Mari et femme habitent dans la même case, s'il n'y a qu'une femme; lorsqu'il y a plusieurs femmes dans le ménage, chacune d'elles a sa case et y vit avec ses enfants propres; le mari, dans ce cas, n'a pas de case à lui; il vit chez ses femmes, presque à tour de rôle.

Cependant c'est lui qui fait ces cases et qui en est, en droit, le propriétaire.

Pour comprendre les relations entre belle-mère et gendre, il est bon de connaître le sens des quelques mots suivants :

Buko, signifie la famille de son époux;

Muko, belle-mère, beau-père et leurs enfants;

Bukwe, celle ou celui qui est marié au frère ou à la sœur de quelqu'un;

Kuhwa buko, sortir de la famille des beaux-parents; ce qui arrive quand l'épouse meurt sans enfant ou divorce;

Kulonda buko, signifie l'action de donner au beau-père le cadeau de mariage.

Le gendre dit à sa belle-mère, non pas : Ma mère (lolo), mais ma belle-mère (muko) et de même son beau-père.

Il craint sa belle-mère plutôt qu'il ne l'aime; et dans le début de son mariage, tant qu'il n'a pas d'enfant de sa femme, il est astreint à certaines coutumes.

Il ne peut se trouver en face de sa belle-mère. S'il la rencontre, il doit se détourner. Plus tard même, quand il sera père de famille, il la saluera, mais ne lui touchera jamais la main, tandis qu'il le fera à son beau-père.

Si le gendre a des palabres au village de ses beaux-parents, « ha kibelo kya buko » (à la porte des beaux-parents), c'est le beau-père qui paie les pots cassés. En

— 309 —

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 83** (*suite.*)

dehors de ce cas, les beaux-parents ne sont tenus à rien.

Les relations de la femme par rapport aux parents du mari sont les mêmes que celles du mari par rapport à ses beaux-parents.

Le gendre entre-t-il dans la famille de sa femme? Oui, mais seulement quand de l'union lui naît un enfant.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***c)* MARIAGE.**84. — La femme.**

Nous avons déterminé la situation déconsidérée de la femme libre, non mariée ou plus mariée, qui s'adonne plus ou moins au métier de la prostitution : la kihelo (voir n° 76).

La situation d'une jeune femme mariée, dans sa nouvelle famille, est celle d'une fille consanguine. Elle est sur la même ligne, en somme, que les autres femmes, ses belles-sœurs, surtout si elle a reçu de son mari un enfant. Assurément, son caractère personnel peut faire qu'elle acquiert, du fait de ses qualités naturelles, une influence plus ou moins considérable.

Si la nouvelle mariée entre dans la famille de son mari, elle ne rompt pas ses relations avec sa propre famille, dans laquelle elle se réfugiera, en cas de divorce par exemple. Sa mère sera souvent chez elle ou elle chez sa mère. Parfois même elle continuera de résider à proximité de ses parents à elle, seule avec ses enfants, tandis que son mari et ses autres femmes seront allés habiter un autre village; de temps à autre, elle recevra la visite de son mari, mais en fait elle ne sera guère sortie du cercle de relations de sa famille à elle.

En somme, la situation de la femme mariée, de condition libre, est relativement indépendante. L'aisance

avec laquelle se nouent et se dénouent les liens du mariage lui donnent des garanties importantes.

Elle conserve assurément des droits dans sa famille à elle; exemple : ses droits éventuels de succession.

S'il y a plusieurs femmes pour un mari, la première femme, nous l'avons vu, a, suivant la coutume, un rang de priorité et une certaine autorité sur les autres, qui lui obéissent.

Quant à la condition des enfants de ces diverses femmes, tant qu'ils sont petits, ils sont généralement traités par le père sur le même pied. Cette situation perdure, du reste, aussi longtemps qu'il n'y a pas de difficulté. Mais en cas de complications, ce seront les enfants des femmes de condition servile qui seront vendus d'abord par le père, puis, seulement tout à la fin, ceux des femmes de condition libre. Ce qui est heureusement rare.

J'ai un jour ramassé dans les herbes un petit garçon, né d'une esclave et d'un chef. Celui-ci ne daignait même pas regarder ce petit abandonné et cependant il aimait ses enfants libres. Il faisait donc une distinction. Il me le céda pour une somme dérisoire. C'est un cas entre beaucoup d'autres.

La femme mariée, de condition libre, ne peut être prêtée, échangée ou vendue sans son consentement ou contre son gré. Le mari ne vendrait pas sa femme libre sans encourir la vengeance de la famille lésée. Mais il n'en est pas de même de la femme esclave.

La femme doit obéissance et fidélité à son mari, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne manque jamais à l'une ou l'autre de ces deux vertus.

En cas d'adultère de la femme, son complice peut à la rigueur être tué, par conséquent mutilé. La coutume

**BALUBA**

(Congo.)

C, 84 (*suite.*)

dit : « Quiconque est surpris en adultère peut être percé de la lance ». En fait, c'est le séducteur qui est puni.

Il est vrai que les mutilations ne se font guère que si la femme s'est enfuie de chez son mari pour vivre avec son amant. Ces mutilations portent surtout sur les bras et les parties intimes. Le bras est placé sur un bloc et coupé d'un coup de hache; l'hémorragie est arrêtée au moyen de cendres de diverses plantes.

L'usage se montre moins sévère pour la faute de la femme.

Si les femmes sont moins exposées aux mutilations, elles n'en sont pas moins punissables, en certains cas de récidive. Le mari ne se gêne pas pour les brûler avec un fer rouge ou leur lacérer le dos à coups de couteau, de manière à leur imprimer des cicatrices visibles. C'est une manière de les marquer. Cela s'appelle : « kulala makavu ».

Le mari recourt quelquefois à cette cruelle opération pour leur faire avouer le complice.

Une autre coutume barbare à l'égard de la femme surprise ou simplement soupçonnée, consiste à la lier à un poteau dans la case et à l'y laisser aussi longtemps qu'elle ne dénonce pas son complice. Souvent le mari lui inflige des coups aussi longtemps qu'elle ne parle pas. Ce qui cause une foule de fausses dénonciations.

A part cela, je n'ai jamais entendu qu'une femme de

condition libre ait été mutilée ou tuée pour cause d'infidélité.

Voici, du reste, quelques principes juridiques à ce sujet :

1) Quand un homme pêche avec sa belle-sœur, il sera grondé mais non puni. (Au-delà du Lualaba il serait mis à l'amende);

2) S'il fait l'adultère avec une femme sans mari, il n'est pas punissable ;

3) S'il le fait avec une personne mariée et que, dès qu'il est découvert, il offre au mari deux poules, (ce qu'on appelle « katona menso » ou « cadeau pour faire fermer les yeux »), il n'y aura pas grand châtement : une chèvre, ou si le mari est dur, deux tout au plus. Bien souvent celui-ci ne demande rien par bonté de cœur « kwa mutima wandi » ;

4) Si le complice avait déjà été lui-même « fraudé » par le mari de la femme avec laquelle il vient de commettre l'adultère, il aurait à payer juste ce que lui-même aurait le premier demandé en paiement ;

5) Si le complice a déjà été surpris plusieurs fois précédemment, le mari peut exiger une rançon du récidiviste. Il lui dira : « Puisque tu uses ainsi de ma femme, tu la nourriras et tu l'habilleras » ; s'il refuse, il peut le prendre en otage.

6) Celui qui est surpris avec la femme du chef, risque fort de se voir couper les mains, les bras ou les parties intimes ou même d'être tué. Si on ne parvenait pas à le prendre, on saisit son père. Celui-ci sera délié pour une rançon de trois chèvres.

La femme a droit à la protection de son mari. C'est une « chose » que par contrat il a loué ; il en est

**BALUBA**

(Congo.)

C, 84 (*suite.*)

responsable devant la famille. Voilà peut-être la raison de cette coutume qu'ont les baluba, de marcher toujours derrière leur femme, la lance au poing, dans les sentiers de la brousse : ils veillent mieux sur leur dépôt.

Elle garde tous ses droits comme « fille » et comme « parente ».

P. COLLE.





**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.**

## c) MARIAGE.

85. — *Dissolution du mariage.*

Le mariage se dissout de diverses manières :

## 1) D'abord par la mort.

Toutefois la veuve, avant de pouvoir convoler à d'autres noces, devra « kutentulwa kilebwe » être relevée de son veuvage, par le frère du défunt (ou à son défaut, par le fils de la sœur, je crois), c'est-à-dire qu'ils seront mariés pendant un jour ou deux et useront de leurs droits mutuels; après quoi, la veuve se trouve dégagée. Ils ne consomment pas nécessairement l'acte conjugal; au cas négatif, ils se font mutuellement l'épilation (voir cérémonies mortuaires).

Il faut dire la même chose, mutatis mutandis, si la femme meurt avant le mari.

## 2) Ensuite par la volonté des deux époux ou de l'un d'eux.

Lorsque le consentement est mutuel, la dissolution de l'union se fait sans difficulté.

Lorsqu'il est unilatéral, la coutume a défini les motifs légitimes de dissolution, tout en les interprétant de la manière la plus large. Une dispute d'un caractère violent est une de ces causes; les exigences trop grandes du mari en matière de travail en sont une autre; sans compter les causes classiques, l'adultère, les mauvais traitements, etc.

Voici d'ailleurs les motifs reconnus légitimes pour que l'homme répudie sa femme :

1) L'homme renvoie sa femme pour mauvais caractère, incompatibilité d'humeur, soit avec lui, soit avec les autres épouses ; pour manque de soins envers son mari (nourriture mal préparée, eau puisée trop tard) ou dans le ménage (cabane toujours sale, champs négligés, etc.); par crainte superstitieuse, c'est-à-dire parce que le mari croit que sa femme est « buti », c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de voyager la nuit dans les airs sous l'emblème d'une étoile filante, qu'elle s'absente en esprit pour lancer ses maléfices et aller tendre des pièges aux humains afin de les rendre malades ou de les tuer; pour attaque d'épilepsie (ce cas est fréquent et peut être le résultat du plaisir solitaire précoce); pour refus opiniâtre de l'épouse de remplir son debitum;

2) L'épouse quitte son mari : parce que celui-ci refuse de parfaire le cadeau de noces; parce qu'il ne lui donne pas assez d'étoffes ou autres cadeaux; pour motifs de jalousie; parce que son mari s'est laissé initier à une société secrète qu'elle n'aime pas, etc.

Les conséquences de la dissolution du mariage, au double point de vue des finances et des biens, varie naturellement d'après les causes de la rupture.

Si, en tous ces cas, la séparation de corps est la première conséquence, la question de la possession des enfants n'est pas aussi claire.

En cas de dissolution de l'union par consentement volontaire, pas de difficultés, les parents règlent ce point à l'amiable comme tous les autres.

Mais en cas de répudiation de la part du mari ou de fuite de la part de la femme, il arrive le plus souvent que la mère emporte ses enfants en bas-âge, surtout

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 85 (suite.)**

s'ils sont encore à la mamelle. Une fois en âge de se tirer d'affaires, ces enfants choisissent eux-mêmes celle des deux familles qu'ils désirent et ils construiront leur case à proximité de l'une ou de l'autre.

Il pourra se faire cependant que le père garde auprès de lui ses garçons d'un certain âge et surtout ses filles, qui ont, par elles-mêmes, une valeur bien plus considérable.

Il semble ressortir des faits observés que le droit du père prime un peu sur celui de la mère.

Dans les mœurs du Baluba, tout cela semble être assez flou et il paraît difficile de tirer des principes juridiques absolus des faits observés, qui ne se laissent classer dans ces cadres rigides du droit. Il ressort cependant de l'observation que chacun des père et mère se considère comme ayant un droit au moins partiel sur chacun des enfants.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***c) MARIAGE.***86. — *Les eunuques.***

Je n'en ai jamais rencontré. Il ne me semble pas qu'il existe dans la contrée des hommes devenus eunuques par la volonté d'un autre homme.

Autrefois, m'a-t-on dit, il y en avait dans le pays.

Dataient-ils des Arabes? Il n'y a eu à ma connaissance qu'un arabe chez les Baluba-hemba, Kafindo, tué par Marschal en 1897. C'est donc trop récent.

**P. COLLE.**



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***d)* **FAMILLE.****87. — Autorité.**

Le père est donc le chef de la famille ; c'est lui qui détient l'autorité ; il commande et décide.

La mère doit obéissance au père, mais conserve l'autorité sur ses enfants et sur les esclaves qu'elle tient de son mari.

La première femme a ordinairement plus ou moins d'autorité sur les autres femmes ; elle leur commande aussi surtout pour les travaux, ménage et autres. C'est une autorité purement morale, s'il s'agit de femmes libres. La première femme ne commande pas sur *tous* les enfants.

Le fils aîné ne jouit pas d'une situation privilégiée ; il est traité comme ses frères et n'a pas d'autorité sur eux. Tout au plus est-il l'objet d'une certaine distinction morale de la part de ses frères, qui l'appellent leur grand : « mukulu » ou « tutu ».

Le père consulte son père ou ses ancêtres et leur conseil a le plus grand poids sur sa conduite et sa décision. C'est ce qui fait la force des parentés où le chef, l'ancêtre, est en réalité obéi par tous ses enfants, dans tous les cas où la solidarité de la parenté est engagée.

L'oncle maternel, premier héritier (1), jouit dans la

---

(1) Le premier héritier est l'oncle, puis les frères du défunt ; après eux, et c'est le cas ordinaire, c'est le neveu, fils de la sœur, qui succède de droit à son



famille d'une situation privilégiée, mais seulement dans certains cas, en cas de mort du père, par exemple, et à l'égard des enfants, de leur mère, des femmes de son frère, et de leurs biens. L'oncle maternel est le seul oncle que la langue connaisse, c'est l'oncle par excellence, « manseba ». On appelle tous les oncles maternels manseba; toutefois, l'aîné a une certaine prééminence honorifique. C'est le représentant authentique du sang de la mère.

Les autres oncles, frères du père, par exemple, s'appellent *père*, « tata ». Ils n'ont pas d'importance spéciale. Quant aux sœurs de la mère, elles portent le nom de *mères*, « balolo ». Elles n'ont pas l'importance de leurs frères.

Le père n'a pas l'importance de la mère, sous le rapport de la descendance, parce que autant l'on est sûr que le fruit né de la mère lui appartient en propre, autant l'on peut douter que son mari soit le vrai père du nouveau-né.

La coutume ne prévoit pas de cause de déchéance du pouvoir paternel, à ce que je sache.

Cependant, si le père était accusé de maléfices, qu'advierait-il ?

L'accusation de maléfices est toujours suivie de la mort immédiate ou du poison d'épreuve dont la conséquence est presque toujours le bûcher, rarement la

---

oncle et non le fils au père. Pourquoi ? Voici ce que m'a raconté un Marungu : Kyomba, le premier homme connu, était devenu vieux. Ses fils résolurent de se débarrasser de sa personne. Ils creusèrent un trou profond au fond duquel ils piquèrent des lances à fleur du sol ; des herbes et du sable cachaient le piège. Ils invitèrent Kyomba à boire de la bière. Quant il fut ivre, ils l'emmenèrent vers le piège, où il tomba et se blessa à mort. Il eut encore la force de faire appeler les fils de sa sœur qui le retirèrent avec précaution du piège. En récompense il leur dit : « Je ne veux pas que mes fils me succèdent. Je vous donne toute mon autorité. » Depuis ce jour, la succession se fait par la ligne collatérale maternelle.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 87** (*suite.*)

déclaration d'innocence. Dans l'un et l'autre cas, la question de déchéance ne peut être posée.

Lorsque, par suite d'une circonstance quelconque, folie, par exemple, le père est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions de chef de famille, une solution est prise, en fait. Les gens de la famille ou du village, sans que cela résulte cependant d'une déclaration solennelle quelconque, le déposent. Si le fou est dangereux, on le chasse ou on le lie à un bois fourchu ; s'il est doux, on le laisse, on le soigne ou on s'en amuse, suivant les circonstances. Le fou trouve toujours à la maison sa nourriture ordinaire.

Ces cas de folie ne sont pas rares, surtout depuis que la maladie du sommeil exerce ses ravages. Fréquemment, à un certain degré du mal, la victime devient folle. Et les scènes dont je viens de parler aboutissent à ce fait que le père de famille n'exerce plus son autorité. Et puisqu'on parle de fous, je dirai que le fou est livré à lui-même ; chacun se met en garde contre lui, pour ce qui le regarde personnellement. Le fou est exposé aux coups ; je n'ai pas vu de cas de mort ni de blessure très grave.

J'ai connu un adulte fou, pris sans doute par la folie des grandeurs, vivre seul au milieu de plusieurs dizaines de cabanes minuscules construites par lui dans la forêt : c'était son village. Il se promenait partout, et dévastait régulièrement les champs voisins, sans que personne songeât à le molester.

J'ai connu une jeune fille folle, d'une folie joyeuse, couverte de plaies reçues des jeunes gens qui la bousculaient pour s'amuser.

Un jeune homme, fou de la maladie du sommeil, a pu voyager à travers les villages, vivant de rapines, sans autre mal que quelques horions.

Une femme, esclave, concubine de petit chef, mère d'un petit enfant, vivait de maraudes dans les champs, et dans les barrages de poissons, depuis plusieurs mois, au su de tous, quand je ramassai son enfant abandonné. Le mari propriétaire la laissa faire; il n'eut pour cela aucun désagrément de la part des personnes lésées. La folle n'avait pas encore reçu de flèches ni de coups de lances.

Une vieille, folle, mais tranquille, resta près de la hutte de son fils, sous un toit de paille, exposée au froid des nuits, peu vêtue, mais régulièrement nourrie par ses deux belles-filles, qui s'en amusaient, sans songer à ses douleurs. Son fils semblait lui être très attaché.

La tutelle est évidemment connue et pratiquée. En cas de mort du père, c'est le frère aîné du défunt qui prend la tutelle des mineurs; en cas de mort de la mère, c'est la sœur de la défunte qui a le premier droit, et qui, si elle est libre, vient souvent remplacer la défunte au foyer. Les enfants restent habituellement près des tuteurs, les filles jusqu'au mariage, les garçons jusqu'à ce qu'ils s'engagent comme clients, soit pour l'un et l'autre vers 12 ans en général.

Quand le père et la mère sont morts, les enfants tombent sous la tutelle du fils aîné de la sœur du père, à moins qu'ils n'aient d'autres frères.

La coutume oblige le tuteur à traiter, en principe, ses neveux comme ses enfants. Mais en fait ces petits mal-

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 87** (*suite.*)

heureux sont souvent beaucoup moins bien traités. Leur oncle les pressure et, en cas de famine ou de dette insolvable, il ne rougira pas de les vendre, non seulement s'ils sont issus de femme esclave, mais même de parents libres.

J'ai connu bien des abus de pouvoirs des tuteurs. L'histoire suivante est un exemple :

C'était au mois de mars 1907. Je venais d'arriver à Mpala en compagnie de Sa Grandeur Mgr Roelens, et je me trouvais seul dans une chambre, occupé à écrire. Tout à coup je perçois le bruit d'un glissement de pieds devant la porte et, perçant ce léger froissement de la terre battue, une voix qui crie : « Hodi Bwana », Père, me voici ! « Karibu », approche ». C'est ainsi qu'on s'annonce au pays noir.

Un jeune garçon s'avance vers ma table et se plante devant moi sans dire un mot. Les tatouages qui traversent cette physionomie étrange semblent m'indiquer un Mluba, mais le sourire épanoui mélangé aux traits que la souffrance a burinés me conseillent de ne pas croire mes yeux.

— Eh bien, mon ami. que désires-tu ?

— Père, je suis venu te saluer, voilà tout!... Tu sais bien qui je suis sans doute.

Cette dernière parole me saisit et tandis que mon regard parcourt en les décomposant tous les traits de cette figure enfantine, je m'efforce de rappeler et d'agencer mes souvenirs d'antan.

— Mon ami, il me semble t'avoir vu quelque part, mais quant à te connaître, c'est autre chose; je viens à peine d'arriver.

— Père, regarde bien... tu me connais; je suis Kaite, ton élève de Lukulu.

Kaite! Lukulu!... C'est pour moi tout un monde de souvenirs qui s'éveillent et qui revivent et qui, loin de donner une solution au problème, ne fait qu'enlacer et exciter ma curiosité.

— Comment? tu es Kaite, fils de Kalunda?... Mais je te croyais mort depuis longtemps, depuis au moins six ans.

— Non, père, je ne suis pas mort, mais j'ai été vendu en esclavage, puis racheté par les Pères de Mpala.

Le sourire franc et épanoui venait de se faner sous l'envahissement de quelques rides plus sombres et le ton de voix lui-même semblait présager que ces mots, bien courts pour une description de vie, cachaient un passé de cruelles souffrances.

— Père, écoute. Te rappelles-tu que quand je quittai l'école de Lukulu, mon père Kalunda venait de mourir et que tu lui avais donné le grand remède qui fait vivre là-bas, bien loin dans le beau pays où il n'y a plus ni sorcier ni lion?... (Il parlait du ciel). Ma mère, tu le sais, était morte peu de temps auparavant.

— Oui, mon ami, maintenant que tu le dis, je me rappelle ces tristes événements; mais raconte-moi ton histoire.

— Ma mère se nommait Yumba. Après sa mort, nous restions quatre de notre père: mon grand frère Mumba, deux petites sœurs Kiluba et Lumbwa et moi. Nous avons bien pleuré lorsque notre mère fut enterrée. Notre père aussi fut très triste; il devint malade et mourut. Il n'avait

**BALUBA**

(Congo.)

C, 87 (*suite*).

pas plutôt été enterré que les fils de sa sœur Kahutu et Simbi vinrent nous prendre et nous emmener. Moi je fus conduit par Kahutu ; Simbi prit mon frère Mumba. Mes deux petites sœurs avaient été autrefois déjà placées chez Kahutu par mon père lui-même, afin que sa femme en prît soin. Kahutu habitait au village de Kalembe, sur la rivière Luisi. C'est là que nous arrivâmes après trois jours de marche. Père, Kabemba, tu sais, c'est comme le beau pays dont les pères de Mpala m'ont parlé et dont le père de tous les hommes était « nyampara » (le paradis terrestre).

Kahutu m'aimait beaucoup et me chérissait comme son propre enfant ; c'était Kaite qui portait les flèches de son cousin, c'était Kaite qui allait prendre le « mwita » qui devait assaisonner l'ugali du soir. Mes deux petites sœurs ne partageaient pas la tendresse de notre nouveau père ; elles n'apparaissaient dans la case de Kahutu que comme deux poussins, partout gênant, partout tracassés. Etant trop jeunes et trop faibles pour manier même la plus légère pioche, elles ne pouvaient être employées qu'à chercher l'eau et piller le mil. Kahutu ne souffrit donc qu'avec peine la présence de Kiluba et de Lumbwe. Un jour Kahutu se fâcha contre elles et leur dit : « Allez-vous-en de ma maison, retournez à Lukulu, je suis fatigué de vous nourrir... » Kiluba et Lumbwe se mirent à pleurer n'osant se mettre en route à travers la forêt et moi aussi je pleurai à la pensée que mes deux sœurs allaient se perdre dans la

brousse comme deux grains de maïs dans le poro. Rien n'y fit, Père, le shitani avait pris l'esprit de Kahutu et nos pleurs et nos supplications ne parvinrent pas à adoucir le cœur de ce sauvage. Kiluba et Lumbwe furent chassées.

— Ah! je comprends désormais le but de votre visite, Kaite; sachant que je rentrais de Lukulu, tu viens sans doute chercher des renseignements sur tes sœurs?

— Non, Père, Kiluba et Lumbwe n'ont jamais revu Lukulu. J'ai su depuis que des étrangers s'étaient emparés d'elles et les avaient vendues comme esclaves.

Père, Kahutu lui-même les a vendues pour s'enrichir et vivre sans travailler. N'osant les livrer lui-même par crainte des parents de ma mère, il a agi comme un serpent qui se glisse sournoisement dans l'herbe pour mieux surprendre et dévorer sa proie. Un groupe d'esclavagistes se tenaient cachés dans un épais fourré aux environs de notre village de Kabemba. Kahutu alla les y trouver et leur laissa moyennant trois chèvres la liberté de s'emparer de Kiluba et de Lumbwe. Kahutu, Père, c'était mon cousin, mais... c'était un sauvage.

La captivité de mes deux sœurs ne m'était pas encore connue quand Kahutu me dit un jour : « Kaite, je vais en voyage, viens avec moi. » Voyager, parcourir la forêt, visiter des pays inconnus, quel Mluba resterait insensible à un tel plaisir. J'en rêvais la nuit... n'aurais-je donc pas du « mwita » pour faire glisser l'ugali? et puis, que de choses je pourrais à mon retour raconter à mes camarades. Jamais antilope ne gambadait plus joyeuse à travers le poro que ne le fit Kaite sur les pas de son nouveau père. Nous marchâmes longtemps, très longtemps; huit fois nous vîmes le soleil gravir les montagnes de l'Utumbwe, mais huit fois aussi il fallut me

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 87** (*suite.*)

rouler dans ma natte plus près des fauves que de la danse et du pombe. Kahutu évita, à mon grand regret, de séjourner dans les villages et à chaque question que je lui posai il me répondit par un grognement sourd d'où me revenait uniquement : « N'y allons pas, mon enfant, les gens y sont sauvages; ils te tueraient et te mangeraient... » A vrai dire, la perspective d'être mangé me fit frissonner et me blottit le plus près possible de Kahutu. Mais tout en renouvelant un regard peureux autour de moi, j'écoutais le tambour qui entraînait la danse et je regrettais ma portion de pombe.

Nous arrivâmes enfin chez Katakaki dans l'Utumbwe. Ne connaissant pas les chemins et n'ayant aucun camarade pour me divertir, je partageai mon temps entre le sommeil et le repas. Cependant Kahutu et Katakaki, retirés au fond de la case, parlèrent longtemps et à voix basse; je ne pouvais deviner ce dont il s'agissait. Je me persuadais que Kahutu cherchait un travail rémunérateur, car depuis longtemps il convoitait quelque belle étoffe pour les jours de fête au village de Kalemba... jusqu'au moment où je vis des hommes du chef sortir et rapporter des houes, des étoffes et des perles. Alors seulement, Père, j'ai compris; Kahutu m'avait vendu. J'étais devenu esclave, moi, le fils de parents libres, un descendant de la famille du grand chef d'Urua. Je ne reverrais donc plus jamais le pays de mon père, je ne rentrerais plus à Lukulu. Vous dire ma douleur, Père, serait impossible;



je me mis à sangloter, et je pleurai tellement que je n'eus bientôt plus de larmes.

— Tu t'es donc enfui, Kaite... tu as échappé à Katakiki?

— Non, Père, fuir était impossible; je ne connaissais pas le pays de la montagne et puis... un terrible Mtumbwe, un vrai shitani (démon) nous surveillait sans relâche, nous menaçant de nous assommer.

Le soleil ne s'était pas levé vingt fois que Katakiki, craignant d'être accusé d'acheter des esclaves, m'amena vers un autre village et m'y vendit à Kipoka. On m'y appela Bukomo.

J'appris alors qu'à quelques lieues de distance, à Mpala il y avait des Pères comme ceux de Lukulu-Sacré-Cœur, et qu'entre eux et nous, au village de Kipungwe ils avaient établi une école dirigée par des instituteurs-catéchistes. C'était un rayon d'espoir. Ne m'avait-on pas dit que les Pères de Mpala étaient les frères de ceux que j'ai vus en Urua? Arriver chez eux, c'était donc la liberté; ils ne laisseraient pas aux mains des esclavagistes Kaite, leur ancien élève, le fils du grand chef. J'étais décidé à m'enfuir.

Moins de deux lunes après mon arrivée chez Kipoka, je profitai de l'obscurité pour quitter le village et me réfugier chez l'instituteur-catéchiste de Kipungwe. Malgré mon arrivée subite et tardive, le catéchiste m'accueillit avec d'autant plus de bienveillance que, disait-il, j'étais un esclave fugitif et un ancien élève des Pères de Lukulu. Le lendemain avant le soleil, nous arrivâmes à la mission de Mpala. Les larmes me sautèrent des yeux quand je vis le «grand» père venir à ma rencontre... Oui, c'était bien le frère de ceux qui étaient à Lukulu, et qui avaient soigné mon père et ma mère. Je le reconnus à son bel habit blanc, à son rosaire...

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 87 (suite.)**

Mais voudrait-il bien me recevoir et payer ma rançon dans le cas où le barbare Kipoka viendrait me réclamer? On les disait bons et charitables pour les nègres, mais pourraient-ils employer leurs étoffes et leurs perles pour racheter un Mluba? Père, mon cœur est coupé : l'espoir me faisait sourire tandis que la défiance me faisait suivre tous les gestes et mouvements de ce blanc à longue barbe. Il me fit manger, m'habilla et me plaça parmi les enfants rachetés de l'esclavage.

Comme je l'avais craint, Kipoka s'était mis à ma poursuite et vint quelques jours plus tard réclamer son bien. Je ne l'avais pas plutôt aperçu que je me mis à trembler de tous mes membres... je courus me cacher au fond de la barza : le Père allait me livrer à mon maître...

... Oui, me dis-je, en sanglotant, voilà qu'on vient me prendre!... Père! Père! m'écriai-je sans m'apercevoir qu'ainsi je me faisais découvrir, Père, ne me laisse pas entre les mains de ce chef ; il me frappera, il me vendra au loin... Personne ne répondit à mes supplications, mais je revis bientôt Kipoka traverser la cour... l'air joyeux et souriant : les pères lui avaient donné des étoffes et des perles... J'étais libre... le Père avait eu pitié de moi; on me l'avait dit, il aimait beaucoup les Baluba.

— Tu vois donc Kaite, repris-je, que le Dieu des blancs est bon, puisqu'il a envoyé des prêtres pour te délivrer...

— 334 —

— Oui, Père, le Dieu que vous adorez est bon ; bien souvent j'avais prié et supplié Kabezya Npungu, le grand protecteur de l'Urua, de me rendre la liberté et de me laisser rentrer à Lukulu, mais toujours Kabezya demeura sourd... ; je restais esclave, moi le fils de Kalunda.

— Et qu'as-tu fait pour rendre au bon Dieu des chrétiens le grand bienfait qu'il t'a accordé ?

— Je me suis fait chrétien ; je veux aimer le Dieu des Pères et demeurer avec eux... Ils m'ont racheté... ne suis-je donc pas leur enfant?... Ecoute, Père, je n'ai pas tout dit.

Quelques jours plus tard c'était dimanche. Je reçus un habit blanc, et j'allai avec mes compagnons à la messe. Comme tu sais, Père, les garçons sont placés d'un côté, les filles de l'autre. On me mit au premier rang, afin que moi aussi j'essaie de chanter. Mais je ne savais encore rien, je sortais de chez les sauvages. Après la messe, nous nous mîmes tous à jouer dans la cour, un jeu que les Pères avaient apporté de Ulaya (Europe). Je me tenais près de la porte d'entrée lorsque je vis pénétrer deux jeunes filles de chez les sœurs : toutes deux revêtues d'un bel habit blanc. Leur vue me fit frissonner... N'était-ce pas des femmes de chez Kipoka ? Pour maîtriser mon effroi et détourner leur attention, je me jetai parmi mes camarades ; mais tout en jouant, je les regardai du coin de l'œil, tâchant de bien me tenir. Elles s'arrêtent en face de moi et me regardent sans mot dire, puis tout à coup elles se mettent à sangloter. Un rire universel de mes camarades répond à ces pleurs... ; je ris aussi pour masquer ma frayeur. Elles s'approchent davantage... « Frère Kaité ! Frère Kaité... c'est toi ? » Surpris d'entendre mon nom (car ici, j'avais conservé le nom de Bukomo), je les inspecte mieux...

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 87** (*suite.*)

ce sont mes deux sœurs Kiluba et Lumbwe. O Père, que j'étais content ! Je courus avertir le Père Supérieur, et nous pûmes parler ensemble. Nous ne faisons cependant que nous regarder : il y avait si longtemps qu'on s'était rencontré, là-bas à Kabemba. Mes sœurs, je vous l'ai dit, Père, avaient été vendues à des étrangers. Ceux-ci étaient allés les présenter aux missionnaires de Luisi St-Lambert, qui les ont rachetées et envoyées chez les sœurs de Mpala.

Depuis nous sommes tous chrétiens, moi je m'appelle Yusufu (Joseph), Kiluba a reçu au baptême le nom de Margarita, Lumbwe, celui d'Irma. Voilà, Père, j'ai dit !! Ce soir quand mes sœurs viendront au salut je leur dirai de venir te voir.

— Et qu'est devenu ton frère Mumba ?

— Père, nous ne savons pas. Il a été donné en cadeau à un chef ; il est donc esclave. C'est tout ce que je puis vous en dire.

Le soir, comme Kaite l'avait dit, je reçus la visite des deux sœurs. Leur mine prospère, leur allure propre disaient assez leur bonheur. L'aînée, Margarita, venait de se marier à un chrétien du village de la mission ; Irma était encore chez les sœurs. Cependant, au bracelet qui pendait à son bras, je vis qu'elle ne tarderait pas à imiter son aînée et qu'elle irait à son tour fonder une famille chrétienne. En les congédiant, je ne pus m'empêcher de donner libre cours aux sentiments de reconnaissance qui s'échappaient de mon âme, vers le Dieu des pauvres et des humbles.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***d) FAMILLE.***88. — *Composition de la famille.***

Font partie du noyau familial : le père, la mère, les enfants (libres ou esclaves), le gendre et la bru ; puis les grands-parents.

Je n'ai jamais vu faire l'échange du sang, par lequel des étrangers seraient admis dans la famille. S'il est connu, il est assurément peu pratiqué actuellement.

L'adoption est pratiquée, mais encore convient-il de s'entendre sur la portée de ce terme qui est probablement impropre pour déterminer la nature des relations dont il s'agit.

Il arrive fréquemment qu'un jeune homme, disons de 10 à 12 ans, aille trouver un noble du village et lui demande d'entrer dans sa suite; pour cela il n'a pas besoin du consentement de son père; il présente à son futur patron une flèche en formulant sa demande. L'autre accepte presque toujours parce qu'il a intérêt à augmenter le nombre de ces clients; s'il nourrit son engagé de temps à autre avec de la viande, etc., en revanche il perçoit un quart sur le produit de sa chasse. Il y a tout un ensemble de droits et d'obligations réciproques.

Le jeune homme sort ainsi de l'enfance et entre dans le clan de l'homme puissant; à la guerre, il marchera avec lui et sous ses ordres.

Droits et devoirs :

Droits : a sa part de butin, chasse ou de guerre ; droit au repas et à la distribution de bière chez son patron aux temps convenus ; droit à sa protection ; droit à participer aux repas que les autres clients offrent au patron. Le patron et le client doivent se faire de temps à autre de petits cadeaux.

Devoirs : il doit aider son patron en toute occurrence où celui-ci demande son concours ; il ne s'agit ici ni de culture, ni même de construction, bien que fréquemment les clients donnent un coup de main. En somme les devoirs du client se réduisent à aller à la chasse et à la guerre avec son clan ; et encore si la chasse le fatigue, il s'en exemptera facilement.

L'adoption proprement dite, en dehors de celle-ci, n'existe-telle pas ? J'ai vu élever un enfant à la mamelle dont la mère venait de mourir, par une voisine ; mais je ne sais jusqu'à quel point elle l'avait adopté.

L'adoption proprement dite est presque impossible : les enfants ont toujours l'un ou l'autre parent qui prendra d'eux un soin intéressé. L'adoption, la tutelle, l'héritage se confondent un peu chez nos nègres.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***d)* **FAMILLE.****89. — *Habitations.***

Les enfants mariés forment un nouveau foyer; ils n'agrandissent pas la maison paternelle par une ajoute.

On a vu que le garçon qui vient de quitter la maison maternelle s'édifie la cabane où il loge avec plusieurs gamins de son âge.

Aucune difficulté pour lui donc de construire sa cabane familiale, où et comme il lui plaît. Il élève sa cabane sur l'emplacement réservé à son clan, et à la place qui lui revient conformément à ses titres, s'il en a déjà.

**P. COLLE.**





**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***d) FAMILLE.***90. — *Relations entre les membres de la famille.***

Les enfants aiment leurs parents, leur mère surtout. Les filles sont plus attachées que les garçons.

Même lorsqu'ils sont grands, les enfants ne laisseraient jamais insulter impunément leurs parents.

Les vieillards qui ne peuvent plus suffire à eux-mêmes sont soignés par leurs enfants, quand ceux-ci le peuvent sans gêne. Ils habitent souvent à côté de celui ou celle qui l'entretient.

Mais combien cet entretien est minime !

La crainte d'une vengeance posthume entre pour une bonne part dans les maigres soins aux vieux parents.

Une vieille folle de notre voisinage demeurait près de la cabane de son fils, marié, sous un toit de paille, exposée au froid des nuits; elle était à peine vêtue; ses belles-filles la nourrissaient, tout en s'amusant de ses folies, sans même songer à ses douleurs. Son fils, qui lui semblait attaché, n'y songeait pas davantage. Cette femme, était, relativement aux autres, fort bien traitée.

Incontestablement les parents aiment leurs enfants, les mères surtout. Les témoignages extérieurs de cette affection ne se produisent guère, en dehors de la première enfance, que dans des circonstances spéciales : en cas de mariage, de deuil, de retour de voyage, de capture, de maladie grave, etc.

Les frères et sœurs ne se considèrent jamais comme des étrangers ; au lien du sang se joint souvent un lien affectueux.

Il convient pourtant de noter que le Mluba est inconstant, dans son affection comme dans le reste. Un enfant mort, ou capturé est, somme toute, assez vite oublié ; du moins la douleur vive n'est pas longue. Une épouse se console vite de la perte d'un mari. Un enfant a tôt fait de se consoler de la perte d'une mère. Seul le tort éprouvé ne s'oublie guère, est-ce parce que souvent c'est une source de profits ?

Solidarité pour dettes, délits :

1) Quelqu'un est endetté. Il ne paie pas. Le créancier le saisit, le met au carcan. La famille du débiteur intervient presque toujours pour le délivrer. Le père donnera presque tout ce qu'il a, pour son fils. Et vice-versa.

2) Un homme est prisonnier de guerre. S'il n'est tué, il est esclave. La famille tentera de le délivrer par rachat. Elle apportera chèvres, poules, perles, jusqu'à complète libération.

3) Le fils est initié à une secte. Il doit payer. Ses parents interviennent souvent pour une bonne part des frais.

4) Un jeune homme s'est battu et a blessé son compagnon. Le père, l'oncle ou un parent interviendra pour payer le blessé, afin d'éviter que le jeune homme ne soit maltraité.

5) Deux catéchumènes de la mission en 1905, sont tués et mangés non loin de chez nous. Il faut toute l'énergie du supérieur pour empêcher la famille de faire un massacre général au village coupable, et attendre la décision des bureaux de l'Etat.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 90** (*suite.*)

6) On a vu le cas d'un gendre faisant des esclandres au village où habite son beau-père : celui-ci est responsable.

Exemples d'affection :

1° A Luisi-Saint-Lambert. Une fillette de 8 ans est rachetée. Quelques semaines plus tard, on vient vendre la mère; le missionnaire, à bout de ressources, refuse. On part. La femme esclave se lamente; la fillette saute au cou de sa mère; elles pleurent. Le Père voyant cette scène (il ignorait que c'était la mère de la rachetée) se saigne encore une fois et rachète la mère. Joie extraordinaire. Quelques mois plus tard, même scène pour le père et mari.

2° On a vu au n° 87 les sentiments du jeune Kaite et de ses sœurs qui se retrouvent après plusieurs années de séparation.

3° A Lukulu un garçon se noie; un autre saute à l'eau, le sauve. La mère de l'escapé accourt, embrasse le sauveteur, lui donne une poule, l'invite à un repas, et court partout en répétant que son fils est sauvé par un tel.

4° Une jeune fille a été capturée. Pendant plusieurs années, on n'entend plus parler d'elle. Son frère vient habiter la mission de Lukulu. Un soir il la trouve liée, sur le point d'être vendue; il accourt réclamer du secours, se jette sur les esclavagistes ahuris, prend sa sœur sur son dos, et s'enfuit avec elle vers la mission. En racontant ensuite les faits, il était encore tout ému.

— 344 —

5° Deux femmes se querellent. Le fils ou la fille accourt défendre sa mère et envenime la dispute qui dégénère en bataille sanglante. L'enfant défend sa mère insultée.

6° Un pauvre vieux gît dans sa hutte. Pendant plusieurs années sa fille, établie dans un autre coin du village, lui apporte de temps en temps de la viande, du poisson, nettoie sommairement sa case : rien que le *quod justum*.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***d) FAMILLE.***91. — *Propriété familiale.***

Il n'y a pas dans la famille des Baluba-hemba de propriétaire attitré. Chacun des deux époux est propriétaire des objets qu'il s'est procurés par son travail, par des échanges ou par héritage.

Au mari sa lance, son arc et ses flèches, sa hâche et quelquefois sa houe et ses nattes; à lui ses vêtements, ses fétiches individuels.

A la femme ses pots, sa houe et ses ustensiles de cuisine, ses perles, bracelets et autres menus objets de toilette, ses habits personnels ou ceux dont son époux lui a fait cadeau, et même les poules. J'ajoute qu'en cas de divorce, son mari réclame habituellement tout ce qu'il lui a donné.

A chacun d'eux le produit de leur travail personnel.

Mais, aux deux réunis, les champs qu'ils cultivent en commun, les produits de ces champs, les cases qu'ils construisent. Il arrive qu'en prévision du divorce, l'un des époux cultive un champ à son usage exclusif. Aux deux aussi, selon les règles dictées plus haut, les enfants issus du mariage.

Chacun d'eux peut aliéner ce qui lui est personnel; il peut s'en défaire comme bon lui semble. Pour cela, point de règle.

Quant au partage éventuel des enfants, il en a été traité plus haut, n° 87.

Le produit d'un travail commun ne peut s'aliéner que par un consentement mutuel au moins présumé. La femme récolte par exemple de l'huile, le mari pêche et fume du poisson : ces objets sont échangés; naturellement le produit est commun à l'un et à l'autre. Mais il va sans dire que tout cela est plus ou moins modifié par les circonstances. Je ne connais personne dans la famille qui ne recueille le produit de son travail. Les esclaves eux-mêmes conservent à cet égard leurs droits. Il est bien entendu qu'ils sont exposés plus que d'autres aux injustices et exactions, comme je l'ai déjà dit en passant.

L'épargne n'est pas la vertu dominante des Balubahemba. Cependant, ils savent épargner. Tel un jeune homme, qui doit recueillir son *lisao* ou cadeau de nocés, est forcé d'épargner. Je ne connais pas d'exemple d'épargne familiale. Chacun pour soi, ici plus qu'ailleurs.

Les travaux communs sont la culture des champs, la construction de la case, la confection des vêtements pour les enfants pour autant que cela doive se faire en commun. Ainsi en est-il d'une étoffe de coton indigène pour un enfant : le fil sera préparé par la mère et tissé par le père. Ainsi d'une natte, que la femme prépare et que le mari achève, etc. Les enfants aident selon leurs aptitudes.

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***d) FAMILLE.***92. — *Rôle des voisins dans la famille.***

Le voisinage n'a guère d'importance, à ce que je sache. Chacun pour soi, encore sur ce chapitre. Le travail en commun, je veux dire entre voisins, n'est guère pratiqué. Et un voisin n'est pas consulté pour en recevoir un bon conseil. Chacun cherche conseil chez des parents ou des chefs hiérarchiques. Ce n'est pas à dire qu'on ne se donne jamais un coup de main; oh! non, mais on le fera pour son voisin comme pour tout autre.

Il en est autrement quand on se rencontre au loin; car alors on profitera de cette circonstance pour fraterniser; c'est une fraternité reçue : « bundugu bwa ha bwihî », fraternité de voisinage.

**P. COLLE.**





**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***d)* FAMILLE.

**93.** — *Situation des membres de la famille, notamment de la femme.*

La situation sociale de la femme ressort suffisamment de la description même de la famille. Elle occupe au village le rang que lui confère sa parenté ; une femme issue d'un chef a naturellement plus à dire qu'une personne issue de parents sans considération. Somme toute, chez les Baluba-hemba, la femme occupe une place qu'on ne lui trouve pas dans nombre de peuplades et tribus africaines. Elle est relativement respectée tant' au village que dans sa famille. Elle peut à l'occasion dire son mot, et ce mot plus d'une fois l'emporte sur celui de son mari. Dans sa maison, elle fait ce qu'elle veut ; elle accepte librement le mariage, elle peut être cheffesse et masangune au village. Elle est admise à témoigner dans les palabres. Elle est souvent plus persuasive que l'homme ; la jeune femme est plus intelligente que le jeune homme. Son conseil est écouté à peu près à l'égal de celui de l'homme. Dans les groupes, elle se place où bon lui semble (sauf honneurs dus). Elle boit même avec les hommes, les soirs de saoulerie. Dans la secte des Buhabo, les sango-nkazi sont servies par des hommes.

Il y a beaucoup de femmes chefs de villages. Bref, elle est à peu près l'égale de l'homme dans le public comme dans le privé.

Je n'ai pas vu de femmes dans le conseil des chefs, à moins qu'elles ne fussent cheffesses ou masangune.

**P. COLLE.***Baluba. Congo, C, d, 93.*



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***d)* **FAMILLE.****94. — *Arbre généalogique.***

Tous nos Baluba-hemba ont une connaissance assez exacte de leurs ancêtres. Ils tiennent à honneur de connaître leur arbre généalogique. Le besoin de trouver des personnes solidaires pourrait bien y être pour quelque chose. L'individu isolé est exposé à trop de vexations et de dangers; il cherche en conséquence à entrer dans un clan puissant et à se trouver des parents le plus possible. De là cette habitude de tenir bonne note de sa lignée ascendante directe ou collatérale, d'examiner les liens de parenté qui unissent à d'autres personnages.

Un autre motif d'étudier l'arbre généalogique est le devoir qu'a tout Muluba d'honorer ses ancêtres, de pouvoir indiquer leurs noms aux sorciers quand il va les consulter pour un mal quelconque; car ces ancêtres ne se font pas scrupule de le molester de temps à autre s'il les oublie. Or comment les indiquer, s'il ne les connaît pas.

Le Mluba, il est vrai, est assez exposé à laisser de côté l'un ou l'autre de ses ancêtres, surtout si les noms sont pareils, ce qui est fort fréquent, et aussi parce que les noms sont communs aux hommes et aux femmes. De là vient que les personnes apparentées sont souvent en contestation sur le tableau généalogique.

Il est à remarquer que les mères seules comptent pour la généalogie. L'arbre généalogique n'est donc pas composé de l'élément masculin et féminin, comme dans nos régions, mais uniquement de ce dernier. Le motif semble bien être le désir d'avoir ses apaisements sur la descendance. Le fils de la mère est sûrement son fils, mais est-il toujours le fils de son mari ?

Voyez à titre d'exemple, l'arbre généalogique des Bakyombo, la grande famille seigneuriale des Balubahemba, issue de Tumbwe, branche aînée de l'ancienne famille Kasanga, originaire de l'Ubemba au Nyassa. Le tableau généalogique se trouve à la page 62.

P. COLLE.

## BALUBA

(Congo.)

## C, 94 (suite.)

*Origine et explication du pouvoir des chefs dans l'Uruwa.*

Jadis, dans le lointain des âges, le nommé Kahatwa, fils de Kazali, vint d'un pays éloigné, situé bien au delà du Lomani, à l'Ouest. Il s'établit sur les bords du lac Kisale, lagune du Kamelondo. Ses deux épouses et lui-même étaient de la famille des Bwina-mbayo. L'une des femmes resta stérile; on ignore son nom. L'autre s'appelait Ndaï, et était issue de la branche Bena-luba ou Ba-luba. Dès sa naissance, elle avait été vouée au génie Kongolo. Kongolo est un génie double, personnifié dans deux serpents, un mâle et une femelle; tous deux séjournent dans une rivière différente; de temps à autre, ils s'unissent par-dessus nos têtes; leur union apparaît aux yeux des hommes sous les plus vives couleurs. C'est l'arc-en-ciel (en Kiluba : Kongolo-mwamba).

Ndaï conçut de son mari et mit au monde un enfant mâle qu'elle voua au génie protecteur de sa famille; il reçut donc le nom de Kongolo-Mwamba. Elle engendra ensuite deux filles qu'elle appela, l'une Bulanda, c'est-à-dire pauvreté, l'autre Kêta, c'est-à-dire un peu de viande. A ses côtés vivait aussi sa petite nièce appelée Bubela (Mensonge). Toute la famille avait le teint rouge vif. En ce temps-là, la terre était molle; le pied de l'homme et le sabot des antilopes laissaient leur empreinte jusque sur les rochers les plus durs. C'est à un ancêtre de cette famille, à un certain Kyomba, que le grand esprit créa-

teur avait fait connaître le feu et la faculté germinative des graines.

Or, il arriva qu'un jour Bulanda se rendit au lac pour y puiser de l'eau. Elle ne fut pas peu surprise d'y rencontrer un homme absolument inconnu, qui s'y désaltérait. Il tenait à la main son arc, ses flèches et sa lance; à ses côtés étaient plusieurs chiens. C'était un chasseur, venu du côté du Tanganika, du nom de Mbili. Bulanda s'approchant de lui, le salua. Elle lui demanda ensuite qui il était, d'où il venait, où il allait, mais l'étranger ne répondit pas, et continua à boire, comme si de rien n'était. Toute étonnée, Bulanda courut avertir son frère Kongolo-Mwamba. « Viens vite, lui dit-elle, viens vite au lac. Il y a là un homme étrange, comme je n'en ai jamais vu. Il ne veut pas parler. »

Le frère vint au lac, et se mit lui aussi à interroger l'inconnu, mais sans plus de succès. Profondément intrigué, Mwamba alla sur-le-champ consulter le sorcier qui rendait les oracles du génie Banza; il en reçut cette réponse : « Cet étranger est Kakenda, le grand sultan chasseur de l'Est (Kiluwe kya buhemba) du pays de Kibawa. Il a été entraîné ici à la poursuite du gibier. Va tout de suite lui construire une cabane sacrée entourée d'une palissade en roseaux; mets-y dans le foyer le feu tiré du briquet de bois et puis invite-le à entrer. » Mwamba s'empessa d'exécuter l'ordre et courut inviter l'étranger. Cette fois Kakenda obtempéra au désir de ses hôtes, pénétra dans la case et se mit à causer familièrement. Ndaï et ses filles préparèrent un bon repas qu'il daigna accepter. Mwamba le pria de passer quelques jours avec eux; il y consentit également.

Un jour, le sultan Kakenda aperçut Bulanda qui allait seule vers la rivière. Il s'approcha d'elle et lui dit :

## BALUBA

(Congo.)

C, 94 (*suite*).

« Bulanda, je t'aime; veux-tu devenir ma femme? ». La jeune fille y consentit et ils se marièrent. Mais bientôt elle remarqua qu'elle allait devenir mère. Elle le dit à son mari. Kakenda tout heureux dit alors à sa femme et à toute la famille de Kongolo : « Ma femme a conçu, plus rien à présent ne me retient ici; je vais retourner dans mon pays ». Et il partit. Cependant la jeune épouse mit au monde un garçon; elle lui donna le nom de « Kalala-llunga ». L'enfant à peine né se trouva plein de vigueur. Il s'écria : « C'est moi Kalonza mwali, Kampangala mwali, c'est moi l'enfant qui, né le matin, se fait déjà acclamer le soir pour ses prouesses. »

Quelques heures après sa naissance, Kalala-llunga s'en fut jouer avec les enfants des gens de Kongolo-mwamba. Il se mit à façonner un jeu de peta. Quand il vit ce qu'il était capable de faire, il s'écria : « Il y a longtemps que je suis né, je suis fort et vigoureux ». Et il partit vers la forêt pour de nouvelles prouesses.

Errant au sein des bois, il vit passer une colonne de fourmis qui venaient de piller une termitière; chaque bestiole portait dans ses crocs une ennemie tuée. Il se dit : « Quoi, ces petits insectes sont assez courageux pour attaquer, tuer et capturer d'autres insectes, et moi Kalala je n'en pourrais faire autant ! Non ! j'irai tuer et capturer des hommes. »

Il revint donc au village, tua plusieurs personnes de chez Kongolo, en captura d'autres qu'il entraîna à la forêt et les força à le servir. Ce qu'apprenant, Kongolo



se fâcha fort. « Il a tué et pris mes hommes, s'écria-t-il, et bien, je le tuerai moi aussi. » En attendant, il se tût, et refoula dans son cœur ses projets homicides.

De nombreux jours s'écoulèrent ; l'affaire semblait oubliée. Mais Kongolo songeait à la vengeance.

Un jour il creuse au milieu du village une fosse profonde, la recouvre à fleur de sol, de nattes et de sable, si habilement que rien n'y paraît. Puis il invite son neveu à boire la bière et à danser. Kalala accepte, et à l'heure indiquée tout le monde vide au milieu de la joie la plus bruyante les nombreuses jarres de bière de maïs, et entame la danse. Kongolo se met en tête de file ; d'un pas alerte, cadencé, et avec les contorsions les plus gracieuses, il conduit la ligne des danseurs. Jamais un Muluba n'avait si bien dansé. La bande joyeuse va, vient, fait des zigzags, des cercles, des spirales qui s'ouvrent et se ferment avec grâce. Petit à petit, l'on s'approche du trou fatal. Le neveu suit immédiatement son oncle. D'un mouvement précipité et qui semble commandé par les rites de la danse, Kongolo se trouve du côté opposé ; Kalala va inévitablement tomber dans le piège. Mais le malin, très méfiant sous son apparente bonne humeur, mesure chacun de ses pas. Il donne, sans faire semblant, de légers coups de lance sur le sol. Ici, le sol cède sous son arme. Il a reconnu le piège. Furieux, il se redresse et dit à Kongolo : « Kongolo, mon oncle, voici un trou où tu as voulu me faire tomber pour me tuer. C'est bien. Ici je ne puis rien te faire. Mais je pars avertir mon père Kakenda, et puis nous verrons qui de nous deux sera le plus fort. » Et il partit sur le champ. Il descendit le long de la rive droite du Kamelondo jusqu'au village de Kiluba, près du confluent de la Lualaba (Ankoro), demanda une pirogue et passa sur l'autre rive. Kongolo

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 94 (suite.)**

d'abord hésitant s'était résolu à le poursuivre et à le tuer avant qu'il n'eût demandé secours à son père. Il arriva lui aussi chez Kiluba, demanda, mais en vain, une pirogue pour passer le fleuve, Kalala ayant dit en passant au chef du village : « Si tu vois arriver ici un homme tout rouge, ne le laisse pas passer, il me suit pour me tuer, moi le fils du sultan de Kibawa, du grand chasseur de l'Est.

Kongolo cependant, voulut à toutes forces passer. Il fit lier plusieurs gros fagots d'herbes sèches en forme de radeau, et il dit à ses gens de tenter le passage. Plusieurs se mirent sur la frêle embarcation, mais à peine furent-ils éloignés de la rive, qu'ils chavirèrent et périrent. D'autres essayèrent à leur tour et eurent le même sort. Son conseiller lui dit alors : « Pourquoi nous obstiner à passer. Ton neveu est déjà loin, nous ne parviendrons plus à le rejoindre. Retournons chez nous. » Kongolo goûta le conseil, mais avant de partir il tenta un dernier effort. Il appela son batteur de tambour et lui dit : « Voilà un gros et grand *muwula* (1); monte tout en haut, et là tu battras le tambour de toutes tes forces, pour dire à mon neveu de revenir afin de nous reconcilier. » Le batteur de tambour dresse contre le *muwula* une perche solide et parvient à se hisser au sommet. Il bat avec fureur le tambour; puis,

---

(1) Arbre dont le tronc droit et très épais (j'en ai vu dont le pourtour à la base avait au moins 6 mètres) convient très bien aux noirs pour creuser des pirogues.

s'arrête, écoute. Le tambour du neveu ne répond pas. «Frappe plus fort, dit Kongolo.» Il se met à battre les flancs de son tambour avec rage, s'arrête et écoute. Rien! Décidément Kalala est trop loin. Outré de colère, Kongolo fait enlever l'échelle improvisée. Le malheureux tambour ne peut descendre et meurt sur son arbre.

L'oncle veut tenter de créer un chemin à travers le fleuve. Il fait ramasser des cailloux, briser des rochers qu'il jette à l'eau. Ses hommes travaillent avec force, mais ici encore plusieurs laissent la vie. Enfin découragé et abattu, Kongolo se décide à regagner ses pénates.

Là une grande crainte envahit son âme. «La vengeance de mon neveu sera terrible, se dit-il, et elle ne peut tarder. Kalala-llunga ne manquera pas de venir me tuer. Fuyons vers les cavernes de la montagne.» Depuis ce jour, Kongolo vécut en fugitif sur les monts Mita, allant d'une caverne à l'autre.

Cependant Kalala avait trouvé son père Kakenda, et lui avait exposé ses intentions de tuer l'oncle. Kakenda refusa de participer au crime. Kalala revint donc, décidé à se venger envers et contre tout. Il arriva au village de Kongolo; les maisons étaient vides. Il courut vers la montagne, fouilla toutes les vallées, toutes les cavernes et finit par trouver le fugitif. D'un coup de couteau il lui trancha la tête. Il enveloppa celle-ci d'étoffe de rafia, la mit dans un panier à couvercle conique (kihau), dressa un petit temple de chaume et y déposa la «relique».

Depuis ce jour, l'autorité des chefs, le bufumu, séjourne dans la hutte des mânes : «bufumu buli mu kayaba. »

Le neveu prit la succession de son oncle, et réunit dans sa personne l'autorité (bufumu) et le sang sacré

— 35g —

**BALUBA**

(Congo.)

C, 94 (*suite.*)

(bulohwe). Depuis ce jour, la personne d'un chef de sang (mulohwe) est chose sacrée.

Voilà comment Kongolo a introduit l'autorité sacrée dans le pays des Baluba.

Kalala Ilunga engendra plusieurs fils : Ilunga-nsungu, Ilunga-kabale, Kibanza, etc. A la mort de leur père, ils se partagèrent le pays situé entre le Lualaba et le Lomani. Leurs descendants l'occupent encore aujourd'hui, et toute cette région se trouve, au moins nominale, sous l'autorité des sultans bena-luba de la famille Kongolo-mwamba.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***e)* MORT**95. — *Maladies. Accidents.*****I. — Les maladies.**

1. À mon avis, une des maladies les plus fréquentes, surtout parmi les enfants de 4 à 12 ans est la «Katoka» qui a plus d'un point de contact avec la maladie de cœur; ces sortes de maux résultent assurément de multiples causes.

Comme elle sévit particulièrement chez les esclaves, on peut selon toute probabilité l'attribuer à des causes morales : tristesse, abandon, et à des causes physiques : changement d'air et de milieu, sevrage précoce, frayeur etc.

Parmi les malheureux que nous rachetâmes de l'esclavage, je rencontrai nombre d'enfants de 4, 5 et 6 ans qui étaient déjà atteints. Les symptômes étaient plus ou moins identiques : battements précipités et saccadés du cœur, yeux exsangues et épiderme pâle des anémiés, œdème aux jambes, à la face et parfois au ventre; puis mort subite.

Contre cette maladie la médecine indigène était bien impuissante et la nôtre aussi, du reste. Nous n'avons trouvé rien de mieux que d'accorder aux petits malades tous les plaisirs qu'ils désiraient.

2. La petite vérole (mbalanga) fit autrefois des ravages terribles. Il y eut une épidémie en 1899-1900 qui

enleva des villages entiers. Lorsque nous nous établîmes dans le pays, en juin 1900, le petit village sur l'emplacement duquel nous avons depuis fondé la mission, était pour ainsi dire anéanti; les grands villages eux-mêmes ressemblaient à des ruines; les survivants avaient fui dans la brousse. Partout régnait une crainte fort justifiée du fléau.

Ce n'est pas que les indigènes n'aient de remède pour combattre la maladie! Dans des cas isolés, ils réussissent même assez bien. Voici comment ils procèdent. D'abord on isole le malade, on le transporte dans une case spéciale hors du village. Un proche parent sert de garde-malade; habituellement la mère quand il s'agit de son fils, la femme quand il s'agit de son mari, etc.

Tant que les boutons ne sont pas sortis, l'infirmière asperge le malade d'eau tiède sur tout le corps; la température est maintenue très élevée dans la case-hôpital. Quand l'éruption s'est produite, l'infirmière prend une épine et délicatement et adroitement ouvre chaque bouton l'un après l'autre. Le liquide purulent est exprimé avec soin. La pustule est ensuite saupoudrée avec de la poudre de bois, dit « luhe » — c'est un bois qui ressemble au buis, sans fibres et taillable dans tous les sens; il est concassé avec le pilon, puis réduit en poudre sur la pierre meulière, comme du tabac à priser. — Cette « luhe » en absorbant le liquide visqueux assèche la pustule: c'est un siccatif excellent. Une fois que les boutons sont secs, on les recouvre d'une pâte formée d'argile et d'huile ou d'argile et d'eau; cet emplâtre-enduit reste jusqu'à la guérison.

Tout le monde me paraît au courant de ces pratiques d'infirmierie. Mais si tous ont la science de ces choses, les uns ont plus d'art, sont plus adroits que les autres.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95 (suite.)**

3. La pneumonie, la pleurésie et les autres maladies de poitrine (luba lwa kyaji) sont fréquentes, chez les enfants surtout. Elles se produisent spécialement en janvier, février et mars, au cœur de la saison des pluies, ainsi qu'en juin et juillet. A notre mission j'ai observé quelques cas que les missionnaires disaient tous être la tuberculose, mais le fait est rare.

Ces sortes de maladies se traitent par la chaleur, dans la case enfumée. On n'isole pas le malade.

Il arrive qu'on se rende chez le médecin pour un remède, surtout lorsque l'engorgement est douloureux.

4. Fréquente, la blennorrhagie (kasele) se traite surtout par l'injection d'un remède indigène.

5. La syphilis proprement dite (kaswende) est rare et importée; elle n'existait pas en 1900, à ce que je sache, elle est venue de la région de Kasongo, par le fleuve. Les Baluba traitent ce mal avec des remèdes naturels.

6. La framboisie ou pian, dite *Guba* ou *Musa* se rencontre fréquemment. Peu de noirs y échappent, mais une fois guéris, ils sont rarement atteints une seconde fois. On m'a même raconté que des mères malades de framboisie, communiquent volontairement leur mal à leurs nourrissons, parce que durant l'enfance cette maladie est moins grave qu'à l'âge d'adulte. Le mal est traité surtout par dessiccation des pustules.

7. Rougeole. En 1906, régna en Uruwa, une épidémie de rougeole; les 2/3 des enfants (de 4 à 15 ans) en furent atteints. Les cas de décès furent relativement peu



nombreux. Les noirs tiennent au chaud, favorisent l'éruption par des lotions tièdes fréquentes, comme pour la petite vérole. Ils disent que si les pustules rentrent, c'est très grave.

8. Lèpre (makoho). Assez fréquente en Uruwa. Quelquefois elle fait tomber les phalanges des doigts et des orteils l'une après l'autre; celle-ci s'appelle makoho a kenkete. Il y a aussi une sorte de lèpre qui couvre les malades de grandes taches blanches; on l'appelle jikoho ngulungu. Il y a un remède que j'ignore.

9. Fréquentes aussi les maladies de peau (bukundu) et surtout la teigne, qui se manifeste ordinairement sous forme de teigne tonsurante (kasebula).

Traitée par application du suc rouge de l'arbre mutondo (sorte de teck), dont le fruit ressemble à une châtaigne entourée d'un nimbe. Ce suc agit comme de la poix.

10. Ophtalmie (mpota ou bisomputu). Inflammation de l'œil, très fréquente à la fin du temps sec. Les noirs croient que c'est la conséquence des poussières de charbon dont l'air est saturé après l'incendie des herbes.

Une autre ophtalmie appelée bisonga, ophtalmie chronique ordinaire.

11. Conjonctivite. J'ai vu de nombreux cas de conjonctivite et même de conjonctivite purulente.

Ces ophtalmies et conjonctivites sont traitées par les saignées et les ventouses mises aux tempes et au front, et par des lotions d'eau tiède dans l'œil.

12. Crampes d'estomac. Assez fréquentes, mais les Baluba ignorent sa nature; ils y voient presque toujours l'effet d'un empoisonnement.

Pas de remèdes connus par eux, à ce que je sache, rien autre qu'une ceinture fortement serrée autour de la poitrine.

**BALUBA**

(Congo.)

C, 95 (*suite.*)

13. Hydropisie. J'ai vu plusieurs cas d'hydropisie et même d'hydrocéphalie. J'ignore comment les Baluba les traitent. La ponction n'est pas connue.

14. Malaria. En 1906, le sang de nos enfants, ils étaient une centaine, fut examiné au microscope; 90 sur 100 avaient le microbe de la malaria.

Le noir attribue les accès de fièvre à la piqûre de la kimputu, quand cet accès n'a pas de cause très apparente. Et de fait cet insecte produit la fièvre éœurante. La kimputu est une punaise blanche. Sa piqûre engendre souvent des maladies très graves, voire même la perte momentanée de la vue.

15. Maux de tête. Ils sont traités par les bains de vapeur d'eau bouillante dans laquelle on a mis à infuser des feuilles de « ntondo ». On place entre les genoux du malade ce pot d'eau bouillante au-dessus duquel il se penche; on le recouvre d'étoffe dont on fait une sorte de tente si l'on veut lui faire prendre le bain entier; il s'accroupit sur les coudes au-dessus du pot, pour le bain de tête. S'il y a des lancinements douloureux (bum-bombo), on enserre la tête dans un lien fortement lié, et on recourt à la saignée. Pour cela, le médecin nègre « mganga », ou même un parent, scarifie les tempes ou le front; sur les scarifications il pose une corne d'antilope dont la pointe est coupée, de manière à y pratiquer un petit trou large comme un crayon. Il tient dans la bouche une boulette de « buhula », cire noire que les abeilles sauvages emploient pour fixer leurs gâteaux ou

boucher les ouvertures de leurs ruches exposées à la pluie. Il aspire avec force pour y faire le vide, et pendant ce temps roule, avec la pointe de la langue, sur la petite ouverture en haut de la corne, la boulette de cire qu'il fixe à la corne avec les dents. Le sang afflue dans la corne. Le malade, couché sur le côté, attend patiemment la fin. Quand la corne est pleine de sang, le médecin la détache et enterre le caillot.

16. Dyphtérie (tusiki). Les noirs introduisent de force les doigts dans la gorge; ils raclent avec les ongles les fausses membranes que le malade vomit. Cette opération s'appelle « kulaba ». J'ai vu des gamins de 12 ans la faire sur des petits compagnons malades. Cependant l'opérateur habituel est une femme.

17. Eclampsie (kintamuna) : Elle est fréquente chez les enfants et les femmes en couche. J'ignore le remède indigène.

18. Elephantiasis. Cette maladie est rare mais existe. Je ne l'ai pas vu traiter.

II. — Le médecin né de la famille est donc le père, puis la mère. Ces gens-là connaissent assez bien les simples. En général, ces connaissances passent du père au fils, de la mère à la fille.

Les plantes, on va les cueillir à la forêt.

Cependant, les connaissances médicales des chefs de la famille sont assez restreintes. S'ils savent la vertu médicinale propre à beaucoup d'espèces, ils en connaissent peu le mode d'usage. Alors, en cas de besoin, on va consulter le médecin ou les sorciers.

Il importe de ne pas confondre ces deux catégories de spécialistes. Les deux prétendent au titre de guérisseur, mais leurs procédés sont différents.

**BALUBA**

(Congo.)

C, 95 (*suite*).

III. — Le médecin non-sorcier est, à proprement parler, le « mganga ». C'est un guérisseur qui n'use que des simples et des procédés naturels. Les connaissances techniques, il les a acquises soit de son père ou de quelqu'un de sa parenté, soit d'un spécialiste à qui il paye une somme en échange de l'initiation. Il est pharmacien. Il vend aux clients des remèdes plus ou moins compliqués; il fabrique nombre de vomitifs et de purgatifs. Le métier est lucratif et considéré.

Un client vient-il le consulter, il en reçoit force conseils. En retour, il offrira une rémunération consistant en perles, poules, étoffes, voir même en farine. Parfois ces médecins se rendent à domicile; c'est que leur client est riche et promet des émoluments lucratifs. Les consultations gratuites sont inconnues; mais en cas d'insuccès on peut parfois réclamer ce qu'on avait donné.

Sont-ils nombreux ces « mganga »? Je ne le pense pas, du moins dans la région que j'ai surtout fréquentée. J'en ai connu deux dans une agglomération de deux mille âmes. Et c'est probablement une moyenne de base.

Il y a des spécialistes pour l'une ou l'autre maladie; ceux-ci sont plus nombreux.

Chacun de ces médecins a ses recettes. En général, ils font usage de plantes, sous forme de feuilles, d'écorces, de bois, en poudre, en infusions, en lotions, en cendres délayées, en applications, en inhalations, en ingestions, etc. Ils posent des ventouses, connaissent les bains de vapeur.

Notre « mganga », nous l'avons dit, est en même temps pharmacien. Cependant sa hutte ne contient aucune collection de flacons aux étiquettes voyantes, plus ou moins ornées de têtes de morts, comme l'officine de son collègue d'Europe. Quand il a besoin d'un remède il va dans la plaine ou dans la forêt. Là, il trouve toujours les herbes et les racines dont il a besoin.

Voici ce que rapporte le P. Vandermeiren :

Se présente-t-il un malade affligé d'une grande plaie, par exemple, notre médecin va à la recherche d'une termitière sur laquelle pousse un arbrisseau. Quand il l'a trouvée, il regarde autour de lui pour s'assurer qu'aucun œil curieux et méchant ne l'épie. Cette précaution prise, il entame la termitière d'un vigoureux coup de bâton; une croûte dure vole en éclat et, par l'ouverture faite dans le domaine des fourmis, il aperçoit le *binkwenkwense*, c'est-à-dire de petits grains de terre glaise que les patients insectes humectent de leur bave pour les unir ensemble. C'est une sorte d'éponge à l'intérieur des trous de laquelle la fourmi dépose ses œufs; cette éponge est généralement près de la croûte, de façon que les rayons solaires chauffent l'éponge pour la chaleur nécessaire à la ponte.

Mais dépouiller des fourmis inoffensives du fruit de leur travail sans leur adresser la parole ne conviendrait pas au rite; notre homme prend donc une feuille large et fraîche, la met sur son poing gauche et l'aplatit d'un coup de la main droite, puis, s'inclinant profondément comme s'il était en présence d'un être surnaturel, il dit : « *Ma-kena* (c'est l'espèce de fourmis blanches dont il s'agit), qui habitez ce nid, nous autres hommes nous n'avons pas d'esprit, mais vous qui habitez ce cône de terre à l'intérieur duquel courent vos galeries, vous pouvez boucher à nouveau l'ouverture que je viens de faire, de même vous pourrez fermer la plaie dont souffre mon frère ». S'appuyant alors sur la main gauche, il courbe le corps au-dessus de l'ouverture et ramasse vivement une poignée de précieux *binkwenkwense*. Ensuite il passe rapidement la main gauche sur le bras droit pour en faire tomber les fourmis qui le couvrent.

Comme il lui faut des racines de l'arbrisseau qui pousse sur la termitière, il se baisse de nouveau, pousse son bras dans l'ouverture,

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95** (*suite.*)

tâtonne, et quand il a trouvé ce qu'il cherchait, il l'arrache d'un coup vigoureux et saccadé. Il se débarrasse comme la première fois des fourmis qui montent le long de son bras, recueille l'objet désiré et retourne à son logis.

Sans perdre de temps, il pile dans un mortier les petits grumeaux de terre glaise qu'il a pris dans la termitière, les réduit en poussière fine, puis, y mêlant un peu de cire, il en fabrique des pilules. Pendant qu'il fait ce travail, les petites racines qu'il a rapportées trempent dans de l'eau qui servira à laver la plaie. Ces apprêts étant terminés, le mganga va trouver son malade.

Il commence par appuyer ses mains autour de la plaie et cela méthodiquement, en tous sens, cherchant à ramener le pus sur les bords de la blessure; puis il y applique les lèvres, suce et crache vivement le pus ainsi aspiré. Il trempe ensuite un linge dans l'infusion qu'il a apportée et en exprime ce liquide au-dessus de la plaie qu'il suce à nouveau et celà jusqu'à ce que la partie malade soit bien propre.

Là s'arrête le traitement externe, il confie à la bonne nature de continuer la restauration et de terminer l'œuvre commencée. D'ailleurs deux petites pilules prises matin et soir aideront à activer la guérison.

S'il s'agit de plaies occasionnées par des flèches empoisonnées, la méthode est différente, surtout quand la pointe de la flèche est barbelée. Le mganga s'étudie à l'enlever le plus prudemment possible. A cet effet, il se sert de petits bâtonnets en bois très tendre, il les pousse lentement dans la plaie suivant le fer jusqu'à ce qu'il rencontre les barbes, sur lesquelles, l'un après l'autre, il pique les bâtonnets. Ce travail fini, il réunit le tout en un faisceau qu'il tire doucement, assuré que les barbes de la flèche ne peuvent plus s'accrocher aux tissus et les déchirer.

La flèche une fois extraite, il reste presque toujours dans la plaie une partie du poison nommé « bulembé », dont les noirs enduisent les pointes. Notre médecin prend une corne de chèvre, dont la

*Baluba. Congo, C, e, 95.*

pointe est coupée, la place sur la plaie et aspire fortement; le sang empoisonné qui monte est rejeté prestement; l'instrument est lavé et la même opération recommence jusqu'à ce que la plaie soit suffisamment purifiée.

Pour vérifier si tout le poison a disparu, le « mganga » approche de la plaie le bout de sa langue et s'il ne goûte rien d'amer, il juge que tout le poison a été aspiré; il ne lui reste plus qu'à bien laver la blessure.

A cet effet, il prend une branche de « mukumbé » et, au moyen d'une pierre, il en frappe l'extrémité jusqu'à ce que les fibres forment comme une brosse aplatie. Ce pinceau végétal est trempé dans l'eau et sert à humecter la blessure, et, pour que le lavage pénètre, il souffle d'une manière courte et énergique. Pour finir, il applique ses lèvres sur la plaie et extrait tout ce qu'il peut. Quand le mal a bonne mine, comme dirait un patricien, il le recouvre d'une large feuille et la nature achève la guérison.

Comme on le voit, notre « mganga » agit d'une manière très rationnelle et fait preuve d'un grand dévouement. Sa méthode n'est pas moins censée quand une plaie envenimée a été négligée au point d'avoir corrompu les tissus et formé un abcès. Il prend une racine de « yabilonda », la racle, met cette raclure dans quatre petits morceaux d'étoffe; les paquets qu'il obtient sont plongés, deux dans l'eau froide, deux dans l'eau chaude.

Au moyen des deux compresses chaudes, qu'il prend alternativement, il attendrit l'abcès. Puis, prenant un petit bâton en bois de « ndao », de 15 centimètres environ, qu'il a eu soin de laisser un certain temps dans la cendre chaude, il perce l'abcès et, dans l'ouverture qu'il vient de pratiquer avec son primitif bistouri, il exprime le liquide froid contenu dans les autres petits paquets.

En soufflant fortement il tâche de porter la purification jusqu'au fond de la plaie. Pour achever le lavage, il n'hésitera pas à se servir encore de ses lèvres afin de purifier la plaie d'une manière complète.

Enfin, il racle une racine de « musyé » et en étend le produit sur la partie malade dont il a eu soin d'humecter les bords.

Quant aux émoluments, ils ne seront versés qu'après complète guérison.

**BALUBA**

(Congo)

**C, 95** (*suite.*)

Pour les lotions, les feuilles à tremper sont posées dans un pot à eau, placé devant la case. L'ustensile perche pittoresquement sur trois bâtons dont l'angle aigu tend à se rejoindre en haut. Cette eau est aspergée sur le malade avec un goupillon de branchage.

Le pus du furoncle est aspiré avec la bouche; le fond de la plaie est alors essuyé avec le bout de la langue. L'opérateur est d'habitude un proche parent ou un intime, si ce n'est le médecin.

L'application du clystère est originale. La personne qui reçoit le lavement se met à genoux, les coudes appuyés au sol. L'opérateur met en place le clystère assez primitif : un simple roseau ; à l'autre bout du dit roseau s'applique la bouche du moteur, préalablement emplie du remède. Une projection vive comme un crachat. Et all right, tout est dit. Le reste vient comme chez nous. Si le remède est trop amer, l'opérateur se sert d'une courge.

Un noir souffre-t-il de la fièvre, on lui fait boire de l'eau chaude en abondance et on lui en asperge le corps; une forte transpiration en résulte et suffit bien souvent pour le guérir.

Si de fréquentes migraines le font souffrir, on le soignera aux tempes, à la nuque, aux bras; puis il se penchera au-dessus d'un pot où bout de l'eau infusée de feuilles de ntondo, et, recouvrant sa tête d'une étoffe, il recevra en plein visage les vapeurs brûlantes qui se dégagent de ce récipient.



Est-il atteint de diarrhée ou de dysenterie, il boira une infusion de racines de *kibanzé*.

Contre les maux de ventre, il mâchera des tiges de *luhé*.

A-t-il une simple plaie, il commencera par la laver à grande eau et la recouvrira d'une feuille lisse et souple de *malyotoka*; à défaut d'effet thérapeutique, ce remède préservera du moins du contact de l'air et de la poussière.

Les varioleux boivent aussi beaucoup d'eau chaude et en sont fréquemment aspergés, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans le but de favoriser l'éruption des vésicules morbides; à mesure qu'elles apparaissent, on les perce avec une aiguille, et on y répand du bois de *luhé* réduit en poudre, pour dessécher le liquide. Quand ce long travail est achevé, le malade se badigeonne le corps d'ocre rouge (*luloba*), et garde ce singulier accoutrement pendant toute la durée de la convalescence.

Ce badigeon d'ocre rouge n'est pas propre aux seuls varioleux. J'ai vu de nombreux convalescents d'autres maladies considérées comme fort graves ou de longue durée, telle que la framboisie, se frotter le corps ou une partie du corps de terre rouge, pour témoigner publiquement de leur guérison. Les Baluba-hemba appellent cela : « Kusubula ». Il est étonnant de les voir employer exactement le même mot dans plusieurs sociétés secrètes pour désigner l'initiation. Ce badigeon de convalescence pourrait bien être un rite, une purification légale, l'emblème de la résurrection à la vie, tout aussi bien que l'initiation, considérée elle aussi comme le commencement d'une nouvelle vie, d'une vie moins banale.

Nos Baluba craignent les serpents et à juste titre, car leurs morsures sont pénibles et douloureuses, sinon

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95** (*suite*).

mortelles. Quand ils en rencontrent, ils les tuent sans pitié, à moins qu'ils ne soient retenus par une défense d'ordre taboutique.

Mais tous les serpents ne sont pas également véni-  
meux.

a) Le serpent des bananiers (petit et vert : *mande nyoka*) atteint 60 c. à 1 m. en longueur et un bon pouce en grosseur. Il ne s'attaque à l'homme que lorsqu'il est traqué; sa piqûre est douloureuse, mais non mortelle.

b) Le serpent cracheur (*mpela*) d'aspect gris, a 2 m. de long et 3 à 3 1/2 c. de diamètre; il s'attaque de préférence aux œufs de poule qu'il avale tout entiers, aux rats et aux pigeons. Les indigènes le fuient. Il crache dans les yeux de celui qu'il attaque, un venin souvent mortel. J'ai connu une femme atteinte dans les yeux par la bave du *mpela* et qui mourait 24 heures après.

Un de nos missionnaires reçut lui aussi la bave dans les yeux. Il guérit en enlevant aussitôt cette bave et en frottant les yeux avec du lait. Notre brave capitaine Joubert reçut même plusieurs fois dans les yeux cette bave mortelle et en évita les conséquences au moyen du même procédé.

Voici un passage intéressant du P. Van der meiren :

De *mikankamane*'s of geweldige slangen zijn deze wier beet gevaarlijk is, daar de pijn zich in de andere ledematen overzet en heel dikwijls den dood te weeg brengt : ze zijn maar geschapen om uw lijf en leden te vergiftigen. De *nyoka ntalala* of vreedzame slangen hebben enkel voor doel de vrees in 't hert te jagen, en de levenden te doen

*Baluba*. Congo, C, e, 95.

herinneren dat zij hunnen *vidye* of overleden weldoener niet mogen vergeten.

Het serpent wordt aanzien als een wraakdier, dat den afgestorvenen ten dienste staat om de ondankbaren te straffen.

Indien iemand in den droom serpenteu heeft gezien, gaat hij, bij het ontwaken, alras naar het klein strooien hutje dat naast zijne woning staat en waar hij zijnen *overleden weldoener* vereert (1). Dàar gekomen : — « Wel *vidye* toch, zegt gij, wat leed heb ik u aangedaan dat gij mij zulke droomen verzendt? Ik groet u alle morgen den; nooit trek ik landwaarts zonder u erover te hebben gewaar schuwd. Ga ik op reis, dan kom ik mij onder uwe hoede stellen... Zie, hier is mijn geschenk, en laat mij toch, o mijn weldoener, van slangendroomerij bevrijd. »

Een reiziger, die een serpent over den weg vindt liggen, houdt stil en blijft nadenken : — heeft hij wel in 't weggaan zijnen *vidye* gegroet, of zouden andere geesten hem iets kwaads willen...? Bevindt hij zich aan vergetelheid schuldig, trekt hij aanstonds huiswaarts, valt op de knieën vóór het strooien hutje en vraagt zijnen *vidye* om verschooning zoo onbeschoft te zijn geweest. Daarop, gerust van geweten, stelt hij zich weerom op weg. Indien hij integendeel, bij nauwkeurig onderzoek, zijn geweten in zijn haak vindt en zeker is zijnen *weldoener* bij 't afreizen te hebben gegroet, dan stapt hij zonder kommer over de slang henen en vervolgt zijnen weg. Edoch, moest hij andermaal een serpent tegenkomen, zoude hij ongetwijfeld huiswaarts keeren, overtuigd dat eene reis met zulkdanige tegenkomsten, hem kwalijk zoude uitvallen.

Maar, zult gij zeggen, hoe doen het de Baloeba's, als er iemand gebeten wierd?

Wie er nieuwsgierig naar is, trekke met den *mganga* of dokter eventjes die lage strooien woning daar binnen. — Bij 't ingaan hoort ge iemand kreunen en klagen; maar wie...? waar...? In het eerste kunt ge niets ontwaren : 't is duister en zwart in de hut; nergens een venster of gat dat licht inlaat. Een oogenblikje geduld! Laat uwe oogen eerst gewennen aan den bijtenden rook en smook die in het

---

(1) Als er een familielid overlijdt, wordt er een klein strooien hutje opgericht. Daar zal de geest van den overledene vereerd en in moeilijke omstandigheden als beschermers aanroepen worden. Sommige personen hebben twee of meer zulke weldoeners of voorsprekers. Zij noemen ze *vidye's*.

## BALUBA

(Congo.)

## C, 95 (suite.)

huisje hangt, en ge zult, bij de vale klaarte der licht-vlamrende houtblokken in den heerd, eene vrouw ontwaren. Haar wezen is getrokken van pijn en smert, en nu zij den *mganga* ontwaart, grijpt zij haren voet met de handen stevig vast en slaakt luidop haar droeve klachten : — een *mukankamane*-serpent heeft haar gebeten, en 't brandend zeer klimt hooger en hooger.

De *mganga* trekt zonder aarzelen een handvol strooi uit het dak, maakt er een *kakibaka* of vlecht van, bindt die sterk om den voet, hertwaarts op, boven de plaats waar het serpent zijn venijn inbeet, en gaat buiten op zoek naar den *bukulukuswa*-boom (1). Daar men dien boom hier ter streke veel aantreft, heeft onze *mganga* alras gevonden wat hij noodig heeft, en is hij terug met 'nen wortel. Is dit de remedie? Ja, zie, hij schrabt den wortel met een mes, vaagt het geschrabsel samen, giet er de helft van in een potje en doet er wat olie en zout bij. Met eene naald of een puntig voorwerp steekt hij waar de serpententand 't venijn ingoot, nijpt met duim en wijsvinger wat bloed uit, en wrijft dan al wat hij wrijven kan met die remedie van uit 't potje, ten einde de bezeerde plaats goed te doen bloeden. Vervolgens bindt hij het overige afschrabsel in een doekje toe, dopt het dotje in warm water en wringt het herhaalde malen over de wonde uit. Daarmede is het eerste bedrijf klaar- en uitgespeeld. Zonder rustpoos begint nu het tweede bedrijf.

Ernstig en ingetogen gaat de *mganga* rondom rond de vrouw, met zijnen voet eenen kring trekkend op den grond. Hij haalt een *mulebelebe*-takje (2) of *lukoloo* vóór den dag, duikt zich achter de vrouw en...

---

(1) De *bukulukuswa* is een boom die nagenoeg vier tot vijf meters hoog wordt. De takken, wier opperhuid lichtgeel is, staan bezet met stekeltjes van 10 tot 15 millimeters en met wisselbladeren die eenvoudig, hertvormig zijn en weinig glans hebben. De vrucht van den *bukulukuswa* is samengesteld, sappig en niet openspringend: zij is niet grooter als eene kriek, en, rijp zijnde, is zij purper van kleur. De kinders zijn om haren zoeten smaak op die vrucht verlekkerd. De wortels van dien boom zijn bundelvormig en houtachtig.

(2) De *mulebelebe* is een boom die geen vruchten oplevert. Zijne fijne blaadjes staan vinvormig aan den bladsteel; zij zijn een weinig lancetvormig. De stelen

— « Een serpent heeft u gebeten; het serpent heeft zich voor u verdoken, en ik mensch, ik ga u voor de slang verbergen (1). »

Dit zeggende biedt hij de vrouw het takje aan. Deze vermorzelt het tusschen de tanden, knabbelt en knauwt er het sap uit, spuwt die vloeistof op de bezeerde plaats, en wrijft over den voet neerwaarts.

Daarmede is het verplegen uit en ten einde; met tijd en geduld, zal de vrouw genezen zijn.

De *mganga* gebruikt niet altijd de eene en dezelfde geneesmiddelen. In zijn huis bewaart hij er verscheidene andere, die nu en dan te voorschijn komen. Zoo heeft hij zekere pillen, gedraaid van vergruisde herten van drie soorten van serpentes: de *mpiji* — korte en dikke slang; de *mamba* — geheel lang en slank, en de *ntambwantanda* — wier beet als ongeneesbaar aanzien wordt. Deze pillen worden 's morgens, 's middags, 's avonds, bij middernacht en eerste hanengekraai een teenegaar ingenomen.

De *ntambo-muti*-wortel (2) wordt ook in bijzondere omstandigheden benuttigd en gebezigd. Het afschrabsel van dien wortel wordt eerst in de zon te drogen gelegd, dan tot meel gestampt, en daarna weerom aan de blakende zon toevertrouwd.

Wie door eene slang gebeten is, zal van dit mengsel moeten snuiven, en volgens dat hij niest of niet, zal er over de boosheid van het serpent geoordeeld worden.

Wilt ge nu eens even mede naar dit boschje, ginder ergens op den overkant der rivier? Daar ligt een man die door eene slang zooeven gebeten wierd. Men zal hem wel ter plaatse geen geneesmiddelen toedienen, — hij moet naar huis; — nochtans zullen er volgens Baloebasch gebruik, bij het overbrengen, nog verscheidene bijgeloovicheden — die men geenzins nalaten mag, — plaats grijpen, en 't is misschien wel het zien weerd.

zelf groeien ringwijs drie en drie op den stengel. De hoofdwortel, die loodrecht in den grond zit, draagt terzijdeschietende wortelkens.

(1) *Nyoka aye bakusume; obe waji uyukile nsua nsumwe ne nyoka; e byakufyaminanga; ne ami muntu, nakakufyamina nyoka.*

(2) De *ntambo-muti* of leeuwenboom is, evenals de *mulebelebe*, een boom die geen vruchten draagt. Hij heeft samengestelde bladeren wier bladsteel aan beide zijden met lancetvormige, getande blaadjes bezet is (gevinde bladeren) en die afwisselend op den stengel staan. De wortel is bundelvormig en begroeid met kleine verspreide uitwassen.

## BALUBA

(Congo.)

C, 95 (*suite.*)

Van zoohaast de stoet, die den gewonde kwam afhalen en al bid-dend en de *vidye's* aanroepend is vooruitgetrokken, aan de rivier komt, roept de dokter met plechtige stem : « Mannen, staat ! Stellen wij ons eerst onder de hoede van den water-*vidye!* » en dit zeggend neemt hij wat modder uit den vloed, rolt die op de hand tot eene pil en geeft ze den zieke in te zwelgen.

Op den overkant van 't water, wordt zoo eene tweede pil gedraaid en geslikt, en dit stelt aller herten gerust, want *milambwe*, de water-geest, zal hun geen kwaad berokkenen. — Nochtans alle gevaar is niet voorbij : daar komt het bendje op eene kruisstraat, en dergelijke, — allen zijn ervan overtuigd, — zijn vergaarplaatsen van kwade geesten : de *mwamba's*. Wee den Mloeba die zonder groeten die geesten voorbijgaat ! De *mganga* weet het, en daarom, na den stoet te hebben doen stilsthouden, trekt hij wat gras uit iederen weg, maakt er eene vlecht van en bindt die vast en stevig rond het lijdend lidmaat.

Onder de hoede van al die geesten, komt de stoet aan de woning van den gebetene. Eerst nog eenen laatsten groet aan den *vidye* of huisbewaarder, en de *mganga* begint de reeds beschreven verplegingen.

Ils ont donc des connaissances chirurgicales élémentaires. Ils soignent fort bien une fracture : ils immobilisent le membre dans une texture de roseaux, une espèce de natte à claire-voie, si l'on peut dire.

Quant aux plaies, ils procèdent d'abord à leur nettoyage avec ingéniosité : l'opérateur souffle pour enlever la poussière ; puis il avale une gorgée d'eau et la projette avec plus ou moins de force sur la plaie : une seringue primitive, quoi, et portative ! Les noirs ignorent que l'ébullition de l'eau la rend plus propre aux pansements. Ils ne font guère attention à la pureté de l'eau.

Celle-ci est tiède ou froide, peu importe. En cas de purulence, vite on l'enlève avec méthode, avec une paille ou un bout de roseau taillé. Le pansage se fait avec une feuille ou des feuilles (suivant le cas). Cette feuille provient de l'arbre malyatoka; elle a la taille d'une grande main, et l'apparence du velours gris; ce duvet végétal donne un moelleux qui soulage peut-être, mais qui protège certainement contre la poussière, les mouches et toutes espèces d'impuretés.

Voici comment on extrait les flèches en Uruwa :

*1<sup>re</sup> méthode* : On appuie les deux mains ouvertes contre la tige de la flèche, on fait violemment subir à la tige un mouvement giratoire pour dégager les barbes du fer, et on tire d'un coup sec.

C'est le cas pour les flèches à barbes courtes.

*2<sup>e</sup> méthode* : On introduit deux bois plats dans la plaie, de manière à couvrir les barbes, on fixe le tout ensemble et on tire doucement.

*3<sup>e</sup> méthode* : On introduit dans la plaie deux bois durs et on écrase les barbes, puis on tourne et on tire.

*4<sup>e</sup> méthode* : Si c'est possible, on enfonce plus profondément la flèche et on la passe à travers le membre atteint (bras ou jambe).

Nous avons vu que le « Mganga » va recueillir, au fur et à mesure de ses besoins, ses plantes médicinales. Voici comment il s'y prend. Dès qu'il a rencontré l'arbre (ou la plante), il le frappe en disant : « Obe muti naiya kulomba bukomo kobe bwa muntu yeu wanalobwa; luba lonso luli munda luhwe, si muli kasele katambe, si muli kimenyi kisabike », c'est-à-dire : « Toi arbre (ou plante), je viens demander chez toi la santé de cette personne que je traite; que toute maladie intérieure cesse; s'il y a de la blennorrhagie, qu'elle s'en

## BALUBA

(Congo.)

C, 95 (*suite*).

aille; s'il y a un abcès, qu'il crève.» Puis il coupe l'arbre. Pour cette opération peu importe l'heure et le jour.

Il y a aussi des femmes « *mganga* ». Leur fonction est plutôt de sacrifier pour les autres, c'est-à-dire de répandre des libations, soit le matin de très bonne heure, soit le soir pendant que les clients sont réunis pour manger. La femme *mganga* va donc s'accroupir devant la case funéraire de ses clients et dit : « *Banwe batata, balolo bali mu yeyi nzibo, hano naenda kwa mganga, nakwata banwe, hano muleke mwanuke yeu ekale bukomo* », c'est-à-dire : « Vous mes pères, mes mères qui êtes dans cette cahute, voilà que je vais chez le sorcier, je vous saisis; à présent, laissez cet enfant (cette personne) pour qu'il se porte bien. » Puis elle verse de la bière ou de la farine mêlée d'eau sur le devant de la case.

Les sorciers sont de trois espèces : le *mganga wa kansyekele* (le devin), le *mganga wa kilumbu* (le grand sorcier), les *mganga wa mawésa, mutala, bwana mutombo*, grands sorciers secondaires. Tous les trois on les consulte pour connaître la cause cachée d'une maladie, et en obtenir des moyens de guérison ou pour se prémunir contre les influences néfastes.

Le petit sorcier (*kansyekele*) est celui qui consulte le sort par divers procédés déterminés et connus; par ces moyens il prétend découvrir l'auteur d'une maladie. Quand il a découvert cet auteur, il ajoute ce qu'on doit faire pour l'apaiser et pour empêcher qu'il ne nuise à l'avenir.



Voici comment les choses se passent :

La famille s'est donc émue du progrès de la maladie. Aucun remède familial n'a agi ni aucune recette du médecin. Elle se décide à dépêcher un de ses membres chez le devin. Celui-ci acquiesce à la consultation, moyennant telle condition stipulée d'avance.

Si le malade peut se rendre lui-même chez le devin, dans sa case, il s'y rend. Sinon c'est le mandataire du malade qui, dans la consultation, prend la place du malade.

Ils s'asseyent sur la natte : le malade (ou son mandataire) et le devin.

La cérémonie commence.

Les interrogations se font avec méthode : le village du patient ? la rue ou le quartier qu'il habite ? la famille ? l'individu ?

Attention. L'opération essentielle du devin commence : il applique l'un ou l'autre des procédés énumérés et décrits ci-après (la hache, le pot, etc.).

Une fois que l'auteur de la maladie est ainsi déterminé, le devin explique ce qu'il faut que les gens de la famille fassent pour apaiser l'esprit irrité, seule cause du mal.

Il faut se souvenir ici de la mentalité des Baluba quant à la maladie. Provient-elle d'une cause non apparente, c'est-à-dire, qu'elle ne soit pas le résultat d'une blessure ou de la vieillesse, alors elle est due à un esprit. Pas de doute. L'immense majorité des maladies se classent dans cette catégorie.

Comme tous les actes de la vie ordinaire sont plus ou moins influencés ou influençables par les esprits invisibles — presque toujours nocifs, — ainsi presque toutes les maladies — ces maux de la pauvre humanité — sont causés par ces esprits.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95 (suite.)**

C'est dans cette mentalité que baignent les racines de l'influence des sorciers chez les Baluba et de l'importance de leurs fonctions.

Assurément, chaque opération est payée. Ces gens ne font rien pour rien. La hauteur des honoraires dépend de la fortune du consultant et du service rendu. D'habitude un cadeau — plutôt léger — est donné avant la consultation. Le solde se paie après la guérison : c'est l'émolument proprement dit. Le malade ne guérit-il point? Le plus souvent le solde n'est jamais payé. C'est la coutume.

Comment les devins acquièrent-ils leurs connaissances? Je n'ai guère connu de fils qui aient succédé à leur père. En revanche, j'ai connu plusieurs fils de devins qui n'ont pas succédé à leur père. L'initiation se fait chez un devin, plus ou moins renommé, moyennant finances.

Il y a des femmes « devins » comme des hommes, leur nombre est seulement plus restreint.

Voici le récit d'une consultation que j'ai publiée dans nos Annales.

Pénétrons ensemble dans la cabane de l'un de ces devins, et voyons-le à l'œuvre.

Une femme nous a précédés ; son enfant malade depuis quelques jours n'a pu être guéris par le *mganga*. Mais déjà le sorcier, par d'habiles interrogations, connaît les noms des membres de la famille, vivants ou morts, et de tous ses génies protecteurs.

Accroupie sur la natte, la pauvre mère attend anxieusement le résultat de la consultation. Elle se sent vivement émue; et comment ne le serait-elle pas, la pauvrete, en face du mystérieux personnage, assis devant elle, tout badigeonné de terre blanche, coiffé de son bonnet à plumes, et ceint de plusieurs peaux de fauves; comment ne pas sentir son cœur battre devant le puissant *bwanga*? Car il est là, incrusté dans un oreiller de bois surmonté d'un vase vide (1).

Attention! le sorcier se met à l'œuvre.

De la main gauche, il saisit un hochet à double ou triple boule, appelé *munyanga*, qu'il agite en cadence, et les yeux grands ouverts sur le vase, il s'écrie: « Si quelqu'un pile, qu'il cesse; si quelqu'un nettoye les herbes, qu'il s'arrête. » Puis il continue à mi-voix: « O morts, qui donnez à mon *bwanga* toute sa puissance, découvrez-moi l'auteur de la maladie; dites-moi quel mort ou quel esprit s'est cramponné à l'enfant; révélez-le, que nous puissions le calmer par des présents ». Et prenant un bâtonnet, une paille quelconque, il souffle dessus, le jette dans le vase et se met à tourner lentement ce récipient sur l'oreiller en disant: « Si c'est le génie protecteur du père de cet enfant, dis-le moi sans retard, o mon puissant *bwanga* ». Mais le vase, guidé par la main du sorcier, tourne toujours. Le sorcier s'est trompé d'adresse. Il passe donc au génie de la mère, à celui du frère, de la sœur, de l'aïeul, à ceux de toute la famille, puis à ceux des membres défunts, et recommence patiemment sa petite manœuvre jusqu'à ce qu'enfin le vase s'arrête et frappe trois coups sur l'oreiller; le coupable est découvert. Pendant cette cérémonie, la cliente n'a pas même osé

---

(1) Ceci n'est qu'une des méthodes.

**BALUBA**

(Congo.)

C, 95 (*suite*).

soupçonner la bonne foi du sorcier; il ne reste plus qu'à payer et à aller sans retard apaiser, par les offrandes indiquées, celui qui tourmente le malade.

Le sorcier *mganga wa kansyekele* possède aussi d'autres méthodes et d'autres instruments dans lesquels il accroche, tant bien que mal son *bwanga*. Au lieu du vase et de l'oreiller de bois, il dépose souvent sur la nappe une coupe indigène dans laquelle se trouve une boule et la recouvre d'un couffin tourné le fond en l'air. Il promène alors son petit attirail en tous sens, sans cesser de faire ses invocations accoutumées soulève de temps à autre le couffin continue toujours sa manœuvre, jusqu'à ce que la boule ait pris une position déterminée; à ce signe il reconnaît le coupable, l'auteur de la maladie.

Quelquefois, il saisit du bout des doigts une cruche d'eau, pleine jusqu'au bord, et la fait vivement tourner le long de son corps. Dès que le nom du coupable a été prononcé, le contenu se vide tout entier.

Voici plusieurs autres manières d'opérer :

Le sorcier étend par terre une peau de chèvre ou de mouton, poil contre sol, s'y accroupit, y frotte des deux mains le fer d'une hache, en citant les noms comme il a été dit. Dès que la hache adhère à la peau, sans que le sorcier puisse la faire glisser en avant ou en arrière, le dernier nom prononcé est celui du coupable.

Sur un caillou posé par terre, le devin glisse une houe, le tranchant sur la pierre. La personne qui consulte jette par terre un bâtonnet et nomme quelqu'un. Si

la houe passe droite sur la pierre, le nom cité n'indique pas le coupable. Le consultant jette alors le nom d'une autre personne, et ainsi de suite. Si la houe se penche soit à droite soit à gauche, le nom cité est celui du coupable. D'ordinaire, à ce moment, le devin fait glisser la houe plus vite.

Au bout d'un bâton est attaché un kakuba (ou Goliath). Ce bâton repose sur un petit pot dans lequel se trouve un liquide. D'une main le devin agite un kinsaka, de l'autre il fait glisser le bâton à droite et à gauche. Aussi longtemps que le bâton glisse ainsi, c'est bon signe. Dès qu'il glisse à droite, le nom cité (suivant la manière précédente) est celui du coupable.

Voici un petit pot renversé; au-dessous, une pierre. Aussi longtemps que la pierre résonne pendant que le devin remue le pot, rien à noter. Dès qu'elle ne résonne plus, le nom cité (même mode que précédemment) est celui du coupable. L'esprit s'est manifesté.

Voici un mboko, une courge vide à queue recourbée. Le consultant jette une petite paille dans cette courge dont le côté est garni d'une petite ouverture. Cependant le devin cite un nom et secoue légèrement la courge. Si la paille tombe à droite ou à gauche, rien. Si elle reste debout, le coupable est celui dont le nom a été prononcé.

Ndawa. Le devin tient l'un bout d'une corde à laquelle s'attache un manche de houe; le consultant garde l'autre bout. Le premier fait glisser le manche et des noms sont prononcés. Si malgré les efforts du devin la glissade ne va plus, c'est que le nom prononcé est celui du coupable.

Le pot repose sur une pierre et un panier est sur le pot. D'une main le devin fait glisser le panier à droite

**BALUBA**

(Congo)

**C, 95** (*suite.*)

ou à gauche; de l'autre main il frappe sur une chose qui résonne. Il cite un nom, puis un autre, etc. Si, à l'énoncé d'un nom, le panier va d'avant en arrière et précipite sa marche, le coupable est connu.

Comprenons-nous bien. Chaque devin n'emploie pas indifféremment l'une ou l'autre de ces méthodes, suivant les circonstances ou les maladies. Non. Chacun d'eux a sa manière ou sa spécialité; il ne se sert que de la sienne.

Enfin le client a reçu la réponse, et il est allé sans retard calmer ce mauvais esprit ou ce mort ennuyeux. Si, malgré tout, le malade va de mal en pis, que faire? S'il est tant soit peu grippe-sous, il réclamera son argent sans autre forme de procès et s'en ira consulter un sorcier plus puissant, je veux dire le *Bwana Kilumbu* ou le *Bwana Kisimba* (les grands sorciers).

Ceux-ci prétendent avoir la faculté, et tout le monde le croit, d'attirer en eux un génie de l'autre monde. Toutes les fois qu'ils le veulent, ce génie accourt, vient s'incarner en eux pour un moment, les posséder et dévoiler, par leur intermédiaire, diverses causes cachées aux humains. Eux-mêmes ne sont que des instruments, des sortes de *mediums*, au service de leur génie protecteur.

Ne devient pas sorcier qui veut, mais seulement celui que le génie daigne y appeler expressément.

On sait qu'il y a deux familles d'esprits (voir plus

loin) : les *Babitenta* ou *baluba* (esprits de l'Ouest) et les *Bahemba* (esprits de l'Est).

Quiconque est appelé au service des *babitenta* deviendra *bwana kilumbu*. Quiconque est appelé à suivre les esprits *bahemba* deviendra *bwana kisimba*. On désigne souvent les deux catégories sous le seul nom de « Kilumbu » ou « Bwana Kilumbu ».

Comment les génies s'y prennent-ils pour manifester leur volonté et se créer un nouveau serviteur ? L'histoire suivante le dira.

Il s'agit de l'appel de Kalala, un jeune homme qui habite près de notre mission de Lukulu :

« Un jour, me racontait un de mes catéchumènes, nous étions assis à plusieurs à l'ombre d'un ficus, au plein milieu du village de Kyombo ; nous devisions ensemble bien joyeusement tout en tirant à tour de rôle de larges bouffées à la pipe commune. Kalala était de la partie et ne riait pas le moins fort.

» Mais voilà que tout à coup il est pris de tremblements convulsifs, une sueur froide inonde tous ses membres ; ses yeux, d'abord hagards, se mettent à tourner dans leur orbite avec rapidité, ils semblent vouloir en sortir ; ses dents grincent, ses mâchoirs craquent, une bave épaisse lui coule de la bouche. Soudain il se lève, saisit et brise tout ce qui lui tombe sous la main, puis se met à gratter de ses ongles le sol sablonneux où nous étions assis ; il creuse en fort peu de temps une tanière où il pénètre, pour en sortir un peu plus loin. Alors seulement il s'assied, se calme et petit à petit ses sens lui reviennent. Pendant tout ce temps, le père de Kalala battait des mains en disant : « O Esprit, qui te manifeste à mon fils, qui que tu sois, je t'honore ; je reconnais ta pré-

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95** (*suite.*)

sence. » Pour moi, j'avais le cœur bien agité et une grande envie de fuir ; mais la peur me clouait au sol.

» Les anciens, eux, n'avaient pas peur, car ils avaient souvent vu de pareils faits.

— Voilà, Bwana (maître, monsieur), une histoire vraie, et que j'ai vue de mes yeux.

— Et que faisait Kalala, au fond de son trou ?

— Cela je ne l'ai pas vu, mais les grands disent que là, au fond de la tanière, l'Esprit révéla son nom et invita son élu à s'initier à la sorcellerie. Et c'est ce que Kalala a fait. Quelques jours après, il se rendait chez un sorcier voisin pour y recevoir, tout en battant journellement le tambour du génie, les explications nécessaires sur la vertu des plantes, les formules d'incantations, la manière d'appeler le génie, de l'interroger, de découvrir les auteurs des maléfices. A présent, comme tu le sais bien, Bwana, il est lui-même sorcier et exerce son métier ici tout près. Mes paroles sont la vérité ; je ne veux pas te tromper ; mais je te demande de ne jamais dire aux autres Noirs que c'est moi qui te les ai dites.

— Pour cela tu peux être tranquille. Mais n'a-t-il rien payé au vieux sorcier ; ça doit coûter assez cher ?

— On m'a dit qu'il a donné pour ses leçons, un esclave, quelques étoffes et dix colliers de perles. »

Voilà donc un nouveau sorcier ; désireux lui aussi de se créer une nombreuse clientèle ; il ira s'établir dans un lieu favorable. Dès qu'il possédera les objets nécessaires et qu'il aura un batteur de tambour, il commen-



cera ses séances, alors il peut être assuré d'avoir bientôt des clients.

Un Noir veut-il consulter le génie du grand sorcier, il s'adresse au batteur de tambour et lui expose l'objet de sa requête. Celui-ci saisit son instrument et sonne l'appel au génie, en récitant une formule déterminée sur un ton saccadé, précipité, nerveux.

Voici quelques formules d'appel :

*Appels du Kitobo*, batteur de tambour du sorcier, pour faire venir l'esprit.

1. Si le sorcier est possédé par *Banza kalombo* :

« Kalombo, lwelelwa mbila, vije mwine ntanda, tuluka. »

(Kalombo, qui es appelé par des cris, esprit maître du monde, montre-toi).

2. Si le génie est *Banza mwanzambale* :

« Hanga bantu, hanga miti, Banza mwanzambale kilemba. »

(Crée les hommes, crée les arbres, Banza mwanzambale ne tarde pas.) Mwanzambale, surnom de Banza, veut dire : remède contre les maléfices.

3. Pour le génie *Nkulu* (le grand) :

« Mwenza kubambala, ha kubambalwa wasya nganda misaka. »

(Mwenza, qui liais les roseaux sur ta hutte, quand tu eus fini ce travail, tu laissas ta demeure couverte de sa pointe de paille.)

4. Pour *Ngoy* (le grand) :

« Sya munyangala Ngoy, Ngoy wamusaille munyuma, munda nakafu mwa kulya bana ba bakwabo, bandamai... (*ter*) »

(Ngoy, père de Munyangala, Ngoy tu l'as dépouillé de sa peau sur le dos (pour voir le contenu), le ventre

**BALUBA**

(Congo)

**C, 95 (suite.)**

était vide de manger les enfants d'autrui (= il n'en avait pas mangé).

5. Pour le génie *Kilalile* ou *Ngoy* :

« Kilalile, Kilalile, namone kintu kiceha; uta mutima, utentekela, yambula itabe. »

(Kilalile... je vois quelque chose (qui trompe); dépêche-toi, viens vite, réponds-moi prestement.)

Les Kilumbu ont chacun leur Esprit; ils invoquent le leur naturellement, pas les autres.

A ce signal, le sorcier court se revêtir de tout son attirail : il badigeonne son corps avec de la terre blanche; il fixe sur la tête une coiffe de peau et de plumes, autour des reins une peau de léopard, à son cou une charge de colliers composés de petits roseaux enfilés, puis vient s'accroupir sur sa natte. A ce moment ses yeux gonflent, s'injectent de sang, son cœur bat violemment, le génie s'est emparé de lui; « Watentama », mot-à-mot : « il apparaît comme un être invisible qui se rend visible ».

Durant toute la séance, la personnalité du sorcier disparaît; il n'agit que sous l'impulsion de l'Esprit. A ce moment, le batteur de tambour introduit le client, le fait accroupir devant le sorcier, ferme à moitié la porte de la hutte et retourne près de là frapper son instrument et réciter ses formules. Le sorcier saisit alors une grande corne remplie de débris humains et de noir de charbon, le tout réduit en pâte, y trempe une dent de serpent et se la frotte sur la langue et les dents. Il prend ensuite

une sorte de courge à queue recourbée, dans laquelle se trouve un fétiche sculpté, des os de léopard et de la terre blanche; pendant qu'il regarde fixement cet objet, il agite avec frénésie une poignée de clochettes, puis dépose le tout et frappe une grosse courge creuse posée sur ses genoux : elle contient des petits fétiches de bois et de la poudre blanche; il y souffle de toutes ses forces, reçoit la poudre en pleine figure, puis se met à sentir dans sa petite courge; pendant tout ce temps il récite à mi-voix diverses formules, afin d'obtenir de son génie la réponse à la consultation. Dès que l'auteur du mal est découvert, le sorcier donne la réponse d'une voix rauque et traînante. Quand l'oracle a parlé, le client sort; la femme du sorcier s'approche du client, lui frotte de blanc les sourcils et le dos, tend la main et reçoit les émoluments.

Le rite observé par les sorciers n'est pas toujours le même. Il varie plus ou moins selon qu'ils sont voués à l'un ou l'autre génie. Il en est qui « sentent » la réponse dans un tubercule assez semblable à un oignon d'Égypte. Un autre, après s'être accroupi sur sa natte, dépose sur ses genoux la grande courge à fétiches, l'agite violemment en récitant ses formules, et sent dans sa petite courge à diverses reprises. A chaque fois il soulève la courge posée sur ses genoux en citant les noms de ceux qui pourraient bien être la cause du mal. Dès que l'auteur véritable a été cité, la courge adhère à ses genoux, et lui-même se raidit sur sa natte.

Le sorcier reçoit généralement les consultations chez lui; mais il arrive qu'il veut bien se rendre à domicile. Dans ce cas, il prend de la hutte, où gît le malade, deux brindilles du toit, et s'en va à la rivière par le chemin que le malade était accoutumé de suivre; arrivé là, il

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95 (suite.)**

frappe de son bâton la surface de l'eau en interrogeant les génies et les morts ; il reconnaît la réponse dans les rides de l'eau.

Non loin d'ici est la grotte de Kibawa, où réside le grand esprit du pays. Quand les sorciers d'ici sont impuissants, les gens vont chez Kibawa, et pour sûr « là ils guériront ».

Le fait certain c'est que s'ils ne sont pas souvent guéris, ils reviennent toujours le ventre creux. Mais ils sont allés chez Kibawa. — Au dire des gens, les nuages de sauterelles, les pluies dévastatrices, tous les maux sortent de la main de Kibawa. — Y a-t-il un cas difficile à trancher, les deux partis se rendent chez Kibawa : celui qui a raison sortira blanc comme neige de la grotte, c'est-à-dire couvert de terre blanche. (On assure que ceci n'est pas sans relation avec la hauteur des honoraires.)

*Mganga wa mawésa :*

a) Outre le Mganga Kilumbu (grand sorcier) et le Mganga wa Kansyekele (devin), une troisième catégorie de sorciers existe, le *Mganga wa mawésa*. Comme les précédents, on le consulte surtout pour connaître la cause cachée d'une maladie.

Il opère d'une manière un peu spéciale.

Première manière : Il prend deux pots, pleins d'eau, les met à distance l'un de l'autre. Puis il dépose dans chacun d'eux une courge vide (ngongo), ouverte par un

côté, et se met à danser et à tournoyer en allant de l'un à l'autre ; il cite chaque fois le nom d'une personne ou d'un défunt ou d'un esprit, c'est-à-dire le nom de celui qu'il suppose être l'auteur du mal qui assaille la personne malade pour laquelle on le consulte. Il continue jusqu'à ce que l'un des ngongo s'enfonce dans l'eau. Le nom prononcé à ce moment est celui du coupable. Le client fait alors ce qui a été dit précédemment.

Seconde manière. Dans un pot plein d'eau chaude, il met une courge vide trouée sur le côté. Il cite des noms, comme ci-dessus, et après chaque citation retire la courge qui s'est plus ou moins remplie d'eau. Tant que l'eau s'écoule de la courge, le coupable n'est pas nommé. Quand l'eau y reste (ce qui arrive quand le sorcier la remplit absolument), le nom prononcé en dernier lieu est celui du coupable.

b) Pour le « Bwana mutombo » voyez nos 102 texte flamand et 103 (fin de l'article).

c) Pour le « Mutala », voyez le n° 106.

Lorsque le malade est de la famille d'un membre d'une des associations secrètes, si florissantes dans le pays (voir n° 119), l'associé recourt à des pratiques souvent spéciales. C'est qu'un des buts, le principal peut-être, de ces associations est de faire connaître à leurs membres des recettes particulières, soit comme remèdes, soit comme maléfices, soit comme préservatifs. Le génie protecteur étant plus puissant, rien d'étonnant que la protection soit plus énergique.

Rien n'empêche, du reste, les associés de ces « sectes » de recourir aux bons offices des sorciers des diverses catégories.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95** (*suite.*)

Notons que les grands sorciers forment, au fond, une caste spéciale avec les sectes Burungu et Bugabo avec lesquelles ils ont des relations de parenté spirituelle. Sont du reste sorciers, les gradés de ces sectes : ce sont tous des guérisseurs ; sont guérisseurs aussi, mais à des degrés inférieurs, les simples membres de ces sectes.

En somme, le pays pullule de guérisseurs, et les malades n'ont que l'embarras du choix.

Si la maladie résiste à la médecine familiale, aux drogues du médecin, aux pratiques magiques des sorciers et aux sacrifices qui en sont la suite, que fait la famille du malade ?

D'abord, si elle est suffisamment riche, elle appelle coup sur coup les guérisseurs de plus en plus fameux. On fera venir ainsi un deuxième, un troisième, un sixième sorcier. On essaie de tout. On ne désespère jamais.

Assurément, cela coûte. Mais il y a des tarifs divers : les premières visites se paient trois ou quatre flèches ; les suivantes une ou deux poules, un panier de poisson, etc.

Une fois que l'auteur de la maladie est déterminé — par un devin ou un sorcier — celui-ci explique ce qu'il faut que les gens de la famille fassent pour apaiser l'esprit irrité.

D'après la croyance générale des Baluba, les esprits s'apaisent par des présents. D'habitude, il suffit d'immoler en leur honneur une poule, une chèvre, etc. Ce sacri-

fice doit se faire le plus souvent devant le « fétiche » au sens large, de l'esprit en question.

Voici, par exemple, que le « fétiche » dont il s'agit est celui du léopard en argile (voir n° 103). Devant lui, deux petits trous sont aménagés dans le sol ; dans l'un de ces trous, on verse un peu de farine à l'eau, même un peu de sang de poule ; dans l'autre, on met un peu de viande, du tabac, des perles. La poule, qui a servi au sacrifice est mangée par les sacrificateurs ; serait-ce par hasard une image de l'alliance intime que le sacrifice a créé entre l'esprit offensé et la famille dans laquelle se trouve le malade ?

La poule que j'ai ainsi vu immoler, l'est par le père ou l'oncle ou le mandataire du malade, ou même par la mère, la tante, la mandataire.

On compte beaucoup d'*amulettes* préservatrices contre les maladies. En voici quelques-unes.

1. *Le Kilambo*. — Le Kilambo est une corne d'antilope, que l'indigène suspend au cou par une lanière de cuir ; à l'intérieur se trouve un mélange de charbon fait avec le bois de certains arbres déterminés, de l'eau, quelques fragments d'ossements humains et un peu de sang humain, sinon du sang de poule.

C'est le petit et le grand sorcier qui fabriquent le Kilambo et le vendent aux clients. Ceux-ci, qui le portent au cou, lèchent de temps à autre un peu de cette substance ou en prennent un tantinet avec le doigt pour s'en frotter la langue.

C'est le préservatif par excellence contre toutes les maladies en général.

Le Kilambo est préparé par le sorcier dans le plus grand secret. Les ossements proviennent soit des enne-

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95** (*suite.*)

mis tués à la guerre, soit des cadavres déterrés (et en Uruwa ce cas est assez fréquent). On n'emploie jamais, à cet effet, le cadavre de ses parents, à moins que ceux-ci n'aient été condamnés pour maléfices, le plus grand des crimes, pour lequel la coutume se montre impitoyable.

L'ossement humain que contient l'amulette met la puissance du mort dont il provient, de même que le charbon de bois met la puissance de l'esprit auquel l'arbre est voué, à la disposition de celui qui porte l'amulette et cette puissance lutte contre l'esprit qui viendrait apporter éventuellement la maladie.

Les femmes la portent comme les hommes.

Il y a encore d'autres « bilambo », dans lesquels le charbon de bois est remplacé par des poudres de bois spéciaux, contre tel ou tel mal particulier.

2. *Le Kakuba.* — Le Kakuba est un insecte gros comme le hanneton, noir, au dos tâché de six points rouges, dur, très dur. Il se porte au cou, à une lanière aussi, ou bien se fixe dans la chevelure.

Cet insecte est rempli d'un mélange de poudre de bois, d'eau, d'ossement humain et de sang de poule, à défaut de sang humain, tout comme le Kilambo.

Ce mélange est-il absolument le même que le précédent ?

Je ne le pense pas.

Les remèdes se différencient surtout par les poudres de bois ou le jus des plantes ou même des matières moins nobles, qu'on incorpore à cette pâte composée de



sang, d'os réduits en poudre, et d'eau. Le sorcier seul connaît en général ces diverses compositions.

L'insecte, en lui-même, est assez nombreux dans la contrée. Il est connu par sa vertu de vivre longtemps, très longtemps, sans nourriture et presque sans air. J'en fis l'expérience. J'en gardai un en vie dans une boîte en fer blanc pendant plus de trois mois, sans un brin de manger.

Est-ce la raison pour laquelle l'indigène en a fait une amulette, symbole contre la mort?

De plus l'animal est dur, si dur que le nègre avec son pied nu ne parvient pas à le casser. Est-ce une deuxième raison du symbole d'une certaine immortalité?

Cette amulette, en tout cas, est regardée comme un excellent préservatif contre la maladie et surtout contre les blessures par armes de jet ou par armes à feu.

Les femmes le portent aussi bien que les hommes.

3. Le *Simba*. — Le Simba est une peau de civette ou de genette que l'indigène porte attachée à la partie inférieure d'une corde passée en bandouillère sur l'épaule; la peau lui pend au côté sur le flanc. Généralement, à cette peau sont fixées d'autres amulettes pour renforcer sa puissance préservatrice.

C'est le préservatif par excellence du guerrier qui part en campagne. Le soldat de la force publique le porte souvent sous son uniforme.

L'indigène l'endosse encore lorsqu'il part pour un long voyage : il sera ainsi protégé contre les multiples périls de la route.

Souvent, pour cumuler les chances, nos Baluba placent un des fameux Kakuba sur leur peau de genette.

Les femmes en usent, mais moins souvent que les hommes, faute de dangers à courir.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 95** (*suite.*)

Le sorcier fournit les scarabées et autres amulettes qu'on fixe sur la petite peau.

J'ai vu une peau de simba couverte d'amulettes permettant de voler sans être vu, ni entendu. On s'en est servi maintes fois avec succès contre nous, en dévalisant notre sacristie. Le pouvoir magique se trouvait dans la carapace de petites tortues bourrées de remèdes qui rendaient le voleur invisible.

P. COLLE.



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***e) MORT***96. — *Derniers moments d'un moribond.***

Quand sa fin approche, notre Muluba ne craint pas la mort; il meurt avec calme.

Sa foi est sûre. La mort, pour lui, signifie non le néant, mais un changement de lieu. Fort de cette croyance, il ne tremble pas et rend l'âme sans crainte.

Au reste, il n'a pas de remords. Ce sentiment lui paraît inconnu.

Dans l'Uruwa, on ne croit pas à la mort naturelle, sauf dans des cas déterminés, dont on voit clairement la cause : telle que la vieillesse, etc. Dans les autres cas, la mort est due à un maléfice, aux esprits ou aux mânes.

La mort est, pour l'habitant de l'Uruwa, une séparation immédiate de l'âme et du corps dans le sens que nous donnons à ce mot. L'âme descend chez Kalunganyembo, dans un pays froid et sans soleil placé plus bas que le nôtre. Le noir, qui ne peut concevoir un être que sous une forme extérieure, croit que l'âme est un être éthéré, vapoureux, une sorte d'ombre qui prend la forme actuelle du corps. C'est ainsi qu'un homme brûlé pour maléfices survit sous forme de fumée. A moins cependant qu'on ne doive admettre qu'ils croient à trois éléments constitutifs du composé humain : le corps, l'âme et l'ombre, je dirais presque le double, le sosie. En effet, en y regardant de près, on dirait qu'à côté du corps de chair se

trouve un être vaporeux qui, uni au corps, reste, mais d'une union peu intime, qui lui laisse la faculté de s'en séparer momentanément, c'est-à-dire de le quitter par intervalles pour y revenir comme dans son logis naturel.

Cette mort est la conséquence d'un arrêt du cœur produit, soit par un accident mortel, soit par la puissance d'un ensorceleur, soit surtout par l'action d'un génie ou d'un parent défunt.

Prenons le cas d'un parent décédé, un père, par exemple. Dans l'autre monde, il supporte avec peine d'être séparé d'un être chéri encore sur la terre; il va trouver Kabezya-Mpungu (Dieu : voir plus loin nos 101 et 120) : « Maître, dit-il, je suis triste et je suis sans amis dans le pays des morts; il me serait si agréable d'avoir à mes côtés un tel que j'aime; veuillez le mettre près de moi, afin qu'il puisse me tenir compagnie et me consoler dans cette terre froide et humide. »

Kabezya-Mpungu accède à cette demande; il députe sur la terre soit le parent attristé lui-même, soit un génie ou un défunt quelconque.

L'envoyé arrive, se cramponne à celui qu'il vient chercher; c'est la maladie. Quand Dieu lui donne le signal, il se met à comprimer le cœur jusqu'à ce qu'il ait cessé de battre; c'est l'agonie et la mort.

Le cauchemar n'est qu'une compression partielle du cœur, par les mânes, génies ou maléfices.

Voilà pourquoi, dans le langage courant, on dit en Uruwa, d'un malade : « Un tel l'a saisi, s'est cramponné à lui »; et d'un mort : « Dieu l'a visité, le Tout-Puisant s'est emparé de lui »; ou encore : « Son père l'a appelé », « sa mère l'a tué ».

D'un bébé mourant peu après sa mère, on dit : « Le lait de sa maman l'appelle ».

Il arrive parfois que l'auteur de la mort est un ensorceleur. (Voir n° 106.)

P. COLLE.

**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.***e)* MORT**97. — *Le mort avant son enterrement.***

Quand un malade a rendu le dernier soupir, les parents lui jettent sur les yeux un épais bandeau ; son regard serait pour eux une source de malheurs ; car, à travers ses yeux éteints par la mort, il continue à tout voir. Puis le cadavre est lavé, rasé, oint d'huile et, selon qu'il a été plus ou moins riche, on le revêt de perles, de bracelets, d'étoffes. Ces objets lui permettent de subvenir aux premières nécessités de l'âme dans l'autre monde.

La famille et les amis, avertis en toute hâte du fatal dénouement, s'empressent de déposer auprès du défunt quelques perles ou un bout d'étoffe et se réunissent pour pleurer. Chez certaines peuplades voisines, ces pleurs s'exhalent en un chant plaintif, doux et cadencé ; chez nos Baluba, au contraire, ce sont des cris, des hurlements, une cacophonie sauvage qui exprime d'autant mieux la douleur, qu'elle est plus bruyante et plus tapageuse. A les entendre, ils sont tristes à en mourir. « Malheur, malheur à moi, j'ai perdu mon chéri, ma joie. Celui dont les paroles me réjouissaient, dont la vue me consolait n'est plus. Malheur à moi ! que vais-je devenir ? Oh ! vous, génies cruels qui me l'avez ravi, vous me faites mourir ? Et vous, génies tutélaires de mon chéri, et vous, mes protecteurs, rendez-le moi, car je meurs, je suis déjà mort... » ; et cela continue sur ce ton pendant

*Baluba. Congo, C, e, 97.*

des heures entières, pendant que les larmes coulent le long des joues.

Mais pleurer ainsi sans relâche serait vraiment trop pénible; ils vont donc, de temps à autre, aspirer quelques bouffées à la pipe commune, et se dérider un peu auprès des voisins, afin de se livrer ensuite à un nouvel accès de douleur et de pouvoir verser un nouveau torrent de larmes. Pour témoigner mieux encore l'immensité de leur affliction, ils se ceignent le front et les reins de fibres de bananiers, tout comme les malades rongés par la fièvre.

Le défunt a-t-il fait partie d'une confrérie, tous les membres des environs s'assemblent devant la cabane et se livrent à des danses tapageuses, moyennant une légère récompense.

Dès qu'un *chef* a rendu l'âme, tout le monde, grands et petits, doivent se lamenter à mi-voix; les membres de toutes les confréries viennent devant la case mortuaire exécuter des danses; les femmes frappent violemment l'une contre l'autre leur hache et leur houe. Ce vacarme assourdissant dure une journée. La famille fait alors une distribution de perles à tous les danseurs et le tapage cesse. Pendant ce temps, on s'est procuré un jeune esclave; d'un coup de massue on lui brise la nuque et on l'étend près du cadavre, pendant deux jours. C'est le boy du chef. Les femmes de celui-ci, accroupies près du corps, ne cessent de se lamenter. Quelques jours se passent ainsi sans autres incidents; après quoi, les membres raidis sont pliés de force et le corps est déposé dans son cercueil d'osier. Dans la case, on dresse à l'aide de branches et de roseaux, deux étagères superposées; celle de dessus reçoit le cercueil, celle de dessous un grand pot de terre. Le cadavre se décom-

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 97** (*suite.*)

pose; un liquide infect mêlé de vers s'en échappe et tombe dans le récipient; on le laisse là pendant plusieurs semaines. Quand le corps est à point, c'est-à-dire quand les ongles peuvent se détacher sans peine, le « Nsungi », successeur intérimaire du défunt, soulève le couvercle du cercueil, arrache tous les ongles du corps et la ceinture en cuir d'hippopotame, insigne de la grandeur, coupe le médus de la main droite et un gros orteil, et dépose le tout dans un fruit évidé, lequel est mis dans un petit panier à couvercle conique. Le fardeau est confié aux neveux du défunt; ils s'en vont le suspendre dans la hutte des ancêtres. Un des neveux en a la garde spéciale et est responsable de tout sous peine de mort ou de bannissement. A ce moment on immole un esclave; sa mort annonce l'événement. Dans la cabane des ancêtres, l'on enterre alors les restes du chef précédent, qui ont été conservés comme seront conservés ceux du défunt actuel.

**P. COLLE.**





**BALUBA**

(Congo.)

**C, — Vie Familiale.***e)* MORT**98. — *Les funérailles.***

Et maintenant, voulez-vous savoir comment on procède à l'enterrement? Oh! c'est bien sans tambour ni trompette, du moins pour les gens de petite condition.

La dépouille d'un enfant en bas âge est enveloppée d'une natte de jonc et enterrée au coin de la hutte maternelle. Excepté pourtant pour les premiers-nés et les jumeaux; ceux-ci ont pour cercueil une cruche ou une jarre, ceux-là quelques feuilles de bananiers.

Un adulte n'est pas toujours enterré tout de suite; il faut, au préalable, ou consulter le sorcier sur la cause de la mort, ou arranger les affaires, c'est-à-dire, avertir les beaux-parents et payer certains cadeaux appelés *musinga*. Le défunt est, je suppose, une femme mariée, son époux devra d'abord payer à la famille le *musinga* (voir n° 100). En attendant le jour des funérailles, le cadavre gît dans la cabane ou même dehors, sous un petit toit de chaume; pleureurs et pleureuses s'installent aux alentours par groupes distincts. Cela peut durer quatre, cinq jours et plus; le cadavre en décomposition exhale une odeur insupportable, mais cela ne gêne guère nos noirs. Quand les affaires sont tirées au clair, le mort est mis dans son cercueil, qui n'est, le plus souvent, qu'une simple natte; fréquemment pourtant, surtout pour les gens de marque, on se sert d'un grand panier en osier, d'une sorte de hotte à couvercle. Les membres raidis sont alors pliés

de force, les articulations sont au besoin ramollies avec un manche de houe, et le corps est ramené à la posture d'un homme accroupi par terre embrassant ses genoux. Le corps ainsi ligoté est enfermé dans la hotte.

Au soleil couchant, la famille députe deux hommes pour procéder à l'enterrement; l'un reçoit une houe, l'autre une hache. Ils suspendent le cercueil à une longue perche et l'emportent en silence, suivis seulement de quelques proches parents; ils s'en vont ainsi dans la brousse ou la forêt, au milieu des ténèbres, évitant de tout leur pouvoir les regards étrangers. Là, à la lumière indécise d'un feu de paille, ils creusent prestement la tombe, et introduisent le corps dans un trou creusé en rond. Le cadavre y prend la forme d'un homme accroupi. Chacun des membres de la famille alors lui jette un peu de terre *Kumwanga tuloba*, et les croque-morts achèvent de le couvrir (voir n° 100). Puis ils égalisent soigneusement le sol, afin que l'on puisse remarquer au premier coup d'œil si la tombe est restée intacte ou a été violée.

Cette précaution n'est pas inutile. Les anthropophages, en effet, sont toujours aux aguets pour découvrir une sépulture récente et en ravir le corps à la faveur des ténèbres. Mais malheur à celui qui se laisserait surprendre dans son horrible larcin; il serait bien vite saisi, ligoté et mis à la cangue par la famille du défunt, jusqu'à ce que lui ou les siens aient payé deux esclaves. Au cas où la rançon se ferait trop attendre, les parents pourraient le mettre à mort sans craindre de représailles.

Dès que le soleil a reparu à l'horizon, on met le feu à la demeure du défunt ou du moins on la laisse tomber en ruine jusqu'à ce que le chef ait payé, comme on le verra; vouloir y dormir une fois qu'elle a abrité un cadavre

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 98** (*suite.*)

c'est s'exposer à une mort certaine. Puis fossoyeurs et parents s'en vont à la rivière, y jettent les bandes de deuil, se purifient et se frottent de terre blanche tout le haut du corps. Peu après, l'un d'entre eux construit près de la demeure du défunt une hutte minuscule (voir n° 99).

L'enterrement des chefs se fait différemment. Les grands du village suivis de quelques parents, s'en vont de jour ou de nuit vers un marais peu profond, emportant les restes du défunt. Un grand chef toutefois ne peut s'en aller ainsi dans l'autre monde sans emmener une partie de ses esclaves ; aussi dès que le cortège funèbre s'est mis en marche, deux hommes sont assommés à coups de gourdins et jetés sur la voie publique, sans sépulture ; il ont pour mission d'annoncer aux passants que leur maître s'est dirigé par là vers sa dernière demeure. Dès que l'emplacement de la tombe a été choisi, les hommes construisent un grand barrage carré avec des herbes et de la boue, vident l'eau qui y est enfermée et se mettent, avec une activité fiévreuse, à creuser une fosse profonde d'environ deux mètres, en ayant soin de donner aux parois latérales de profondes excavations. Et aussitôt deux femmes esclaves du défunt, préalablement ornées de leurs plus beaux atours, descendent de gré ou de force, et malgré leurs plaintes et leurs sanglots, au fond de cette tombe, se couchent sur le côté, face à face, et étendant le bras qui touche le sol, reçoivent les restes décomposés de leur maître. La jarre qui contient les liquides et les vers dont j'ai parlé, est vidée, brisée et jetée

dans la tombe. Ces pauvres femmes, folles de douleur, se montrent peu empressées d'accomplir leur funèbre besogne; c'est pourquoi on les lie généralement, ou encore par pitié on leur brise le crâne. Pendant ce temps six esclaves, amenés à cet effet, sont assommés et leurs cadavres, déposés dans les excavations latérales; puis l'on comble prestement la fosse, et l'eau du marais s'échappant à travers le barrage entr'ouvert, recouvre ce triste lieu d'un silence qui sera troublé momentanément quelques mois plus tard par les cris déchirants de nouvelles victimes. En effet, les mêmes fossoyeurs reviendront sur la tombe, emmenant un homme ligoté, qu'ils forceront à construire une enceinte de bois sur le bord du marais; quand il aura achevé sa besogne, l'un d'eux lui plantera dans la poitrine le fer de sa lance, lui fendra le crâne, et le déposera dans une fosse à côté du chef. Puis, peu de jours avant l'arrivée au village du successeur du défunt, ils iront de nouveau vers ces lieux lugubres avec un esclave et quelques jarres de bière, forceront ce malheureux à arracher tous les piquets, à répandre dans une petite fosse toutes les jarres; puis le tueront de même et l'enterreront de l'autre côté de la tombe. Le défunt est satisfait, le deuil est fini; le successeur peut venir.

Revenons un instant au moment de la mort d'un homme de condition, pour compléter au moyen des détails que m'écrit le P. Vandermeiren :

A la mort de son mari, la veuve mluba envoie vers les parents du défunt des messagers, qui vont leur annoncer la triste nouvelle. On appelle cela kubikila. Comme chacun veut voir le mort et lui faire la visite d'adieu, la coutume exige que le cadavre attende sa sépulture et pourrisse tout à son aise en attendant les condoléances

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 98** (*suite.*)

que viendront lui offrir les membres de sa famille. Je dis : offrir ; et en effet, il ne suffit pas de se présenter devant les parents ou la famille, il faut pleurer là où la personne est morte, dans la maison même, fut-elle abandonnée et le mort fut-il, pour l'une ou l'autre cause, enterré avant l'arrivée des pleureurs. A quelques pas du village les lamentations commencent. La coutume veut de plus que, en entrant au village, on ne salue personne, mais tout en pleurant on entre dans la maison mortuaire comme il a été dit. On s'y livre alors aux cris les plus divers et pendant un temps plus ou moins long, cela dépend de la qualité de la personne. Bien souvent, néanmoins, on interrompt après une dizaine de minutes pour recommencer encore, lorsque parents et amis auront été salués.

Dès que les condoléances de tous les membres de la famille ont pris fin, on procède à l'enterrement. Mais d'abord il faut « Kusunga mufu », orner le cadavre pour l'autre monde. Si le mort est un homme riche, après l'avoir rasé et frotté d'huile, on lui mettra aux bras et aux pieds des « Bikamba » ou bracelets faits avec de grandes perles. Aux bras et aux pieds d'une femme on préfère mettre des anneaux de fer.

**P. COLLE.**



**BALUBA**

(Congo.)

**C. — Vie Familiale.****e) MORT****99. — *Manière d'agir envers les décédés.***

Dès que la fosse est comblée, elle est nivellée avec soin; elle prend l'aspect d'un plancher d'argile, uni et lisse.

Le but de cette pratique, comme il a été dit au n° 98, est d'empêcher la violation des tombes par les anthropophages, dont les sectes infestent l'Uruwa. Pour enlever le cadavre, les voleurs devraient évidemment toucher au plancher d'argile, et, malgré toutes leurs précautions, la famille s'apercevrait du larcin : ce qui lui permettrait d'ouvrir aussitôt une enquête, de découvrir les voleurs et de les poursuivre sans pitié. Les violateurs de tombes ne pourraient espérer échapper que par la mort ou la formidable amende de deux esclaves, à payer à la famille du défunt.

Notons, en passant, que ce sont les sectes d'anthropophages, voleurs de cadavres, hyènes humaines, qui procurent aux sorciers les ossements humains dont ils ont besoin pour confectionner leurs amulettes (voir n° 95).

En Uruwa, rien n'est déposé sur les tombes des particuliers.

Quelques mois après l'enterrement, lorsqu'on a fait la récolte, la famille vient répandre sur le bord de la tombe ou au moins au village un peu de bière et un peu de farine délayée avec de l'eau. Le mort est censé absorber cette nourriture.



Cette cérémonie ne se fait qu'une fois.

On n'arrache pas les herbes qui poussent sur la tombe.

Le passant se détourne-t-il de la tombe? Je ne l'ai jamais remarqué. D'ailleurs les tombes sont dans la brousse; l'herbe a bientôt caché le tout. On n'y fait plus attention. On n'entretient pas les tombes en Uruwa. Les morts sont honorés au village. Je n'ai pas eu connaissance de croyances au sujet de tombes autres que celles relatées à propos des sociétés secrètes.

Les autres offrandes destinées au mort se font près de la case, devant le mausolée; ce mausolée est élevé pour honorer la mémoire du défunt, ou mieux, pour lui donner un lieu de séjour sur la terre. Si la tombe est éloignée des cases et rapidement délaissée, le mausolée, lui, est tout proche de la case, et l'objet d'un culte périodique.

Il y a trois types de mausolées.

1. Un fils a perdu son père; quelques jours après l'enterrement, il construit à côté de sa case, une hutte minuscule : toit conique en paille, placé sur quelques piquets fixés en terre; ce petit temple est haut de 70 à 80 centimètres.

C'est là que le mort viendra habiter quand bon lui semblera, de nuit ou de jour; car, notons qu'il peut quitter sa tombe ou les alentours de sa tombe quand il lui plaît. C'est là qu'il recevra les honneurs des vivants et notamment les offrandes et les sacrifices. Ce qui se déplace ainsi, alors que l'âme est chez Kalunga-nyembo, serait-ce donc le double du défunt? Je n'ose me prononcer à ce sujet.

Si les morts se sentent délaissés, malheur aux vivants; la vengeance est proche, seuls les sacrifices propitiatoires, accomplis suivant les rites, peuvent l'arrêter.

**BALUBA**

(Congo.)

**C, 99** (*suite*).

Devant l'entrée de ce petit mausolée, le noir devôt creuse un trou pour recevoir l'eau mêlée de farine, et un second, tout à côté, destiné à recevoir un pot de terre à fond perforé dans lequel il verse de la bière. Est-ce le repas du défunt? Peut-être. Mais c'est assurément une offrande qui a pour but de se rendre les mânes favorables. C'est aussi là qu'il apporte le charbon enflammé, destiné à réchauffer le mort. J'y ai vu déposer de la viande et des perles.

Ce culte des mânes est très vivant en Uruwa. Fréquemment un membre de la famille vient au mausolée faire des actes de réparation ou d'invocation. Il cherche à se concilier les génies protecteurs du foyer, avec lesquels il se sent en solidarité intime (voir n° 102).

La prière aux mânes se fait devant le mausolée; le devôt se met à genoux, assis sur les talons.

2. Le plus souvent, ce n'est pas la case minuscule unique qu'on aperçoit à proximité de la case familiale, c'est une série de cases minuscules, placées l'une à côté de l'autre sur une espèce d'étagère en bois, d'une hauteur de 1 mètre. Ce sont, si l'on veut, autant de mausolées à des morts différents de la famille.

C'est alors, devant toutes ces habitations de mânes, en bloc ou séparément, suivant le cas, que les vivants offrent leurs hommages, leurs offrandes, leurs réparations ou leurs invocations.

Quand ces cases se font vieilles, on les arrache et on les jette à un carrefour; on ne peut les jeter ailleurs.

Le carrefour joue un grand rôle dans le culte des Baluba : c'est que les génies, les mânes, etc., affectionnent les endroits où les sentiers se croisent ou bifurquent.

3. Le troisième type de mausolées est celui des chefs. C'est une cabane en forme de ruche, fixée en terre; elle atteint une hauteur de 1 m. 50 environ. La case est vouée aux mânes des ancêtres, non seulement des parents immédiats du chef, mais des grands-parents, des aïeux.

Ces cases se trouvent habituellement au centre de la cour du chef. On y suspend, ainsi qu'il a été dit au n° 98, les restes détachés du cadavre du dernier chef décédé; et dans le sol on enterre les mêmes restes des anciens chefs.

P. COLLE.

## BALUBA

(Congo.)

## C. — Vie Familiale.

## e) MORT

100. — *Modifications produites dans la famille par le décès.*

Dès que réapparaissent au village ceux qui ont enterré le cadavre, celui qui prendra la succession du mort accourt au devant d'eux et les frotte au front de terre blanche ou pemba. Ils appellent cela *kuolwa kahemba* ou, si l'on veut, bénir ou être béni.

La veuve, elle, s'en va à la rivière accompagnée de son beau-frère. Celui-ci, la jette dans la rivière, *hamuela mu lui*, ce qui signifie que tous deux entrent dans la rivière, que le beau-frère prend de l'eau des deux mains et en asperge sa belle-sœur. La veuve ainsi se trouve être purifiée, mais non pas encore déliée de son veuvage.

Après un certain temps, pendant lequel la veuve aura brassé la bière *a Bikungi*, elle convoque les pleureurs et pleureuses à venir vider ses jares. Quelques semaines plus tard, nouvelle invitation pour boire la bière *a Matanga* ou *a Kasubu*. Il s'agit cette fois de faire passer à son beau-frère (le plus âgé, s'il y en a plusieurs), l'arc de son mari défunt. Cet arc, qui depuis la mort du mari, ne pouvait être employé et pendait tristement dans la hutte, n'attendait ce jour de fête que pour passer à qui de droit.

En ce même jour, à moins que la chose ne se soit faite plus tôt, le beau-frère couche avec sa belle-sœur et lui enlève ainsi son veuvage (*kumutentula kilebwe*). Depuis ce moment, la femme devient libre. Elle pourra donc

demeurer avec son beau-frère, qui a sur elle le premier droit, ou même se marier à un autre, si tant est que son beau-frère ne lui convient pas.

L'affaire devient plus compliquée quand la femme meurt la première.

A la mort de sa femme, le mari doit envoyer avertir les parents de la défunte; mais pour que ceux-ci veuillent bien se déranger, il se voit obligé de leur faire parvenir le lubiki (une houe, une hache ou quelque chose de pareil). Les parents alors se rendent à l'entrée du village. Ils s'y arrêtent et attendent le « Musinga » du mari, cadeau composé de perles ou d'étoffes. Le Musinga payé, ils entrent au village et les lamentations commencent.

Pour qu'on veuille bien procéder à l'enterrement, le mari se voit à nouveau contraint de donner un « Musinga ». Au retour de la lugubre cérémonie, la sœur de la défunte va jeter son beau-frère dans l'eau, comme je viens de le dire. C'est elle aussi qui lui enlèvera son veuvage au jour convenu. A elle encore reviendra la meilleure part des biens laissés par sa sœur : étoffes, épingles, aiguilles, etc., etc. Les membres de la famille auront chacun leur part des menus objets.

Reste maintenant au mari le soin de payer pour sa femme, qu'il a laissé mourir chez lui. Le prix ordinaire, pour un homme qui a quelque richesse, est la valeur de deux esclaves. Cette valeur est remise à l'ex-beau-père. Je dis : à l'ex-beau-père, parce que, si la femme est morte sans laisser d'enfants, le mari n'appartient pas à la famille de sa femme. Ce cadeau mortuaire, il faudra qu'il le paye coûte que coûte. L'ex-beau-père et, à son défaut, l'ex-beau-frère est souvent très exigeant, il reviendra à la charge, fut-ce même durant huit ou dix ans,

— 417 —

**BALUBA**

(Congo)

**C, 100** (*suite.*)

car le Nègre ne connaît pas de prescription. Si, par bonheur, la défunte laisse un enfant, le prix du payement pourra diminuer de moitié. Le mari n'aura même rien à payer si les proches parents de la défunte sont décédés.

Si la défunte laisse un ou plusieurs enfants, le mari leur donnera au nom de leur mère, un objet quelconque en souvenir, appelé le « Nfwanfwa ya nginawdi ».

P. COLLE.



# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME PREMIER

---

	Pages
PRÉFACE . . . . .	I-LXVI
ICONOGRAPHIE. . . . .	LXVII-LXXXIII
A. RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES ET ETHNOGRAPHIQUES	
GÉNÉRAUX.	
1. Etymologie . . . . .	1
2. Situation géographique . . . . .	2-32
3. Cartes . . . . .	33
4. Population . . . . .	35-39
5. Occupation principales. . . . .	41
6. Immigration, émigration . . . . .	43
7. Parenté avec les tribus voisines . . . . .	45-67
8. Etat physiologique et mental . . . . .	69-70
9. Mœurs en général . . . . .	71
B. VIE MATÉRIELLE.	
a) SOINS DONNÉS AU CORPS.	
10. Soins de propreté . . . . .	73-74
11. Coiffure . . . . .	75-77
12. Ongles . . . . .	79
13. Epilation . . . . .	79
14. Sommeil . . . . .	81
15. Natation . . . . .	83
16. Equitation. . . . .	85
17. Portage . . . . .	85
18. Lutte . . . . .	87
19. Jeux. . . . .	89-95



	Pages
<i>b) ALIMENTATION.</i>	
20. Espèce de nourriture. . . . .	97-99
21. Façon de se procurer du feu . . . . .	101-102
22. Préparation culinaire. . . . .	103-107
23. Cuisine. . . . .	109-110
24. Repas . . . . .	111-113
25. Mets permis et défendus . . . . .	115-117
26. Excitants . . . . .	119-120
27. Boissons. . . . .	121-122
28. Anthropophagie . . . . .	123-129
29. Géophagie. . . . .	131
30. Conservation des aliments. . . . .	133
 <i>c) VÊTEMENTS.</i>	
31. Parures à même le corps, coloriage. . . . .	135-136
32. Tatouage. . . . .	137-138
33. Objets suspendus au corps. . . . .	139-140
34. Vêtements proprement dits . . . . .	141-143
36. Chaussures . . . . .	145
37. Coiffure . . . . .	147
38. Ornaments. . . . .	149
 <i>d) HABITATION.</i>	
39. Situation de l'habitation. . . . .	151-153
40. Habitations transportables . . . . .	155
41. Habitation type . . . . .	157-163
42. Réparations et embellissements . . . . .	165
43. Meubles et objets meublants . . . . .	167-168
44. Eclairage . . . . .	169
45. Chauffage . . . . .	171
46. Village. . . . .	173-184
 <i>e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.</i>	
47. Outils et ustensiles . . . . .	185-186
48. Cueillette . . . . .	187-188
49. Chasse . . . . .	189-198
50. Pêche . . . . .	199-204
51. Agriculture . . . . .	205-214
52. Elève de bestiaux . . . . .	215-217
54. Vannerie . . . . .	219-220
55. Poterie . . . . .	221

	Pages
56. Métallurgie . . . . .	223-225
57. Meunerie . . . . .	227-228
58. Travail du bois . . . . .	229-230
59. Corderie . . . . .	231
60. Tannerie . . . . .	233
61. Teinturerie . . . . .	235
62. Minerais . . . . .	235
63. Autres occupations . . . . .	237-241

### C. VIE FAMILIALE.

#### a) NAISSANCE.

65. Avant la naissance . . . . .	243
66. L'accouchement . . . . .	245-248
67. Soins donnés à la mère . . . . .	249
68. Soins donnés à l'enfant . . . . .	251-253
69. Causes qui limitent la population . . . . .	259-260
70. Mouvement de la population . . . . .	261-262

#### b) EDUCATION, INITIATION.

71. Education physique . . . . .	263-264
72. Education intellectuelle . . . . .	265
73. Education morale . . . . .	267
74. Education spéciale des sorciers, médecins, etc. . . . .	269-271
75. Circoncision . . . . .	273-277

#### c) MARIAGE.

76. Rapports sexuels avant ou en dehors du mariage . . . . .	279-282
77. Fiançailles. . . . .	283-286
78. Mariage . . . . .	287-288
79. Nature du mariage . . . . .	289-291
80. Formes du mariage . . . . .	293-294
81. Cérémonies du mariage . . . . .	295-303
82. Empêchement au mariage . . . . .	305-306
83. Le mari . . . . .	307-309
84. La femme . . . . .	311-315
85. Dissolution du mariage . . . . .	317-319
86. Les eunuques. . . . .	321

## d) FAMILLE.

37. Autorité . . . . .	323-335
38. Composition de la famille . . . . .	337-338
39. Habitations . . . . .	339
90. Relations entre les membres de la famille . . . . .	341-344
91. Propriété familiale . . . . .	345-346
92. Rôle des voisins dans la famille . . . . .	347
93. Situation des membres de la famille, notamment de la femme.	349
94. Arbre généalogique. . . . .	351-359

## e) MORT.

95. Maladies, Accidents. . . . .	361-397
96. Derniers moments d'un moribond . . . . .	399-400
97. Le mort avant son enterrement . . . . .	401-403
98. Les funérailles . . . . .	405-409
99. Manière d'agir envers les décédés . . . . .	411-414
100. Modifications produites dans la famille par le décès. . . . .	415-417

---

---



# Collection de Monographies Ethnographiques

PUBLIÉE PAR CYR. VAN OVERBERGH

*Ont paru :*

I. **LES BANGALA**, par M. Cyr. VAN OVERBERGH, avec la collaboration de M. Ed. DE JONGHE.

II. **LEŚ MAYOMBE**, par M. Cyr. VAN OVERBERGH, avec la collaboration de M. Ed. DE JONGHE.

III. **LES BASONGE**, par M. Cyr. VAN OVERBERGH.

IV. **LES MANGBETU**, par M. Cyr. VAN OVERBERGH, avec la collaboration de M. Ed. DE JONGHE.

V. **LES WAREGA**, par le Commandant DELHAISE, avec une préface de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

VI. **LES KUKU**, par M. VANDEN PLAS, avec une introduction et une préface de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

VII. **LES ABABUA**, par M. HALKIN, avec la collaboration de M. VIAENE, avec une introduction de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

VIII. **LES MANDJA**, par M. GAUD, avec la collaboration de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

IX. **LES BAHOLOHOLO**, par M. R. SCHMITZ, avec une introduction et une préface de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

X. **LES BALUBA**, par le R. P. Colle; tome I, avec une préface de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

XI. **LES BALUBA**, par le R. P. Colle; tome II, avec une introduction de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

*Sous presse :*

XII. **LES BAYAKA.**

XIII. **LES FAN.**

XIV. **LES PYGMÉES.**

Le prix de l'exemplaire est fixé à 10 francs.

Le prix pour les souscripteurs de la *Collection des Monographies Ethnographiques*, 7 fr. 50. Chaque nouvelle fiche complémentaire sera fournie aux souscripteurs qui la désirent, au prix de 10 centimes.